

Hervé Cyr

Maître ès Arts de l'Université d'Ottawa.

---- Gédéon de Catalogne ----

- Etude Historique -

Thèse

Pour la Maîtrise d'Université

par

Hervé Cyr.

OTTAWA

1er mai, 1940.



UMI Number: EC55733

INFORMATION TO USERS

The quality of this reproduction is dependent upon the quality of the copy submitted. Broken or indistinct print, colored or poor quality illustrations and photographs, print bleed-through, substandard margins, and improper alignment can adversely affect reproduction.

In the unlikely event that the author did not send a complete manuscript and there are missing pages, these will be noted. Also, if unauthorized copyright material had to be removed, a note will indicate the deletion.



UMI Microform EC55733

Copyright 2011 by ProQuest LLC

All rights reserved. This microform edition is protected against
unauthorized copying under Title 17, United States Code.

ProQuest LLC
789 East Eisenhower Parkway
P.O. Box 1346
Ann Arbor, MI 48106-1346

----- PREFACE -----

Notre histoire canadienne a vu des jours glorieux et des jours sombres. D'abord c'est l'époque de nos intrépides explorateurs. Tous hantés d'un même rêve, ils franchissent les larges océans et accostent aux rives inhospitalières du nouveau monde. Vient ensuite la phalange des fondateurs, qui bravant les pires ennemis, jettent les bases d'une colonie prospère. Québec, Montréal et Trois-Rivières sont encore enfants qu'ils sont déjà les proies de leurs voisins de la Nouvelle-Angleterre. On voit alors surgir en terre canadienne des Frontenac, des d'Iberville et mille autres qui se couvrent d'une gloire immortelle. Cependant, le Canada dépérit toujours et la France est loin de pouvoir remédier à ce lamentable sort. La décision semble être prise: la métropole sacrifierait le Canada que l'ambitieuse Albion tient déjà à demi dans ses serres. "Avant de tuer son chien, on le déclare galleux" nous dit le proverbe, et voilà qu'un Voltaire évalue le Canada à quelques arpents de neige. C'est bientôt la fin. Le 13 septembre 1759 voit la silencieuse muraille rouge de l'infanterie anglaise en face des Français. Une balle ennemie emporte le grand Montcalm et, du même coup un vaste pays devient possession britannique.

La Nouvelle-France vient d'être cédée à la couronne d'Angleterre. Un grand nombre de ses enfants dévoués ne veulent point vivre à l'ombre d'un drapeau étranger et sous la domination d'un gouvernement qu'ils ont combattu si longtemps. Le sentiment si naturel de l'orgueil national vibre trop fortement dans leurs coeurs: il faut

nécessairement s'éloigner et retourner dans la mère-patrie ou prendre le chemin de l'exil. Au nombre de ces héros, se trouve la famille de Gédéon de Catalogne dont l'ancêtre était venu s'établir au Canada vers la fin du siècle précédent. En effet, en l'année 1683, la frégate la Tempête mettait voile pour Québec avec deux cents recrues du nombre desquelles se trouvait Gédéon de Catalogne (1).

Ce premier des Catalogne en terre canadienne fera le sujet d'étude du présent ouvrage. La noblesse d'origine qui l'a distingué, ses alliances nombreuses avec les plus remarquables familles canadiennes, les services éminents qu'il a rendus à la colonie sont autant de titres qui le rendent digne d'une mention spéciale.

----- CHAPITRE I -----

Europe - Canada

En France, Louis XIV aux prises avec ses puissants voisins - Colbert et les Huguenots - En Angleterre, Jacques II succède à Charles II - Guillaume d'Orange s'empare du trône d'Angleterre - Influence européenne en Amérique - Guerre avec la Nouvelle-Angleterre - Aux prises avec les Iroquois.

En France, Louis XIV avait commencé la guerre contre la Hollande avec l'alliance de l'Europe entière; mais peu à peu les souverains, ses alliés, s'inquiétant de sa grande puissance s'étaient éloignés de lui en le voyant à la porte de la Haye et d'Amsterdam. Louis qui s'était levé pour écraser une petite république avait affaire maintenant non seulement à cette petite république qu'il n'avait point écrasée mais encore à trois grands royaumes: l'Espagne, l'Empire et l'Angleterre. A l'intérieur, les guerres de religion déchiraient la France. La mort de Colbert en 1683 acheva de livrer les Huguenots à la merci de leurs ennemis. Bientôt les dragonnades passèrent sur leurs cantons et alors ce fut la révocation de l'édit de Nantes. Le roi montrait un secret plaisir à écraser les Huguenots. Grâce à ses ordonnances successives, les persécutions religieuses prenaient le protestant à son berceau, et ne le quittaient pas même lorsqu'il avait été cloué dans son cercueil.

En Angleterre, le roi Charles II était mort le 16 février 1685 et Jacques II, son frère, l'avait remplacé sur le trône. Charles II avait vécu assez paisiblement les dernières années de son règne et ce repos venait

surtout de son indifférence en matière de religion. Jacques II au contraire, attaché dès l'enfance à la communion romaine avait tout le zèle d'un convertisseur. Le prince d'Orange avait en attendant, les yeux fixés sur le trône de son beau-père que la privation d'un fils devait lui livrer à la mort de ce dernier. Mais voilà, que la reine d'Angleterre donnait naissance à un fils. Dès ce moment, toutes les espérances du stathouder étaient anéanties et il lui fallait s'emparer de ce qu'on ne voulait pas lui laisser. Le cinq novembre mille six cent quatre-vingt-huit, Guillaume d'Orange arrivait en Angleterre avec une armée de quatorze mille hommes. La victoire du douze juillet mille six cent quatre-vingt-dix, à la rivière Boyne rendait Guillaume d'Orange le chef suprême d'Angleterre. Ce soldat taciturne et ambitieux, couronné à Londres sous le nom de Guillaume III dut la royauté moins à son mérite qu'à sa religion et à la haine qu'il portait à la France. La chute de Jacques donnait aux Français une ennemie de plus dans la Grande-Bretagne.

Si la découverte du nouveau-monde par les Européens a exercé une influence salutaire sur les destinées de l'Europe, elle a été funeste pour nos premiers colons. En nous bornant à la période qui s'étend de 1683 à 1729, nous constatons que déjà la Nouvelle-France semble régner d'une manière absolue, mais ses activités sont contrôlées par la mère-patrie. Ainsi l'Europe faisait dire à Montesquieu: "Les colonies qu'on a formées au-delà de l'océan sont sous un genre de dépendance soit qu'elles relèvent de l'Etat même ou de quelque compagnie commerciale établie dans cet état (1). De plus les colons furent entraînés dans une guerre dont l'objet leur était étranger; et parce que

Louis XIV faisait trembler l'Europe, il fallait que les habitants de l'Amérique se battissent ensemble. Un commerce considérable, une population de deux cent mille âmes, des institutions libres et la possession d'un pays extrêmement fertile, tel était le tableau qu'offrait l'ennemi que le Canada allait avoir à combattre lui qui, n'avait encore que onze mille habitants. Les Français ne s'effrayèrent point, ils résolurent de ne pas attendre l'ennemi chez eux mais de l'attaquer vivement chez-lui. On l'assaillit à la fois, à la baie d'Hudson, dans la Nouvelle York et sur différents points de ses frontières septentrionales. Ce fut le signal d'une deuxième attaque sur la Nouvelle-France. L'Acadie, Terre-Neuve, la baie d'Hudson et le territoire des Grands-Lacs furent autant de théâtres où l'on se donnait volontiers pour sauver sa patrie. Le traité d'Utrecht vint apaiser ce duel sanglant et les trente années d'une guerre désastreuse pour la colonie furent alors suivies de trente années de calme et de sécurité.

Les années de 1683 à 1729 virent aussi la Nouvelle-France aux prises avec l'Iroquois. La noblesse d'un De la Barre, la perfidie d'un Denonville avaient déjà déclenché l'orage chez la farouche tribu. Convaincu que le Canada n'aurait de repos tant que les Iroquois ne seraient pas mis à la raison, Louis XIV prit les moyens de les soumettre, en envoyant de nombreuses troupes. On se battit partout, on se battit toujours. Enfin, les Iroquois fatigués d'être les vils instruments des Anglais se résolurent à déposer les armes. Fidèles au rendez-vous que leur avait fixé M. de Callières, ils arrivèrent à Montréal le 21 et le 22 juillet 1700 au nombre de 1300. Après plusieurs assemblées,

les chefs des différentes tribus étant parvenus à s'entendre, le traité de paix fut solennellement ratifié le 4 août 1701. Les Iroquois s'engageaient à rester neutres en cas de guerre entre la France et l'Angleterre.

Biographie de Gédéon de Catalogne

Jean de Catalogne en Egypte - Acte notarié de Louis de Catalogne - Naissance de Gédéon de Catalogne - Son arrivée au Canada - Son séjour dans la colonie - Au fort Frontenac - Naufrage du Chameau - Affaire d'Alavoine - Généalogie de la famille de Gédéon de Catalogne - Mort de M. de Catalogne - Son recueil - Ses cartes des seigneuries.

L'origine de la famille de Gédéon de Catalogne se perd dans la nuit des temps. Dès le 13^e siècle, on voit un Jean de Catalogne accompagner Louis IX en Egypte, à la prise de Damiette. En effet, même au 13^e siècle, le monde chrétien n'avait pas encore détourné les yeux de la Terre Sainte. La conviction s'était répandue alors que l'Egypte était la clef de la Syrie et c'était là encore que le roi de France allait frapper. Les préparatifs durèrent deux ans. La flotte particulière du roi comprenait à elle seule 35 navires et plusieurs autres s'y joignirent plus tard. La concentration des troupes se fit à Chypre, base militaire française. On se dirigea alors sur Damiette. Après un rapide combat, l'ennemi disparut et l'armée des croisés s'installa dans la ville. La bravoure de Jean de Catalogne en cette campagne fut remarquable et c'est en mémoire de cette victoire que l'on trouve un croissant dans les armoiries des Catalogne. D'après Mgr. Tanguay, on trouve à la bibliothèque nationale, département des manuscrits, un acte notarié en date du 15 janvier 1565 concernant le Sieur Louis de Catalogne demeurant à Pommier en Bazadois. La mairie de la commune de St Félix de Toncande, dont dépend Pommier, et les départements de la Gironde et

des Basses-Pyrénées conservent aussi plusieurs pièces concernant cette illustre famille (1).

Gédéon de Catalogne, le premier de ce nom venu au Canada, naquit en 1662 à Bresse dans le Béarn, du mariage de Gédéon de Catalogne et de Marie de Cap-de-Molle. Mgr. Tanguay nous dit que Gédéon de Catalogne servait dans l'armée française lorsque l'édit de Nantes fut révoqué. Comme il était protestant, il s'embarqua pour la Nouvelle-France avec 120 de ses coreligionnaires. Après une longue traversée, leur vaisseau surpris par une furieuse tempête vint se briser sur les récifs de l'île d'Anticosti. Gédéon de Catalogne, au moment de périr, promit d'embrasser le catholicisme s'il échappait à la mort. Sept de ses compagnons firent le même vœu et eux seuls, paraît-il, échappèrent à la mort. En arrivant à Québec ils accomplirent leur promesse et abjurèrent le protestantisme en présence de Mgr. de Saint-Vallier, alors évêque de Québec (2). Il apparaît que Mgr. Tanguay a quelque peu embelli l'histoire de M. de Catalogne. Mgr. Têtu fouilla le registre des abjurations déposées à l'archevêché de Québec mais ne trouva pas celles de M. de Catalogne et de ses compagnons. De plus, Mgr. Tanguay se trompe quant à l'arrivée de ce premier De Catalogne au Canada. Il était déjà ici en 1684. En effet, si nous fouillons la correspondance de 1680 à 1685, nous pouvons conclure que le grand roi Louis XIV, sur les instances de M. de la Barre, envoyait au Canada, dès l'automne 1683, trois compagnies de 52 hommes chacune. Le vaisseau, "La Tempête," qui amenait ce renfort abordait en rade de Québec le 8 novembre 1683. Gédéon de Catalogne faisait partie de ce détachement (3).

A peine arrivé dans sa nouvelle patrie, Gédéon voulut donner des preuves de son courage et de son dévouement. Dès le printemps de 1684, on le vit à la chasse de l'arrogant Iroquois. Les De la Barre, Troyes, Denonville, Frontenac, Louvigny, Subercase, Hamesay, furent autant de témoins de sa bravoure à toute épreuve. Tour à tour les Iroquois et les Anglais eurent à lutter contre cet héroïque défenseur de la Nouvelle-France. Quand les ennemis devenaient moins audacieux, Gédéon de Catalogne, grâce à son génie militaire, préparait la colonie à toute autre éventualité. Laprairie de la Madeleine, Saint-Lambert, le Sault St-Louis, Chambly, la rivière Puante, Trois-Rivières, Québec et Louisbourg devinrent successivement les théâtres de son incessante activité. Le génie civil n'offrait guère de secret à Gédéon de Catalogne. En 1695, il présida aux travaux de la reconstruction de l'Hôtel-Dieu de Montréal. Les Annales des hospitalières de Ville-Marie par la soeur Morin nous disent qu'il s'acquitta de cette commission avec toute l'activité qu'on pouvait attendre de son parfait dévouement. Le 30 octobre 1700, M. Dollier de Casson signait avec lui un contrat notarié par lequel M. de Catalogne se chargeait de creuser un canal reliant la rivière St Pierre au Saint-Laurent: canal de 800 toises de longueur, 12 pieds de largeur, 9 pieds de profondeur. On commença aussitôt les travaux, mais la mort de M. Dollier le 27 septembre 1701 arrêta le creusage. De 1685 à 1709, Gédéon de Catalogne s'occupa d'après les ordres de M. de Pontchartrain de lever une carte des trois gouvernements de Québec, Montréal et Trois-Rivières. L'intendant Raudot en fit de grands éloges dans sa correspondance.

Le brave Gédéon fut aussi l'homme du jour. Quand en 1690, on sut à Ville-Marie que le scorbut régnait au fort Frontenac, M. de Callières y députa avec M. de Catalogne un détachement de secours. C'était encore Gédéon de Catalogne, qui, en 1725 venait enquêter au nom de M. de Mézy, alors gouverneur, sur les restes du naufrage du Chameau survenu dans la nuit du 27 au 28 août 1725. C'est alors que M. de Mézy écrivait au ministre en date du 10 décembre 1725: "Il y a environ trois semaines que l'on nous rapporta que d'un coup de vent qu'il avait fait, il était venu à la côte beaucoup d'effets. Sur le champ, je demandai à M. de Saint-Ovide de vouloir bien nommer des officiers entendus pour faire visite chez les habitants et pêcheurs à la Baleine et au petit Lorembec. Messieurs de Catalogne, Morpain et Tonty furent détachés avec deux sergents et dix soldats (4). C'est donc dire une fois de plus que Gédéon de Catalogne s'était gagné la confiance de tous. Cela n'implique cependant pas une perfection quasi infinie chez Gédéon de Catalogne et, aussi, il a dû être éparonné quand il semblait quitter le droit sentier. Sans chercher à élucider ce point, disons tout de suite, qu'un passage d'un document judiciaire pour Montréal semble bien confirmer cette hypothèse. En l'an 1701, Charles Alavoine, marchand, avait dans sa clientèle l'ingénieur Catalogne. Ce dernier, pour une raison ou pour une autre, refusant de solder un compte relativement élevé, le créancier fit comparaître sa pratique récalcitrante devant le tribunal. A l'appui de la réclamation, Marie Thérèse Machard, femme d'Alavoine, produisit une facture qu'elle avait préparée et dans laquelle on remarque cet item: "9 juin 1701 - 30 livres

qu'il (M. de Catalogne) doit avoir mis pour moi à sa lostris et je lui ai passé compte -----." Plus loin, un autre item nous donne le prix d'un billet: "Et un billet de sa lostris de Mlle le Ballis: 2 livres." Le juge se borna à condamner le sieur de Catalogne à payer au sieur Alavoine la somme de 69 livres, 9 sols, "pour argent mis à la loterie ainsi que pour marchandises fournies"(5).

La généalogie de la famille de Gédéon de Catalogne est des plus intéressantes. Les nombreuses familles dont il est l'ancêtre comptent des membres distingués dans l'état ecclésiastique et dans la magistrature. Le 11 août 1690, il épousait à Montréal, Marie-Anne Lemire, fille de Jean Lemire et de Louise Marsolet. Elle lui donna onze enfants, six garçons et cinq filles dont les noms figurent dans les registres de Notre-Dame de Montréal pour les années de 1691 à 1707:

Jeanne-Philippe	- 15 septembre	1691
Madeleine et Marie-Anne	- 12 avril	1693
Joseph	- 5 mai	1694
Antoine	- 22 janvier	1696
Marie-Louise	- 14 février	1698
Marie-Genevieve	- 19 mars	1700
Daniel-Paschal	- 26 mars	1701
Jean-Gédéon	- 13 septembre	1702
Louis-Catalogne	- 28 juin	1704
Antoine-Gédéon	- 18 septembre	1706

Dieu daigna ne pas épargner ce digne serviteur et vint lui enlever plusieurs de ces chers enfants dès le bas âge. Les registres de Notre-Dame de Montréal gardent précieusement les actes de sépulture de quatre garçons et de trois

filles. Jean-Gédéon mourait à Lachine le 19 novembre 1702 (6).

Madeline	- 15 avril 1693
Marie-Anne	- 21 avril 1693
Antoine	- 5 janvier 1697
Daniel-Paschal	- 22 mars 1708
Jean-Gédéon	- 19 novembre 1702
Louis-Catalogne	- 29 novembre 1707
Antoine-Gédéon	- 11 juillet 1708.

C'est à Louisbourg, Cap Breton que Gédéon de Catalogne terminait une carrière des plus honorables et des plus chrétiennes, rendant son âme à Dieu le 5 juin 1729 (7). Il laissait pour héritiers de son étonnante activité et de ses qualités sociales un fils, Joseph (8) et trois filles, Jeanne-Philippe, Marie-Louise, Marie Genevieve (9).

M. de Catalogne vivra longtemps dans l'histoire par ce qu'il légua marqué du sceau de sa plume. La société historique de Québec publiait il y a quelques années un ouvrage qui a pour titre: "Recueil de ce qui s'est passé en Canada au sujet de la guerre tant des Anglais que des Iroquois depuis l'année 1682." Ce recueil si intéressant ne porte aucune signature et jusqu'à ce jour, il a semblé impossible d'en connaître l'auteur. On a voulu l'attribuer à M. de Chaussegros de Lery, ingénieur, mais il ne peut être question de lui dans ces années puisqu'en 1695, il n'avait encore que treize ans et que les instructions pour partir pour le Canada ne lui furent données que le 23 juin 1716: "Le conseil s'est déterminé M. de Lery à envoyer à Québec le Sr Chaussegros, Ingénieur, je souhaite que le

S. de Vautron attende son arrivée pour mettre a voile cet Ingenieur arrivera incessamment à la Rochelle et a ordre de sembarquer en arrivant afin de ne point retarder le départ du Vau le françois ---"(10). Le mémoire de M. de Catalogne, non signé et transmis plus de vingt-cinq ans après sa rédaction avait probablement pour but d'éviter les coups des hauts personnages. Si nous fouillons la correspondance générale de 1682 à 1729, l'écrivain qui, dans ce recueil, se met à la première personne en relatant des faits accomplis de 1685 à 1712 est bien le même que les annalistes désignent sous le nom de Catalogne. Je cite immédiatement l'expédition à la baie d'Hudson: "La chose conclue, on fit l'armement l'hiver de 86, composé de trente soldats et soixante-dix Canadiens, commandés par M. Detrois, capitaine des troupes, Duchesny et Catalogne pour commander les soldats -----". Cela n'empêcha pas que l'on ne suivit le premier projet, qui était de couper la palissade pour faire une brèche, où les soldats étaient destinés que je commandais "(11). Cette première personne est bien M. de Catalogne et non pas M. de Duchesnay puisque M. Duchesnay ne remplit pas le rôle que jouent les autres références à la première personne. Les autres expressions du Recueil pour la même expédition: "J'étais avec M. d'Iberville," "Je m'étais muni d'une chandelle," "Comme j'étais maître de mon canot," "Et moi avec nos soldats je gardai le camp où je fis la recherche des vivres" disent clairement qu'il s'agit ici de Gédéon de Catalogne quand nous lisons l'expédition de M. de Troyes par I. Caron. De plus, quand la malheureuse armée de M. de Denonville revint à Montréal l'on trouve dans le Recueil: "et moi envoyé à la prairie de la Magdelaine et St-Lambert y faire deux forts." "Les

fertifications furent dirigées par M. de Villeneuve assisté de M. de Catalogne"(12) observe M. de Denonville dans sa correspondance au ministre de France. Ce rapprochement se passe de commentaire quand nous connaissons que M. de Villeneuve ne peut être le personnage que désigne la première personne du recueil. Au retour d'une expédition contre les Iroquois à Repentigny, on écrivait dans le Recueil pour l'année 1691: "Comme on m'attribuait la réussite de cette défaite (des Iroquois), j'en fus fort gracié de mes supérieurs et fait lieutenant réformé," et d'autre part, les archives des colonies donnent que Gédéon de Catalogne fut fait lieutenant réformé en 1691(13). C'est donc une preuve quasi irréfutable de l'identité de l'auteur de ce Recueil. On trouve encore pour l'année 1695: "Le 25 février, l'Hôpital de Montréal brula. Le 28, M. de Callières fit assembler tous les principaux habitants dans la paroisse, où chacun fit ses offres pour le reparer. On me chargea de la conduite -----" Rapprochons maintenant cet article de celui que nous lisons dans le vie de Mlle Mance où il est dit: "Après l'incendie de l'Hôtel-Dieu de Montréal, M. Gédéon de Catalogne vint au secours de cette communauté si éprouvée. Architecte habile, il prépare les plans du nouvel édifice, dirige les hommes pour la préparation des bois nécessaires au rétablissement de l'Hôtel-Dieu, et, conjointement avec M. Pothier, marchand de Montréal, est chargé de la direction des travaux par une délibération prise dans une assemblée générale des citoyens présidée par M. de Callières -----"(14). Pour terminer, il ne faudrait pas oublier ce dernier passage du recueil pour les années

1711-1712 en ce qui concerne les fortifications de Québec: "M. de Beaucour ayant été envoyé à l'île Royale, je fus chargé de la conduite des ouvrages et des toises," et nous trouvons dans les Archives des Colonies, pour la même année 1712, le passage suivant extrait d'une lettre à Gédéon de Catalogne: "Son intention (de sa Majesté) est que vous serviez à Montréal ou vous devez avoir une entière attention sur tous les travaux et réparations qui sy peuvent faire ou dans le gouvernement de cette ville (Québec) dans le tems que le S. de Beaucours qui est a present Ingénieur ny sera point -----"(15). Ces deux passages ne peuvent être plus explicites et ils montrent clairement que Gédéon de Catalogne est bien l'auteur du "Recueil de ce qui s'est passé en Canada depuis l'année 1682."

M. de Catalogne restera encore vivant dans l'histoire par ses plans de fortifications et ses cartes des trois gouvernements de Québec, Montréal (16) et Trois-Rivières. Les explications des plans des seigneuries et les observations sur le système seigneurial qu'il nous laisse constituent des documents de première valeur pour l'étude de la jeune colonie canadienne (17).

---- MAISON DE M. DE CATALOGNE ----
SUR LA RUE ST-VINCENT A MONTREAL.

ARMOIRIES

D
E

---- GEDEON DE CATALOGNE ----

----- GEDEON DE CATALOGNE - SOLDAT. -----

"Bon officier

et honorable homme"

Rapport des Officiers pour 1693.

---- CHAPITRE III ----

Gédéon de Catalogne contre les Iroquois

De la Barre nommé gouverneur - Demande d'assistance -
Arrivée de Gédéon de Catalogne - Au fort Frontenac -
Paix avec les Iroquois - Rappel de M. de la Barre -
Denonville lui succède - Expédition contre les Iroquois -
Part de Gédéon de Catalogne - Les Iroquois à Lachine -
Ordre de M. de Vaudreuil - Attaques par M. de Subercase -
La garnison du fort Remy - Les Iroquois saccagent la
colonie - Vengeance des Anglais - Catalogne contre les
Iroquois - Au cap St-Michel - Au fort de Contrecoeur -
A St-Ours - Le retour - Nouveau stratagème - Massacre
des Iroquois - Impressions de M. de Frontenac - Bravoure
de Gédéon de Catalogne - Mauvais vouloir des Iroquois -
Insuccès des expéditions contre les Onnontagués et les
Agniers - Avec M. de Frontenac - Effets des excursions -
Nicholson attaque la colonie - M. de Ramesay à la ren-
contre de l'ennemi - Catalogne dirige les Indiens -
Ruse de M. de Catalogne - La colonie retrouve son calme.

Gédéon de Catalogne
au lac Ontario.

En l'année 1682, le grand

roi Louis XIV nommait Le Febvre

de la Barre gouverneur-général de la Nouvelle-France. Ses
lettres de nomination du 10 mai 1682 lui enjoignaient en-
tre autres choses de se garder de toute démonstration
belliqueuse contre les Iroquois sans une pressante néces-
sité et de réduire le nombre des passe-ports pour les
coureurs de bois en autant que la chose sera possible.

Afin de bien connaître la position du pays, De la
Barre voulut s'aboucher avec les ecclésiastiques et les
officiers qui étaient dans la colonie depuis longtemps.
Après une invitation adressée aux chefs de la colonie,
une grande assemblée se tenait à Québec le 10 octobre
1682. Après de longues délibérations, on constata que
depuis quatre ans les Anglais employaient tous les
moyens à leur disposition pour engager les Iroquois à

déclarer la guerre aux Français. Cependant, les chefs des cantons n'avaient point voulu s'engager dans cette lutte avant d'avoir ruiné les nations alliées des Français. Il fallait donc tenter un dernier effort pour les empêcher de détruire les nations outaouaises et illinoises moyennant des renforts de troupes régulières et des approvisionnements nécessaires. La chose était difficile parce que si la colonie était capable de mettre mille hommes sous les armes, elle ne pouvait le faire qu'en suspendant une partie des travaux des champs. Il fallait demander mille ou quinze cents laboureurs qui laboureraient la terre pendant l'absence des habitants. Le rapport ne contenait rien d'entièrement étranger à la question iroquoise mais la demande assez mal motivée resta sans réponse et sans fruit. Cependant elle était faite au moment où les Huguenots sollicitaient la permission de s'établir en Amérique.

Dès 1683, les Iroquois levèrent enfin tout à fait le masque. Ils devinrent si insolents qu'ils refusèrent même de se rendre à Montréal pour discuter avec les Français. C'est alors que le gouverneur M. de la Barre et l'intendant M. de Meules ne cessèrent de demander du secours à la mère-patrie. La mort de Colbert arrivée en 1683 acheva de livrer les Huguenots à la merci de leurs ennemis. On eut beau leur défendre de quitter le royaume, les évasions secrètes se produisirent par milliers. Louis XIV se décida enfin d'envoyer quelque deux cents soldats. "Cependant," écrivait-il, "pour vous mettre en estat de montrer à ces Barbares que vous pouvez aysement reprimer leur insolence, je donne ordre à Rochefort de faire em-

barquer incessamment sur la Barque que vous m'avez envoyée et sur un autre petit vaisseau 200 soldats commandés par les officiers dont vous trouverez la liste cy jointe, et je fais embarquer en mesme temps 500 mousquets, 500 fusils et 1000 épées ----"(1). "Sa Majesté ayant fait choix de la frégate la Tempête pour les transporter audit pais. vous trouverez cy joint la copie des ordres qu'Elle a donnez au Trésorier de la marine -----"(2).

Gédéon de Catalogne était du nombre de ces soldats. Il nota dans son Recueil (3) le détail suivant: "La cour fit aussitôt équiper le vaisseau La Tempête commandé par le Sieur Pingo, sur lequel on mit trois compagnies de soldats de 52 hommes chacune. Le vaisseau partit de la rade de la Rochelle le 29 du mois d'Août, et arriva devant Québec le 7 novembre, d'où il repartit le 11 du même mois pour repasser en France, les trois compagnies envoyées en quartier d'hiver aux côtes de Beaupré, Beauport et St Jean."

Plusieurs circonstances avaient contribué à aigrir les esprits chez les Iroquois. La compagnie d'Ondiette cherchait à grossir ses profits en vendant les marchandises fort cher et en payant le castor beaucoup moins qu'il se vendait à Albany. Cette différence entre les Anglais et les Français n'avait pas manqué d'opérer en faveur des premiers sur l'esprit des Iroquois. L'amour des spéculations et du commerce qui se faisait à son compte amena le gouverneur aux prises avec ses ennemis. Les causes de dissensions se multiplièrent dès le commencement de l'année 1684. Le nommé Du Luth fit tuer

deux Iroquois qui avaient assassiné deux Français au lac Supérieur et ainsi provoqua la colère de cette tribu sauvage. De plus sur les représentations de ceux qui avaient obtenu l'autorisation de faire le commerce aux Outaouais le gouverneur avait permis aux Iroquois de piller les canots des Français qui n'auraient pas de permis ou passe-ports (4). Peu après, deux canots appartenant à M. de la Salle et passant par Niagara, furent arrêtés par des Iroquois et pillés, parce que les conducteurs ne purent produire leurs permissions. M. de la Barre dépêcha le sieur Le Moyne pour engager les Iroquois à rendre les effets qu'ils avaient pris. Les barbares répondirent qu'ils avaient obéi à Ononthio et qu'ils n'avaient rien à rendre (5). Aussitôt, M. de la Barre "pour sauver le commerce de castors de cinq ou six marchands" prépara à la surprise de l'évêque, des Jésuites et de tout ce qu'il y avait d'honnête dans le pays, la première expédition militaire depuis l'époque de M. de Tracy (6).

Dès le printemps de 1684, on fit partir un détachement de soldats afin de fortifier le fort Frontenac ou Cataracoui. Le reste des troupes descendit à Montréal où il devait attendre de la Barre jusqu'à la fin de juin. Après avoir réuni à Montréal les miliciens de la colonie et les troupes récemment arrivées, le gouverneur se trouva à la tête de douze cents hommes dont neuf cents Français (7). Catalogne nous dit qu'ils arrivèrent au fort Frontenac vers le 12 juillet après avoir perdu cinq ou six soldats dans les rapides. "Après huit jours de séjour au dit fort," écrivait-il, "nous partîmes pour

déclarer la guerre à l'Iroquois, ce que l'on n'avait pas encore fait" (8). Il est évident par ces derniers mots que Catalogne était bien un de ceux que décrivait l'intendant de Meulles au roi: "Tout ce qu'il y avait de Français ne respirait que la guerre" (9). En quittant le fort Frontenac les pauvres soldats campèrent à une île qu'ils nommèrent île aux Chevreuils à cause des nombreux chevreuils qu'ils tuèrent. Deux jours après ils arrivèrent à une petite rivière que l'on appela de la Famine (10). Là, Catalogne et les autres eurent à souffrir énormément car les vivres se gâtèrent et causèrent dans l'armée des maladies mortelles. M. de la Barre s'aperçut qu'il n'était point en état d'attaquer l'ennemi. Il envoya alors le Sieur Le Moyne pour engager le chef iroquois à venir renouveler les traités de paix. Les députés des cantons les rencontrèrent dans une anse qui a porté depuis le nom de la Famine.

La grande assemblée fut tenue au commencement de septembre. Vainement, M. de la Barre parla de la bonté d'Ononthio venu au-devant de ses enfants planter l'arbre de la paix. Les chefs iroquois demandèrent que les troupes françaises se retirassent de suite et que Chouaguen fut choisi pour être le lieu des conférences entre les Français et les Iroquois de l'Ouest. De plus, ils refusèrent toute réparation et revendiquèrent la liberté des Cinq Cantons contre les Illinois. Le gouverneur n'eut qu'à s'incliner, se sentant incapable de résister. Dès que le pacte fut signé, Catalogne nous dit qu'ils partirent pour Montréal où la plupart arrivèrent malades, desquels il en mourut environ quatre-vingts (11).

Cette expédition fut sévèrement jugée par Nicolas Perrot, par l'intendant de Meulles. Le Sire de Lamber-ville (12) ainsi que M. de la Potherie (13) le félicitèrent de cette paix.

Gédéon de Catalogne au pays
des Iroquois en 1687.

Lorsque les condi-
tions du traité de M. de

la Barre furent connues à Paris, elles furent aussitôt désavouées et il fut résolu de révoquer le vieux gouverneur pour la paix honteuse qu'il venait de signer. M. de Denonville, son successeur, arrivait donc à Québec le 1er août 1685. Des instructions bien détaillées lui demandaient qu'il appuyât fermement l'Illinois et qu'il abaissât l'orgueil des Cinq Cantons. Le prestige de la France avait été compromis et le nouveau gouverneur devait le rétablir. Aussi, Denonville s'occupait-il aussitôt de la dernière partie de ses instructions. Il ne resta que quelques jours à Québec afin de se reposer des fatigues d'une traversée orageuse et il se rendit alors à Cataraugui "pour voir ce qu'il ne pourrais apprendre qu'incertainement par le rapport d'autrui" (14). Il s'aperçut du besoin de porter la guerre chez les Iroquois (15) et tout l'hiver, Jacques-René de Brisay, marquis de Denonville, se prépara à une attaque brusquée. L'été de 1686 vit la colonie activement occupée à tout mettre sur pied pour rencontrer l'ennemi. La revue générale de tous les soldats se fit à l'île Ste-Hélène, le 7 juin 1687 par l'intendant Champigny, successeur de M. de Meulles. On y comptait alors plus de 2000 soldats: 832 réguliers, 932 miliciens, 300 sauvages et 100 hommes pour le ser-

Vice de 200 bateaux plats et d'un pareil nombre de canots d'écorce (16). Cette arrivée était accompagnée d'un état-major brillant et de plusieurs seigneurs et notables du pays: entre autres, le chevalier Hector de Callières, gouverneur de Montréal, le chevalier Philippe Risaud de Vaudreuil, Gédéon de Catalogne etc.. Plus tard, cette armée fut grossie de près de cent soixante-dix Français et de quatre cents sauvages sous le commandement de MM. de la Durantaye, de la Forest, du Lhut, de Tonty, d'Antry et de Nicolas Perrot. On quitta Montréal le 13 juin 1687 (17). Avec cette supériorité de force incontestable, Denonville eut pourtant la malheureuse idée de commencer les hostilités par un acte qui déshonora le nom français chez les Iroquois. Lorsqu'il fut prêt à se mettre en marche, il voulut frapper les Iroquois de terreur. A cette fin, M. de Denonville envoya d'avance l'intendant de Champigny avec l'aide d'une escorte de trente hommes pour exécuter ses ordres au fort Cataraugui (18). Sur le témoignage de Gédéon de Catalogne, témoin oculaire, M. de Champigny invita tous les Iroquois, qu'il trouva en route, à un festin qu'il allait faire au dit fort. "Ceux qui y étaient assembles autour de ce poste y furent invités aussy. Pendant ce tems là, il y avait des charpentiers qui disposaient de pièces de bois par couche pour assésir tous les convives. Le jour étant arrivé pour le festin tous les convives furent arrêtés et comme il n'y avait pas de logement pour servir de prison, on les attacha au nombre de 95 à des poteaux." Ce coup fait l'intendant repartait pour Montréal. Pendant ce temps, les réguliers et les miliciens, parmi lesquels se trouvait Gédéon de Catalogne, sous

le commandement de Callières, commandant en chef, à travers mille périls rencontrèrent l'intendant le 27 juillet en arrivant à la Galette (19). Le 1er juillet, les troupes arrivèrent à Cataracoui. On aménagea les canots, qui apportaient les vivres pour transporter les prisonniers à Québec, d'où, cinquante d'entre eux furent envoyés aux galères de France. Catalogne ne sembla pas approuver un tel désordre et dans son "Recueil " il ignore tout à fait le sort des malheureux prisonniers. Aurait-il voulu éviter les coups des hauts personnages, nous osons le croire. Quoi qu'il en soit, l'armée quitta le fort Frontenac le 4 juillet et côtoya la rive sud du lac Ontario. Une journée idéale leur permit de parcourir plus de dix lieues de sorte que les soldats campèrent sur l'île des Galots (20). Une température maussade les força d'y séjourner jusqu'au 6 au midi (21). Le dix juillet on arriva enfin à la rivière de la Famine où l'on construisit un fort de pieux pour placer en sûreté les bateaux et les provisions. On s'imagina aisément la part qu'a dû remplir le vaillant ingénieur Catalogne en ce travail de construction. Le fort étant terminé on se mit en marche vers le pays des Iroquois avec des vivres pour 13 jours. M. de Denonville laissa quatre cents hommes à cet endroit pour la défense du fort mais le valeureux Gédéon de Catalogne fit partie de l'expédition (22). La bataille fut rude. D'abord surpris par l'Iroquois, les sauvages qui formaient l'avant-garde lâchèrent pied mais le courage des soldats français raviva bientôt chez eux leur première vigueur. Les soldats français au dire de M. de Denonville les repoussèrent "plus vite qu'ils n'étaient venuz" (23). Il n'y

eut que 7 Français qui trouvèrent la mort mais l'ennemi
 enterra 20 de ses soldats sur le champ de bataille, en
 laissa 25 entre les mains des Français alors que 60 re-
 curent des blessures mortelles (24). Les armées demeu-
 rèrent en terre ennemie jusqu'au 23 juillet. Ce temps
 fut employé à incendier les quatre bourgades de la tri-
 bu, à détruire les moissons et à tuer une grande quan-
 tité de porcs. Les ennemis ne reparurent pas; ils a-
 vaient évacué le territoire et s'étaient retirés dans
 la profondeur des terres. "N'ayant plus rien à faire
 en ce pays" (25), Denonville quitta le pays des Tson-
 nontouans. Ses troupes étaient harassées de fatigue
 et en proie aux fièvres et à la dyssenterie. Il fit
 bâtir un fort à quatre bastions de gros pieux sur la
 rive droite du Niagara, à l'endroit où la rivière se
 jette dans l'Ontario. Nous avons raison de croire que
 Gédéon de Catalogne fut un des directeurs de ces tra-
 vaux. En effet, quand les bataillons de miliciens
 eurent laissé Niagara, les troupes réglées dans les-
 quelles se trouvait Catalogne demeurèrent sur les lieux
 pour achever les choses les plus nécessaires "et mettre
 le fort en état de défense" (26). M. de Catalogne,
 dans son "Recueil" confirme cette idée car il dit:
 "Comme M. le Marquis de Denonville avait gagné le devant,
 et que ses voitures étaient plus avantageuses que celles
 des troupes, lorsque nous arrivâmes au Fort Frontenac
 nous trouvâmes qu'il en était parti, y ayant laissé des
 ordres à M. le Marquis de Vaudreuil" (27). Aussi, son
 travail fut-il jugé efficace, car dès son retour à Mont-
 réal, on l'envoya immédiatement ériger des forts à La-
 prairie de la Madeleine, à St-Lambert et au Sault-St-Louis.

Gédéon de Catalogne
à Lachine.

Pendant que la colonie
paraissait n'avoir rien à

craindre et qu'aucune rumeur de danger ne venait du sud, 1500 Iroquois descendaient le fleuve Saint-Laurent et dans la nuit du 4 au 5 août 1689, après avoir traversé le lac Saint-Louis, à la faveur d'une forte tempête de pluie et de grêle, ils se jetaient sur le village de Lachine. Ce fut un massacre complet auquel n'échappèrent ni les femmes ni les enfants. A la nouvelle du massacre Denonville avait perdu complètement la tête. Incapable lui-même d'aucune action militaire opportune et effective, il avait juste assez d'énergie pour empêcher les autres de venger le massacre, qu'il avait follement provoqué par ses fanfaronnades, deux ans auparavant.

M. de Vaudreuil, chargé de la défense de Montréal, rassembla ses soldats et une centaine de miliciens et courut se jeter dans le fort Rolland. MM. de Subercase et Saint Jean, du camp volant de Verdun rejoignirent de Vaudreuil avec leur détachement. N'écoutant que son courage, de Subercase s'élance au dehors avec un détachement d'hommes résolus, à la rencontre de l'ennemi. Il est arrêté dans son élan fougueux par de Vaudreuil qui lui transmet l'ordre du Gouverneur de revenir au fort. Gédéon de Catalogne eut vite fait de joindre M. de Subercase, et il nous raconte lui-même la marche de cette poignée de braves: "Enfin arriva M. de Subercase, qui sans hésiter, nous fit marcher à l'ennemi; à son détachement se joignirent environ cent volontaires, tous gens résolus à bien combattre. Etant arrivés à la Chine nous primes quelques soldats dans les trois

forts; enfin il nous semblait à tous que nous allions aux noces particulièrement, lorsque nous vîmes les maisons embrasées, plusieurs habitants attachés et brûlés. Après avoir détaché le fort volant, M. de Subercase, comme les ennemis étaient retranchés à une demi-lieue plus haut et qu'il fallait passer dans le bois, ce que nous avions appris par un chirurgien qui s'était sauvé de leur camp, fit marcher les volontaires sous les ailes. A peine avons-nous (Catalogne) entré dans le bois, que le cri se fit de la queue à l'avant, halte à la tête. M. de Subercase ne voulut point s'arrêter, courant au lieu de marcher, mais M. de Vaudreuil le joignit, qui lui dit qu'il avait ordre de M. le Marquis de Denonville de ne rien risquer, et qu'il fallait relâcher; ils en vinrent aux gros mots, cependant il fallut obéir" (28). La petite armée se replia non sans mécontentement sur le fort Rolland. Gédéon de Catalogne dut lui aussi rebrousser chemin. Il s'acclimata difficilement à la vie du fort devant un danger si pressant et il semble se réjouir quand il écrit: "Le soir, on s'aperçut qu'il n'y avait presque pas de poudre au fort; je fus détaché la nuit en canot pour en aller chercher deux barils au Fort Guillerier" (29). Le lendemain, M. de Subercase obtint la permission de se lancer à la poursuite de l'ennemi avec une centaine de volontaires desquels se trouvait Gédéon de Catalogne. Les soldats se pressèrent pour sortir du fort tant le désir de combattre était grand et ils se cachèrent aussitôt derrière les débris de maisons incendiées car les ennemis embusqués un peu partout dans la forêt avait vite fait d'ouvrir le feu. Les

Français répondirent à l'attaque mais ce fut temps perdu. Un second ordre de M. de Denonville força la garnison du fort Rémy à courir les risques de tomber aux mains des barbares, pour aller se joindre aux embusqués du fort Rolland. Les cinquante soldats et trente sauvages alliés qui la composaient, tous sous les ordres de M. de la Robe, de Charles Le Moyne de Longueuil, sont en effet attaqués sauvagement et la plupart sont tués sur place. M. de Catalogne avait entrevu le danger et il avait même présenté à M. de St. Jean un moyen de venir en aide à ce pauvre contingent qui avançait au milieu d'une forêt infestée par les Iroquois: "et lui montrai qu'à la faveur de l'écart de la rivière nous pouvions nous joindre sans beaucoup risquer"(30) mais M. de St Jean avait reçu l'ordre de ne pas avancer plus loin.

Les Iroquois restèrent jusqu'à l'automne dans le gouvernement de Montréal, jetant partout l'effroi et la terreur, sans que les Français, paralysés par l'inaction de l'autorité supérieure, aient osé les combattre nulle part. Ce fut donc, une défaite humiliante mais elle met aussi de nouveau, au premier plan, notre brave Catalogne.

Gédéon de Catalogne au sud
de Montréal en 1691.

Le 23 octobre 1690,

les navires anglais aban-

onnaient leur plan de conquête, mais promettaient bien de tirer vengeance de leur humiliante capitulation. Ils ne cessèrent de pousser l'Iroquois à surprendre et à détruire tout ce qu'il y avait de français. "L'été de 1691, dit Gédéon de Catalogne, on ne pouvait ensemençer les terres à cause des ennemis; le pain était rare et cher quoique

l'on avait pris la précaution de faire venir quantité de farine de France, que l'on envoyait en barque de Québec à Montréal" (31).

A peine les semences furent-elles commencées que les ennemis parurent aux côtes de Montréal. M. de Callières envoya aussitôt un gros détachement à l'Ile Jésus et à la Chesnaye, tandis qu'un troisième se dirigea vers le sud du fleuve. M. de Mines commanda ce dernier régiment dans lequel on comptait M. de Catalogne. Les connaissances de ces régions que possédait M. de Catalogne le désignèrent de suite pour diriger l'expédition. Il se rendit au Cap St-Michel, en plein sur le chemin pour barrer la route aux ennemis. M. de Varennes qui revenait de Chambly lui annonça que les Iroquois avaient déjà brûlé plusieurs habitations de St-Ours et Contrecoeur. Catalogne ne dérogea aucunement à ses plans mais il s'avança avec plus de courage encore pour s'emparer d'un fort abandonné qui était sur le passage de ces barbares. L'ennemi ne parut point et Catalogne continua en canot d'écorce avec sept soldats vers de nouvelles découvertes. La frêle embarcation avait à peine fait une demi-lieue que treize canots ennemis se montrèrent à distance. Le brave Catalogne réussit à rassurer ses gens qui voulaient s'enfuir, si bien qu'en un moment les bandes ennemies avaient fui. M. de Catalogne aborda alors au fort de Contrecoeur où le Sieur de Bourchemain défendait la place avec sept soldats et sept habitants des alentours. Les Iroquois infestaient les environs et de Catalogne dut passer la nuit au fort, mais dès le lendemain, à la pointe du jour, il se rendit à

St-Ours pour y apprendre du commandant toutes les tristes conséquences du passage des ennemis. Connaissant alors parfaitement le péril auquel était exposée la colonie il retourna à Contrecoeur et descendit à Repentigny où était M. de Mines. Celui-ci le reçut la larme à l'oeil tant sa joie était grande de le revoir sain et sauf et lui raconta aussitôt le peu de succès qu'il avait remporté avec deux avant-coureurs iroquois. De nouveau, Catalogne prit la décision d'un commandant d'expédition. Il conseilla à M. de Mines de feindre d'abandonner cet endroit puisqu'il était connu des Iroquois. On remonta aussitôt le fleuve jusqu'à la Pointe aux Trembles, mais, pour revenir sur ses traces à la faveur des ténèbres. Vers onze heures du soir, un canot de la part de M. de Vaudreuil, alors rendu au fort de Repentigny, ordonnait à M. de Mines de se rendre à ce même endroit. Sous le commandement de M. de Vaudreuil, les soldats de M. de Mines ainsi que les recrues qui avaient accompagné le nouveau commandant se lancèrent à la poursuite de l'ennemi. On les surprit au nombre de quarante dans une pauvre maison à couverture de paille. Le massacre fut terrible; de ce nombre un seul Iroquois réussit à se sauver et on fit quatre prisonniers. M. de Frontenac garda de cette victoire le plus fidèle des souvenirs. Il écrivait au ministre: "Il y a eu pendant deux mois qu'ils ont rodé autour de cette Isle et des habitations voisines plusieurs escarmouches où nous avons toujours eu de l'avantage. Mais le plus considérable a été la défaite d'un parti d'oyegouins que Mr de Vaudreuil battit entièrement à un

lieu nommé Repentigny qui est en deça de l'isle de Mont-réal et ou il demeure quaront cinq hommes des ennemis sur la place sans compter tous les blessez et ou nous ne perdîmes que deux ou trois des nostres.

Cet escheo qui estait de valeur pour eux pour me servir de leurs termes, par ce que parmi leurs morts il y avait de leurs principaux chefs, les rallentit beaucoup et fit que ne paraissant plus que rarement, et en petites troupes, ils se sont à la fin retirer et nous ont laissé achever nos semences qui ont esté fort belles et qui nous ont produit une abondante moisson comme vous apprendrez dans la suite"(32).

Dans cette dernière bataille, Gédéon de Catalogne se montra clairement le type d'un soldat accompli. Il ne semble pas partager l'idée de M. de Vaudreuil qui met le feu à la maison où s'étaient réfugiés les Iroquois:

"M. de Vaudreuil qui était au pignon du nord-est de la maison, et le vent était sud-ouest, fit allumer le feu, et on le mit à la couverture, qui était de paille, qui éclairait autour de la maison autant que le jour, ce qui fut cause qu'ils nous tuèrent sept hommes en un moment, et en blessèrent d'autres et par les bonnes règles nous n'en devions pas perdre un"(33). De plus Gédéon de Catalogne est le dernier à laisser le champ de bataille: "Quand le commandant était déjà embarqué, c'était sauve qui peut, comme si nous avions été battus, de manière que je restai sans ordre pour faire embarquer les morts dans les canots de troupes"(34). Aussi, tant de bravoure ne pouvait demeurer sans récompense: on lui donnait le

titre de lieutenant reformé cette même année et deux ans plus tard en 1693 on confirmait ce nouveau titre (35).

Expéditions de
Louvigny - Frontenac.

Montréal n'en avait
pas fini avec les Iroquois.

Dans l'intérieur de la colonie, on demeurait toujours dans le même état d'incertitude sur les dispositions réelles des Iroquois. Les négociations se prolongeaient indéfiniment sans aboutir à aucun résultat satisfaisant. Il était inutile de s'attendre à les gagner par la patience et déjà depuis quelque temps, les fonctionnaires les mieux avisés de la colonie conseillaient au gouverneur de ne plus les ménager. M. de Pontchartrain lui promettait des secours et lui enjoignait de la part du roi de faire aux Iroquois une guerre des plus vives.

Le canton d'Onnontagué était celui qu'on avait résolu de frapper car c'était le plus attaché aux Anglais et le plus opposé au traité de paix. On commença durant l'automne de 1695, mais la grande quantité de neige qui de bonne heure couvrit la terre obligea de modifier les plans de campagne. L'on songea ensuite à diriger contre les Agniers toutes les milices des Trois-Rivières et de Montréal mais ce projet manqua aussi car: "Il étoit fur le point de se mettre en marche lorsqu'on eut des avis certains que la mine étoit éventée, que les Agniers prenaient des mesures pour être secourus, non-seulement par les autres Cantons, mais encore par les Anglois de la Nouvelle-York. M. de Callières le fit savoir au Comte de Frontenac qui lui manda d'envoyer seulement trois-cent hommes choisis pour tomber sur les chauffeurs

Iroquois qui devoient être en grand nombre, et sans aucune défiance entre le Fleuve S. Laurent et la grande Rivière, ou ils avoient accoustume de chauffer pendant l'hiver"(36). Louis de la Porte de Louvigny fut placé à la tête de ce corps et sous lui commandaient MM. d'Ailleboust de Manteht, d'Auberville et de Sabrevois. Pendant treize jours, ils furent arrêtés par la neige qui tombe sans interruption et M. de Louvigny dut faire venir des vivres de Montréal. On lui envoya deux détachements, l'un commandé par Gédéon de Catalogne et l'autre par M. de Repentigny (37). Ces secours se rendirent heureusement car MM. de Catalogne et de Repentigny rencontraient M. de Louvigny au-dessus de la Pointe au Baudet. Aussitôt ils reprirent le chemin de Montréal tandis que la petite armée continua sa route vers le pays des Iroquois (38). Une couche de neige de sept pieds d'épaisseur nuisit au succès de l'expédition et força M. de Louvigny à revenir à Montréal le 20 mars 1696. Quelques sauvages se lancèrent néanmoins à la découverte de l'ennemi: "Les sauvages marchèrent sept ou huit jours et rencontrèrent enfin dix Iroquois et une femme; ils en tuèrent trois et prirent le reste"(39). Le trois avril 1696, la population de Montréal assistait au supplice du feu auquel avaient été condamnés quatre Iroquois onnon-tagués pris prisonniers lors de l'expédition de Louvigny (40)..

Pour continuer le mouvement d'offensive commencé par M. de Louvigny, le Comte de Frontenac se rendit lui-même au pays des Iroquois. Durant le mois de juin 1696, on acheva les préparatifs pour la campagne et en juillet de

la même année Frontenac partit de Montréal avec une armée de 2000 hommes réguliers et miliciens et d'un groupe de sauvages alliés. Gédéon de Catalogne faisait partie de ce fort contingent dans un détachement conduit par M. de Vaudreuil. Ces valeureux soldats remonterent les rapides du Saint-Laurent et parvinrent à Cataracoui, où ils s'arrêtèrent pour attendre un renfort de Michillimaackinac. Après l'avoir attendu vainement, ils traversèrent le lac Ontario, et allèrent débarquer à l'embouchure de la petite rivière Oswégo. Là, ils se divisèrent en deux corps qui se mirent à remonter ce torrent, MM. de Vaudreuil et de Frontenac par la rive gauche tandis que MM. de Callières et Ramesay longoient la rive droite. Le premier août, on laissa à gauche la rivière Oswégo pour suivre la rivière Onondaga jusqu'au lac du même nom, MM. de Vaudreuil et de Frontenac se trouvant cette fois sur la rive droite de la rivière. Ces deux détachements firent alors le circuit et allèrent joindre les contingents de MM. de Callières et de Ramesay. Le deux août, l'ingénieur Le Vasseur traça aussitôt un fort qui fut presque achevé en un jour quoiqu'il fallut aller chercher le bois à un mille. Serait-il téméraire d'imaginer ici la part qu'a dû remplir Gédéon de Catalogne après les éloges qu'il venait de recevoir l'année précédente lors de la reconstruction de l'Hôtel-Dieu de Montréal (41). Le quatre août, au lever du soleil, l'armée fut rangée en bataille sur deux lignes, M. de Callières commandait la première tandis que l'autre était dirigée par M. de Vaudreuil. Comme ils approchaient de la bourgade des Onnontagués, ils aperçurent, le soir, que la tribu brûlait son village avant de

prendre la fuite. Les Onneyouts, une autre des cinq nations iroquoises vinrent tout effrayés demander la paix. Le gouverneur leur répondit qu'ils l'auraient à condition qu'ils viendraient s'établir en Canada. Ils ne se rendirent pas à l'invitation et le lendemain M. de Vaudrenil alla ravager leurs terres avec un détachement de six à sept cents hommes dans lequel se trouvait Gédéon de Catalogne. Le neuf août, M. de Vaudrenil revenait de son expédition amenant avec lui trente à trente-cinq prisonniers tant français que sauvages qu'il trouva dans ce village (42). Pendant tout ce temps, M. de Callières semait la destruction chez les Onnontagués de sorte que de ces deux cantons il ne resta que des cendres.

Ces excursions rendirent aux Français toute leur influence sur les tribus indigènes. Cet heureux état était dû à la vigilance et à l'énergie de M. de Frontenac ainsi qu'au courage et à l'adresse de ses troupes. Aussi, Frontenac écrivait-il au ministre le 25 octobre 1696: "Ce que je puis dire Sire à votre Majesté est que jamais troupes n'ont témoigné plus de zèle qu'en ce rencontre, tant officiers, soldats, habitants que sauvages, malgré les peines et les fatigues, presque inexplicables qu'ils ont eu à essuier, tout le monde y ayant parfaitement rempli son devoir"----- (43)."

Gédéon de Catalogne à
Pointe-à-la Chevelure.

La paix était à peine

conclue avec les sauvages,

que la guerre de Succession d'Espagne, déclarée le 15 mai 1702, de nouveau mettait aux prises Anglais et Français d'Amérique. Les habitants de Montréal et les colons de

Deerfield devaient s'exterminer parce que le duc d'Anjou montait sur le trône d'Espagne. Des coups de main à l'iroquoise pouvaient bien servir à la renommée de ceux qui les entreprenaient, mais ce mode de guerre, sans aucun plan d'ensemble, ne devait créer chez les uns et les autres que des sentiments de haine et des désires de représailles. Les conséquences furent désastreuses pour la France.

En 1709, les coloniaux de la Nouvelle-Angleterre, sous les ordres du Colonel Nicholson, devaient envahir le pays par les rives du Richelieu. A cette nouvelle, M. de Ramesay rassembla à la hâte un détachement de réguliers des milices canadiennes et des sauvages, environ 1500 hommes au total. Le 28 juillet 1709, il allait au-devant de l'ennemi. L'avant-garde commandée par M. de Montigny, était composée de 50 Français, 200 Abénaquis et de 100 miliciens sous les ordres de Hertel de Rouville et de 100 réguliers de la garnison, sous M. de La Chassaigne. M. de Catalogne, à cause de sa bravoure habituelle et de sa connaissance du pays avait été désigné pour le poste d'avant-garde afin de conduire les Abénaquis. L'arrière-garde avec M. de Ramesay, comprenait 500 Canadiens conduits par MM. Deschailions, de Ligneris, de Sabrevois, Desjardy et Saint-Martin (44). Nicholson, probablement effrayé par les Français se contenta d'envoyer des pelotons d'éclaireurs iroquois. Bientôt, sept canots parurent et montèrent très lentement vers les Français. Gédéon de Catalogne et ses sauvages les aperçurent les premiers. Je ne crois pas qu'il soit téméraire d'attribuer le succès de cette expédition au sang-froid et à

l'expérience militaire et coloniale de M. de Catalogne. Il commanda à ses impulsifs sauvages qui voulaient tirer sur le premier canot, d'attendre que tous les Iroquois fussent à la portée du fusil. La soudaine décharge qui suivit plus tard réussit alors à merveille et les ennemis s'enfuirent au large du lac. M. de Catalogne lança deux Abénaquis à leur poursuite et plusieurs Canadiens, stimulés par cet exemple, suivirent. Ils tuèrent trois ou quatre Iroquois et disséminèrent les autres dans la forêt (45). La Pointe-à-la Chevelure revenait donc aux Français. Ils n'étaient, ainsi, qu'à quelques lieues du camp de Nicholson, mais M. de Ramesay voulut rebrousser chemin. L'intrépide de Catalogne, surpris d'un tel virement, lui démontra la facilité avec laquelle on dérouterait les Anglais et les conséquences désastreuses d'une soudaine retraite. M. de Ramesay s'obstina dans sa décision. De Catalogne, qui voulait à tout prix réussir cette expédition, usa de stratagème. Sous le nom d'un ami de Québec, il s'écrivit une lettre vantant les exploits et les succès des Français du côté de Québec. Cette lettre devait montrer aux ennemis qui remonteraient à la Pointe-à-la Chevelure que les troupes ne retiraient que pour les mieux attendre au fort Chambly. Cet ingénieux manège calma l'ennemi, et les parages du lac Champlain furent paisibles durant l'année 1709.

Gédéon de Catalogne avait fait de l'expédition, si non un retentissant succès, du moins un épouvantail pour tenir l'ennemi en respect quelque temps. Nous oublions trop souvent le rôle qu'ont joué, dans la colonie, ces ouvriers de rang modeste, pour octroyer la gloire de nos

exploits aux têtes dirigeantes de la Nouvelle-France et
il est juste de dire, avec le poète:

"O notre histoire! écrin de perles
ignorées!

Je baise avec amour tes pages vé-
nérées." (46)

----- CHAPITRE IV -----

Gédéon de Catalogne contre les Anglais

Trahison de Radisson et Des Groseilliers - M. de Catalogne se joint à l'expédition contre les Anglais - Première attaque - Deuxième attaque - Exploits de Gédéon de Catalogne - Au fort St-Charles - De Catalogne vers Monsoni et Quitchitchouan - Retour de l'expédition - Deux armées anglaises se préparent à attaquer la Nouvelle-France - Frontenac organise la défense - Gédéon de Catalogne au nombre des défenseurs - Départ des navires anglais - Les Anglais à Terre-Neuve - M. de Catalogne fait partie d'une expédition en ce pays - M. de Subercase loue le bon travail de M. de Catalogne

Gédéon de Catalogne au pays
des riches fourrures.

Par la trahison
des deux transfuges

huguenots, Radisson et Médard Chouart Des Groseilliers, la compagnie de la baie d'Hudson s'était rendue maîtresse de cette contrée adossée au pôle et à peine habitable mais convoitée pour ses riches fourrures. La compagnie du Nord demanda justice auprès de la cour de France. Celle-ci fit ses plaintes au cabinet de Londres, mais les troubles qui régnaient alors en Angleterre ne permirent point au monarque d'agir. "Il ne put obtenir d'autre chose" dit Denonville, "que c'était une affaire de marchands"(1). La compagnie résolut alors de se rendre justice elle-même et elle organisa un parti de guerre pour la baie d'Hudson. Il fallait des hommes d'une force physique et d'un courage peu ordinaires pour entreprendre un tel voyage.

A peine arrivé dans sa nouvelle patrie, Gédéon de Catalogne voulut donner des preuves de son courage et de son dévouement. Il s'associa à l'expédition dirigée par

EXPEDITION DU CHEVALIER DE TROYES.

N.B.- Voir collection de cartes à la fin.

M. de Troyes à titre de commandant de 30 soldats. Duchesnay commandait aussi à ses côtés tandis que MM. d'Iberville, de Sainte-Hélène et de Maricourt accompagnaient soixante-dix Canadiens, véritables coureurs de bois, accoutumés aux longues marches, aux jeûnes prolongés et capables de résister aux froids piquants de ces lointaines contrées. Cette expédition fut tout un succès pour la petite armée. Elle partit de Montréal en traîne sur les glaces de l'Ottawa le 20 mars 1686. Au commencement d'avril, on était déjà au Long Sault. "Le premier mai," nous dit M. de Catalogne, "tous arrivaient à Mataouan (2) où les deux rivières se séparent: la plus petite vers les Outaouais et la plus grande au lac des Témiscamongues (3). Les intrépides voyageurs se rendirent alors au lac Témiscamingue et après de nombreux portages on était au lac Abitibi. On y construisit un fort de pieux et on y laissa trois Canadiens à sa défense tandis que les autres descendaient à la baie James en suivant la rivière Abitibi et la turbulente rivière de Monsoni. Le dix-huit juin, on était sur les bords de la baie James mais seulement trente-deux répondaient à l'appel et du nombre se trouvait Gédéon de Catalogne. Leur ardeur les poussait déjà à une attaque soudaine, mais on préféra attendre à la faveur des ténèbres. Le dix-huit juin, vers minuit, les trente-deux braves se mirent en marche vers le fort Monsoni ou Orignal. Cette fois la nature les trompa car dans cette contrée, le crépuscule n'était pas fermé que l'aurore parut. Ils lâchèrent aussitôt prise et se retirèrent dans un oric de marée

haute après avoir laissé deux vedettes sur l'île. Le dix-neuf juin au soir les ramenait à l'attaque. Les Anglais renfermés dans leur fort attendaient la venue des bâtiments du printemps. Ils étaient loin de penser qu'une troupe d'hommes chargés de munitions et d'un matériel de siège avait pu franchir neuf cents milles dans la saison de l'année la plus difficile pour la marche. "En effet, il fallait être Canadiens" dit Bacqueville de la Potherie "pour supporter les inconvénients d'une si longue traversée"(4). On ne songeait donc pas à se garder au fort Monsipi. Il n'y avait ni poste d'observation, ni rondes de nuit, ni sentinelles. Les Canadiens rasèrent les murs du fort et enfoncèrent la porte tandis que Gédéon de Catalogne et ses soldats faisaient feu dans les embrasures de la redoute. Le brave Gédéon soulevait si bien le courage de ses hommes que tous s'élancèrent à l'attaque à l'iroquoise avec des cris affreux: Sassa Kouès! Sassa Kouès! La porte aussitôt enfoncée, Gédéon de Catalogne, toujours au premier rang, conduisit ses soldats à l'attaque du bâtiment intérieur. Après deux heures de bataille les quinze Anglais capitulaient.

Après ce premier exploit, les Français se dirigèrent vers le fort St Charles appelé également Rupert. Ce fort était le premier érigé par la compagnie et il se trouvait environ à cent vingt milles du fort Orignal sur le côté droit de la baie James. Gédéon de Catalogne conduisit ses soldats par terre tandis qu'un bâtiment préparé pour la circonstance longeait la côte et transportait quelques

pièces de canon pour l'attaque du nouveau fort. Après cinq jours de marche, on arrivait le 1er juillet devant le fort St Charles. La porte du fort fut vite enfoncée et aussitôt la petite armée était en face du bâtiment intérieur. Catalogne dirigea le feu sur les embrasures des fenêtres, tandis que deux petits canons furent braqués sur la porte. La porte céda et Catalogne, d'Iberville et quelques autres pénétrèrent aussitôt. Le vaillant Gédéon de Catalogne muni d'une chandelle visita les différentes parties de ce bâtiment. On le vit appeler un chirurgien au secours d'une pauvre Anglaise qui avait été gravement blessée par l'éclat d'une grenade. Ainsi tombait aux mains des Français le fort Rupert commandé par le Sieur Bridgar.

Tant de succès poussa M. de Troyes à de nouveaux exploits. Ayant fait brûler la redoute et quelques vieux canons de bois, ayant fait couper la palissade du fort et charger tout ce qui pourrait servir à de nouvelles attaques, il prit aussitôt le chemin du fort Monsoni pour se rendre alors au fort Quitchitchouan ou fort Ste Anne situé sur la rivière Albany. Gédéon de Catalogne était maître de son canot, aussi était-il le premier au rendez-vous malgré les brouillards épais qui couvraient la baie. Trois jours après, M. de Troyes rejoignait ses gens et se préparait aussitôt à franchir les quarante lieues qui le séparaient de Quitchitchouan. Le Sieur Duchesnay demeura au fort Monsoni avec une vingtaine d'hommes tandis que Gédéon de Catalogne faisait partie de l'expédition. On se rendit sans encombre à destination et après quelque

peu d'hésitation, M. de Troyes décidait de camper sur la pointe d'une île en face du fort. M. de Troyes somma de suite le gouverneur du fort de lui rendre la place "sous conditions sûres et honorables, si non qu'il s'attendist à toutes les extrémités que sentaient ceux qui les attaquent opiniâstement ----"(5). La réponse ne fut guère satisfaisante, aussi M. de Troyes se lança-t-il à l'attaque du fort. Il organisa quatre détachements dont trois devaient attaquer le fort par différents points tandis que le quatrième travaillerait à établir une batterie sur l'île. Gédéon de Catalogne s'occupa activement de cette besogne. Il lui fallut creuser dans la terre à coup de hache tant elle était gelée. L'avant-veille de Ste Anne le vaisseau contenant le matériel de guerre jetait l'ancre près de l'île. Dès le lendemain, on déchargea les canons et le soir même, on fit une décharge à laquelle les assiégés répondirent immédiatement. La fête de Ste Anne vit les hostilités au grand jour. Bientôt la réserve de boulets fut épuisée et on fit fondre du plomb dans un moule préparé pour cette fin. Catalogne et ses compagnons durent se prêter volontiers aux divers travaux de l'heure et les Français tinrent si bien que les Anglais durent demander la paix à midi du même jour. M. de Troyes se rendit à la rencontre du gouverneur et signa le traité qui lui donnait le fort Quitchitchouan. M. d'Iberville prit la direction du fort tandis que M. de Catalogne gardait le camp de l'île. Il ramassa tout ce qu'il y avait de vivre dans le fort et fit dîner les quinze hommes de la garnison. Durant les quelques jours qui suivirent le Sieur de Troyes dut résoudre le problème

des prisonniers anglais. Il décida de mener le gouverneur, sa femme et leurs domestiques à l'île Charlton, à mi-distance entre Albany et Rupert, tandis qu'il fit camper les autres Anglais loin du fort avec défense d'y venir plus d'un à la fois. Gédéon de Catalogne se rendit au navire pour y amener le capitaine Outlaw, qui avait été fait prisonnier à la prise du fort Rupert, et cette femme qui avait été blessée, afin de les associer au sort des premiers. Ayant alors mis la dernière main à tout, M. de Troyes et son détachement y compris M. de Catalogne, quittaient les parages de la baie d'Hudson le dix-neuf août et descendaient vers Québec. Ils arrivèrent sans incident à Montréal au mois d'octobre de la même année, couverts d'une gloire bien méritée.

Gédéon de Catalogne à
la défense de Québec.

Guillaume le Taciturne

venait de s'asseoir

en usurpateur sur le trône d'Angleterre, quand sous son impulsion la guerre éclata dans la Nouvelle-France avec une telle soudaineté que la colonie en fut toute ébranlée. La réaction des colonies de la Nouvelle-Angleterre se mesurait aux craintes que les Français leur avaient inspirées. Pris dans l'étau de la flotte anglaise, des colons britanniques et des Iroquois, le Canada se trouvait dans un danger qui croissait d'heure en heure. Et voilà que le seize octobre 1690, trente-quatre navires de la Nouvelle-Angleterre surgissaient devant Québec. Pour chasser l'élément français de la Nouvelle-France, les gens

de Boston avaient conjugué leur attaque avec celle de deux colonnes qui montaient par la rivière des Iroquois et le lac Saint-Sacrement. Mais une épidémie de petite vérole arrêta la marche des deux colonnes et l'escadre de William Phipps était seule au rendez-vous.

Le comte de Frontenac, gouverneur de la Nouvelle-France, alors à Montréal depuis le 31 juillet 1690 s'apprêtait à s'embarquer pour Québec. Il apprit avant son départ que des vaisseaux anglais venaient assiéger Québec sans cependant y ajouter beaucoup de foi. Le onze octobre, Frontenac côtoyait la seigneurie St-Ours, à quinze lieues de Montréal quand de nouvelles dépêches du Sieur Prévost, major de Québec, annonçaient l'approche des navires ennemis (6). Cette dernière confirmation obligea M. le Comte à hâter les préparatifs de défense. Il envoya aussitôt le Sieur de Ramesay à M. de Callières afin qu'il descendit incessamment avec toutes les troupes de Montréal et une partie des habitants de cette ville (7). M. de Catalogne dut donc, une fois de plus, donner des preuves tangibles de son courage dans le péril. Une journée de préparatifs intenses avait suffi et le lendemain soir, en dépit d'une température maussade, tous ces valeureux défenseurs de la patrie étaient en route pour rencontrer l'ennemi. Ils étaient déjà au Cap Rouge quand ils apprirent que la flotte anglaise était devant Québec, alors ils laissèrent là les bateaux qui les portaient et se rendirent à Québec par terre. Le même soir, ils comp- taient parmi les défenseurs du plus cher des établisse-

ments français au Canada. Dès le lendemain, 17 octobre 1690, Catalogne et ses compagnons essayaient en vain de prendre un petit bâtiment anglais aux environs de la rivière St-Charles, car celui-ci était bien défendu de son bord et il était de plus à portée des canons de la flotte anglaise. Dans l'après-midi du dix-huit octobre, toutes les chaloupes anglaises chargées de soldats se dirigèrent vers l'endroit où le jour précédent on s'était échangé une vive fusillade. Elles débarquèrent sur le rivage environ 1500 soldats sous le commandement du Major Whalley. Il rangeait encore ses troupes en ordre de bataille quand on l'attaqua de tous côtés. A droite se trouvaient les habitants de Beauport tandis que du côté de Québec les soldats venus de Montréal, dans lesquels se trouvait Gédéon de Catalogne, résistèrent comme des braves. A cause de la difficulté du terrain, ils avaient été divisés en plusieurs pelotons et ils attaquaient sans ordre à la manière des sauvages. Tous les coups portaient sur les Anglais qui formaient un corps serré. L'ennemi avait été maintenu à distance, quand sur le soir, le comte de Frontenac fit avancer un corps de troupes pour assurer la retraite des envahisseurs. Dès que les troupes du Major Whalley eurent rejoint la flotte, on tint un conseil des officiers anglais sur le vaisseau amiral et les jours mauvais d'un automne déjà avancé leur firent lever l'ancre. Ils s'avancèrent vers l'île d'Orléans, mais Frontenac envoya aussitôt à cet endroit un détachement de deux cents hommes commandés par M. de Subercase desquels se trouvait Gédéon de Catalogne (8). Sans doute sa bravoure dans le vif engagement contre

Whalley le désigna pour ce nouveau poste de confiance. Il y demeura sept jours et tout ce temps le détachement resta au bivouac. M. de Subercase avait divisé ses hommes en deux groupes, et pendant que les uns se reposaient les autres se tenaient prêts à toute éventualité. Les vivres ayant manqué, M. de Subercase résolut de tuer des boeufs afin de servir de nourriture à cette poignée de braves.

Le matin du 23 octobre, les navires anglais disparurent derrière la pointe Lévis et après un échange de prisonniers, ils reprirent le chemin du Golfe. L'expédition n'avait pas été heureuse. Il était difficile qu'il en fut autrement car pendant la durée du siège, tous, tant de Montréal et des Trois-Rivières que de Québec avaient montré un dévouement et un courage remarquables.

C'était déjà bien avant dans octobre, les habitants n'avaient pas encore battu leur blé et les vivres étaient rares à Québec (9). Frontenac décida donc d'envoyer aussitôt les troupes qui vinrent de Montréal où de nouvelles menaces iroquoises se faisaient sentir. Quelques bateaux partirent de suite emportant avec eux un premier contingent. Leur diligence fut vaine car ayant navigué pour quelques jours seulement le temps devint si nuageux et si froid que le St-Laurent se couvrit de glace. On abandonna les vaisseaux et l'on se rendit à pied à Montréal. Gédéon de Catalogne fit partie d'un deuxième groupe en compagnie de M. de Callières. Vers le 15 novembre,

la température devint plus clémente, la glace fondit et leur permit de se rendre à Montréal en canots d'écorce. Ils quittèrent Québec le vingt-deux novembre et arrivèrent à Montréal le vingt-huit du même mois. M. de Frontenac en profitant pour envoyer "La Fleur de Mai" en France avec les bonnes nouvelles de cette expédition, écrivait: "Je suis obligé Monseigneur de vous marquer le zèle et la bravoure avec laquelle toutes les milices des Costes de l'Isle d'Orleans, Lauson et principalement celles de Beauport et de Beaupré se sont comportées dans toutes les actions qui se sont passées"(10).

Gédéon de Catalogne
à Terre-Neuve.

Vers ce temps commençait

la guerre de succession d'Es-

pagne; Charles II, mort le premier novembre 1700, avait institué comme héritier de ses états le duc d'Anjou, petit-fils de Louis XIV. Celui-ci voulut que, sans perdre un instant, le jeune prince allât se montrer à ses peuples. Philippe V franchit les frontières et arriva dans sa capitale vers les premiers jours de janvier 1701. Guillaume III, ennemi de la grandeur de Louis XIV, déclara qu'il ne reconnaissait pas le nouveau roi d'Espagne, Philippe V, et l'Empire et les états de la Hollande se rangèrent à son côté. Au moment où Guillaume III préparait sa vengeance, la mort vint le frapper mais rien n'arrêta l'Angleterre, l'Empire et la Hollande de déclarer la guerre à la France.

Le Canada n'avait rien à craindre des Iroquois avec

qui la paix venait d'être conclue, mais ses anciens ennemis de la Nouvelle-Angleterre étaient prêts à l'attaquer et n'attendaient que l'occasion de tourner leurs armes contre l'Acadie ou contre Plaisance. Les disputes européennes leur fournissaient une occasion gratuite. Le gouvernement de Boston chargea le capitaine Church d'aller attaquer l'Acadie tandis que d'autres bandes iraient semer la destruction sur les côtes françaises de l'île de Terre-Neuve. Ce ne fut qu'en 1703 que les Français purent entreprendre leur revanche. Dans l'île de Terre-Neuve, M. de Subercase n'était pas homme à laisser la partie aux Anglais, il reprit le projet de monsieur d'Iberville qui voulait soumettre toute l'île à la domination française. La cour approuva le projet et M. de l'Epiney eut ordre de prendre des Canadiens de Québec et de les transporter à Plaisance sur le Wesp, vaisseau du roi. En cette circonstance, M. de Subercase écrivait le 25 décembre 1704: "Je m'étais donné l'honneur de vous marquer par ma dernière lettre du 28 octobre que M. de l'Epiney, commandant le Yueche, n'était pas encore arrivée de Canada; par celle-ci, je vous dirai, Monseigneur, qu'il arriva dans ce port le 16 du mois de novembre, avec 100 Canadiens ou Sauvages, y compris 12 officiers qui ont demandé avec empressement de venir faire cette campagne; ce détachement est commandé par M. de Beaucourt, très honnête homme et très capable"(11). Gédéon de Catalogne faisait partie de cette expédition (12). La température trop douce ne put geler les rivières et retarda l'expédition jusqu'à la mi-janvier. Ce long retard permit aux Français de faire des raquettes et des traînes sauvages pour aller droit

à St-Jean. Tout nous porte à croire que Gédéon de Catalogne se distingua par son travail, car M. de Subercase écrivait le 25 décembre 1704, un mois environ après l'arrivée de Gédéon de Catalogne à Terre-Neuve: "Le Sr de Catalogne, lieutenant réformé, et que je vous avais mandé du temps que j'étais en France est du nombre des officiers qui sont venus cette année de Canada, comme je le crois beaucoup plus capable et plus agissant qu'un autre, je vous supplie, Monseigneur, de m'envoyer un ordre pour que je puisse le garder ici, j'espère que son secours et son intrigue nous faciliteront la construction de ce fort, personne n'entendant mieux que lui les ouvrages de maçonnerie et plus capable de les faire faire; si vous m'accordez cette grâce, il faudrait, s'il vous plait faire ordonner les fonds qu'il faut pour ses appointements sur ceux de Plaisance, en les diminuant sur ceux de Canada; comme je ne le demande que pour le service du roi j'espère que ce changement ne lui fera point de tort pour son avancement étant le plus ancien des lieutenants réformés et très certainement un de ceux qui méritent le mieux" (13).

Enfin le moment du départ vint et avec quelle ardeur on se lança à la poursuite de l'ennemi. Gédéon de Catalogne suivit M. de Subercase dans son expédition que M. de Costebelle décrivait si bien le 19 août 1705: "Toutes les fatigues d'une marche et d'un campement qu'on a de la peine à concevoir paraissent être adoucies par l'ardeur et la résolution que toutes nos troupes, quoique ramassées, marquaient à supporter les plus grandes difficultés. Chaque homme portait pour 20 jours de vivres, ses armes, sa

couverte et sa tante par chambrée, par des chemins et des bois impraticables, ayant 4 ou 5 rivières à passer à gué à travers des glaçons que la rapidité de l'eau rendait plus dangereuse que la profondeur quoique les plus grands en trouvassent fort au-dessus de la ceinture: nous marchâmes dans cet équipage fatigants par les plines les plus vigoureuses jusqu'au soir 22 du courant sans trouver aucun obstacle qui dut retarder la diligence convenable à une semblable expédition, mais il survint pendant la nuit une abondance de neige poussée par un vent si froid et si violent que nous fûmes forcés de séjourner trois jours entiers dans le même camp, manquant de vivres et fort incertains de l'éloignement où nous pouvions être des habitations des ennemis ----"(14). Gédéon de Catalogne avait été formé à cette école des surprises, aussi se l'imagina-t-on facilement traçant la route aux plus pusillanimes. Le 25 janvier, on était à Rebon au milieu des habitations anglaises. L'arrivée de ce détachement composé d'hommes tous vêtus à la sauvage, inspira une telle frayeur que personne ne songea à se défendre (15). Après un repos de deux jours au milieu de l'abondance qu'ils trouvèrent en ce lieu, ils se portèrent sur le Petit-Hâvre dont ils s'emparèrent facilement (16). Aussitôt, les braves coureurs français se mirent en route afin de se rapprocher du fort St Jean. "Les neiges étaient si hautes" nous dit M. de Costebelle, "et les montagnes si rudes joint à un vent si froid qui remplissait l'air de glaçons que les plus robustes supportèrent une fatigue inconcevable dans cette journée. Après avoir emprunté

tout ce que je pus tirer de mes forces dans une semblable occasion je fus forcé de camper un demi quart de lieue derrière le commandant-----"(17). Un matelot de ce détachement, coupant un arbre pour le feu, le fit tomber sur la tente de M. de Costebelle et rendit celui-ci hors d'état de pouvoir marcher. M. de Catalogne et quatre Canadiens des plus forts durent l'amener sur un brancard non loin des troupes. Comme M. de Subercase était dans le voisinage de Saint-Jean, il voulut essayer de prendre le grand fort qui défendait la ville, "mais rien au monde ne fut si mal exécuté que les ordres qu'il avait donnés (18)." Les sauvages qui formaient l'avant-garde marchèrent avec tant de précipitation que MM. de l'Épinay, de St-Ovide et de Beaucourt à la tête des grenadiers et des volontaires ne purent qu'à peine les suivre avec une partie de leur monde. Aussitôt, le contingent de M. de Subercase gagna la tête afin de rallier tous ses gens, mais la garnison anglaise eut cependant le temps de se mettre en défense. M. de Subercase divisa alors ses hommes en deux camps bien distincts: une partie tirerait sur la garnison tandis que l'autre attaquerait les maisons les plus prochaines du fort. Les canons firent un feu si vif que les assaillants qui n'avaient que leurs fusils et de la poudre mouillée, furent obligés de renoncer à l'attaque après avoir perdu pas plus de dix hommes (19), mais Gédéon de Catalogne et Subercase se rendirent entièrement les maîtres de tous les environs du fort.

Les soldats français attendirent pendant trente-trois

jours des secours de la France mais ceux-ci arrêteront à Plaisance et M. de Subercase fut abandonné à ses minces ressources. Il voulut donc tenter un dernier effort et à cet effet il fit faire des échelles afin d'escalader les murailles du fort (20). Sans doute M. de Catalogne a dû prendre une part active à ce genre de travail. Ce nouvel essai causa chez les sauvages et les matelots une telle horreur que M. de Subercase dut renoncer à son projet et retourner à Plaisance. Dès l'approche de l'automne, une partie du détachement du Canada laissa Terre-Neuve pour se rendre à Québec tandis que l'autre groupe y compris M. de Catalogne partait de Plaisance le 20 octobre et rentrait à Québec le 6 novembre 1705.

---- GEDEON DE CATALOGNE - INGENIEUR ----

"Son intention (de sa Majesté) est que vous serviés à Montréal ou vous devez avoir une entière attention sur tous les travaux et réparations qui sy peuvent faire ou dans le gouvernement de cette ville (Québec) dans le tems que le S. de Beaucours qui est à présent Ingénieur ny sera point."

Arch. des Col. B, Vol. 34-1, p. 191.

----- CHAPITRE V -----

Gédéon de Catalogne, ingénieur militaire

Montréal sans aucune protection - La retraite de Denonville rend les Iroquois furieux - Construction de forts - Soins inutiles - Les Abénaquis et la Nouvelle-Angleterre - Expédition de Beaubassin - Construction d'un fort à la rivière Puante - Riposte des Anglais - Secours apportés par MM. Hertel et Rouville - Trois-Rivières en 1650 - M. D'Ailleboust et les fortifications - M. de Denonville - M. de Champigny - M. de Vaudreuil prépare la colonie en cas d'attaque - Incendie de 1752 - Nécessité de fortifier Chambly - Avance des Anglais - Ramesay arrête la marche de l'ennemi - Retour à Chambly - Gédéon de Catalogne répare le fort - Travaux de 1710 - Part de M. de Catalogne - Impressions de MM. de Vaudreuil et Raudot - Le fort Chambly jusqu'à nos jours - Rumeurs d'une attaque par les Anglais - Nécessité de bien fortifier Québec - Invitation de M. de Vaudreuil - Travail de M. de Catalogne - Bon travail de tous les colons - Position stratégique de Louisbourg - Fortifications de Louisbourg - Prises de Louisbourg.

Gédéon de Catalogne aux
fortifications de Montréal.

Depuis le coup de
tonnerre de 1666, les

Iroquois se tenaient tranquilles et presque toute la campagne de l'île de Montréal était ouverte à l'ennemi, ce qui ne causait aucune inquiétude. On voyait bien quelques places fermées comme la Montagne et la Présentation, quelques moulins à vent à Lachine, Senneville et ailleurs, lesquels au besoin pourraient servir de redoutes. Le vieux fort de bois de Ville-Marie construit à la Pointe à Callières en 1643, tombait de vétusté et n'offrait aucune protection à la ville qui s'étendait bien au delà sur le coteau où se trouve aujourd'hui la partie commerciale de Montréal. Le fort des sauvages de la Montagne flanqué de tours de pierres que l'on voit encore, était trop petit pour abriter une population

PLAN DES FORTIFICATIONS DE MONTREAL.

N.B.- Voir collection de cartes à la fin.

d'au delà de mille âmes.

Dès 1685, la correspondance des premiers officiers de la colonie contient différents appels en faveur des fortifications de Montréal. Un mémoire du 12 novembre 1685 montre bien la pauvreté des fortifications dans tout le pays: "Ainsy l'on peut dire avec vérité que depuis la rivière du loup jusques à la Pointe de l'isle de Montréal qui sont plus de cent lieues de long, il n'y a pas un seul endroit à pouvoir mettre quoy que ce soit à couvert d'un Ennemy"(1). Ce même mémoire ajoute: "A l'Isle de Montréal, il n'y a aucune apparence de Reduit que chez les Sauvages de la montagne que M. de Belmont a fait fermer avec beaucoup de soin et d'application"(2). Le trente et un mai 1686, le roi acquiesçait à la demande de M. de Denonville: "Sa Majesté a veu le Mémoire qu'il a envoyé concernant l'estat présent du Canada et les mesures que l'on peut prendre pour la sûreté du pays et Elle l'a trouvé très utile et très censé. Il faudra faire avec le temps ce qui y est contenu mais il doit observer que le nombre de forts oblige quand on les veut garder à une grande dépense ou détourne les habitans de leur commerce et de la culture de la terre quand on se veut servir d'eux pour la garde desdites forts, ainsy on en doit bastir que dans les passages importants-----"(3).

La retraite de Denonville fut le signal d'invasions iroquoises, sanglantes représailles qui répandirent la terreur dans la colonie. La rage de ces barbares porta le fer et le feu sur tout le Canada occidental. Furieux ils avaient été victimes à Cataracoui.

ils avaient même attaqué M. de Denonville sur la route de Montréal. Il fallait donc songer sans retard à la défense des avant-postes. Dès leur arrivée à Montréal, les troupes commencèrent le travail des fortifications. Le grand nombre entreprit à édifier des forts dans les limites du gouvernement de Montréal tandis que Gédéon de Catalogne et quelques compagnons se rendirent à la Prairie de la Madeleine, à St-Lambert et au Sault-St-Louis pour y construire trois forts. Son travail terminé, il revint à Montréal et dirigea le travail déjà commencé. "Les fortifications furent dirigées par M. de Villeneuve assisté de M. de Catalogne. Villeneuve était ingénieur et fort bon dessinateur" observe M. de Denonville (4). M. de Catalogne nous dit lui-même dans son Recueil: "On fit en outre vingt-huit forts dans le gouvernement de Montréal, où l'on obligea tous les habitants de s'y retirer et d'y apporter leurs effets y ayant mis garnison dans chacun" (5). Nous avons là autant de preuves du travail efficace dirigé en partie par Gédéon de Catalogne. Le roi de France ne demeura pas insensible à tant de dévouement. Dès 1687, le gouverneur recevait 20000 livres pour les travaux de cette année et pour 1688 les ouvriers touchèrent à la somme de 19990 livres (6).

La jeune colonie goûta quelques mois de repos, à l'abri de ces forts. Malheureusement, on oublia trop vite les ordres pour se disperser de nouveau aux quatre coins de l'île. Gédéon de Catalogne sembla éprouver durement tant de précautions inutiles quand il écrivit dans son Recueil: "Comme les ennemis ne faisaient aucun

mouvement et que tout paraissait tranquille, chacun se flattait qu'ils étaient humiliés, et on les attendait pour venir demander la paix. Dans cette confiance, les officiers des postes éloignés, depuis le bout de l'île de Montréal jusqu'à Sorel, furent à Montréal faire leur cour à M. le Général----- Enfin arriva le 2 Août, que les principaux officiers des postes étaient à Montréal." (7) C'était bien le massacre de Lachine.

Gédéon de Catalogne à la
rivière Puante ou Bécancour.

Bien que la neutra-
lité des Iroquois parut

assurée par le traité de Montréal en 1701, il ne fallait pas perdre de vue les Abénaquis que la Nouvelle-Angleterre cherchait à détacher des Français. Des relations aboutissant à la paix s'étaient établies secrètement entre Boston et un petit nombre d'Abénaquis de la rivière Puante (8). Afin de déconcerter ces intrigues, lorsqu'elles allaient trop loin, il fallait quelquefois jeter les sauvages dans une guerre et voilà qu'en 1703, M. de Vaudreuil réunissait quelques guerriers abénaquis et quelques Français sous les ordres de M. de Beaubassin et les lançait du côté de Boston.

Le gouverneur de la Nouvelle-France s'imaginait bien que les Anglais désespérant de gagner les Abénaquis entraient dans leur pays et massacraient tous ceux qu'ils pourraient surprendre. Il fit alors construire un fort à la rivière Puante afin de mettre cette tribu à l'abri des attaques et charges Gédéon de Catalogne d'en diriger les travaux. L'ingénieur Catalogne écrivait dans son

FORT DE LA RIVIERE PUANTE.

N.B.- Voir collection de cartes à la fin.

Recueil: "Le Sieur Levasseur leva les plans de tous les forts du gouvernement et on en fit construire un à la rivière Puante duquel j'avais la conduite"(9). Les cartes des plans des seigneuries pour le gouvernement des Trois-Rivières par M. de Catalogne, lui-même, donne la position exacte de ce petit fort (10) et si l'on en juge d'après les traces que nous a laissées le temps, le choix qu'il avait fait d'une colline sablonneuse était idéal pour soutenir les attaques des ennemis.

aussi, quand les Anglais attaquèrent les Abénaquis à leur tour dans l'automne de 1704, ceux-ci soutinrent l'offensive pendant quelques mois alors que M. Hertel de Rouville fort d'un contingent de 350 hommes arrivait à leur rescousse. Ce détachement repoussa les Anglais dans leur pays et prenant à travers les bois à la raquette, traversa les Alleghany et tomba dans la dernière nuit de février sur le village de Deerfield. M. de Vaudreuil écrivait à cette occasion: "Les Abénaquis m'ayant fait savoir que les Anglois leurs avoient tués du monde l'automne dernière et me demandant du secours, j'ay envoyé cet hivert un party de 250 hommes tant françois que Sauvages commandé par le Sr de Rouville, Lieutenant refformé qui s'en est acquitte très dignement. Ils ont amenné 150 prisonniers"(11).

Gédéon de Catalogne aux fortifications des Trois-Rivières.

D'après les Relations des Jésuites,

le lieu des Trois-Rivières de 1634 à 1650, ne fut jamais autre chose qu'une "Habitation." Sauf quelques rares terriens, timidement établis sur leurs domaines agricoles,

VILLE DES TROIS - RIVIERES.

PLAN DE LA VILLE. 1704.

VUE DE LA VILLE EN 1721.

N.B.- Voir collection de cartes à la fin.

le petit peuple instable, habitué au service du trafic des fourrures avait dressé ses modestes logis selon le mot des Relations de 1636 "qui deçà, qui delà, suivant l'affection et la commodité d'un chacun." Le péril iroquois allait bientôt changer tout cela et faire surgir le village avec des éléments de vie qui lui assurent la permanence. Un remède radical s'imposait: concentrer les habitations, et les protéger par une enceinte formée de fortes palissades.

En décembre 1650, M. d'Ailleboust songeait à élever quelques fortifications aux Trois-Rivières, mais le projet en resta là. Au mois de juin suivant, ce gouverneur donna aux Pères Jésuites un terrain entre les rues actuelles Saint-Louis et du Château, "à condition de bâtir la ranclure fermée du village." Le Père Mercier nous fait entendre que dans l'automne de 1652, on fit certains travaux de défense aux Trois-Rivières et vers la fin de juillet 1653 on mettait la dernière main à ces fortifications. Le 14 juin 1684, le baron de La Hontan qui venait de passer aux Trois-Rivières, écrivait que ce lieu n'est protégé ni par des ouvrages en pierre ni par des palissades. Trente ans avaient donc suffi pour la suppression des fortifications mentionnées en 1653. Cependant la guerre avec les Iroquois paraissait imminente au moment de la visite de La Hontan, aussi le nouveau gouverneur-général, Denonville, s'empressa-t-il de garnir la petite ville d'un rempart quelque peu rassurant. La lettre de M. de Denonville, en date du 12 novembre 1685,

dit que le poste des Trois-Rivières est entouré de hautes palissades sans postes militaires et qu'elles ne sont pas flanquées, sauf que l'année précédente, on y a commencé deux grandes tourelles qui ne sont pas terminées et qui restent très exposées (12). Le 15 septembre 1692, on apprend que la palissade des Trois-Rivières a été reconstruite à neuf (13) tandis que le 4 novembre 1693 elle a été réparée et augmentée (14) et M. de Champigny mentionne le 24 octobre 1694 des réparations faites aux portes de la ville des Trois-Rivières (15).

L'année même où les efforts de M. de Cellières, complétant ceux de M. de Frontenac, entraînaient la réconciliation solennelle entre la France et les tribus iroquoises, la guerre éclatait en Europe. Obligée de se défendre contre une redoutable coalition, la France entendait bien observer la plus stricte neutralité en Amérique. M. de Vaudreuil dut donc préparer la colonie contre les Anglais, ses seuls ennemis. Les fortifications de la Nouvelle-France requèrent les premiers soins. Si nous examinons le plan de la ville en 1704, nous constatons que la clôture entoure le Flaton, cette fois, et dans son ensemble elle nous montre huit bastions (16). L'ingénieur de Catalogne a dû prendre une large part dans tous les travaux car il nous dit lui-même qu'il fut envoyé pour faire faire l'enceinte de la ville des Trois-Rivières (17). Cependant, on entretient encore des doutes sur la construction des bastions puisque nous avons un croquis soigné qui représente la palissade des Trois-

Rivières et l'on n'y voit pas le moindre bastion (18). Que sont devenus ceux de 1704? N'ont-ils existé que sur le papier? Les travaux furent faits avec diligence car en décembre de la même année, Gédéon de Catalogne quittait les Trois-Rivières pour chasser les Anglais de Terre-Neuve.

Trois-Rivières garda sa muraille jusqu'en mai 1752 alors qu'un incendie qui dura trois jours la rasa complètement. L'ingénieur Franquet proposa de reconstruire l'enceinte mais la guerre de Sept Ans étouffa le projet dès sa naissance.

Gédéon de Catalogne au
fort Chambly.

La nécessité de se
défendre contre les Iroquois

qui assassinaient sans cesse les gens de la campagne depuis le lac St-Pierre jusqu'à Québec avait inspiré l'idée de construire en 1665 des forts aux rapides de Chambly, de Sainte-Thérèse et à l'endroit où est maintenant Sorel. C'est pourquoi les capitaines Jacques de Chambly et Pierre de Sorel bâtirent les deux palissades de bois qui par la suite portèrent leurs noms. La Hontan écrivait en 1684: "Le petit fort situé au pied saut sur le bord du bassin de Chambly n'a que de simples palissades." En 1693, il y avait vingt-sept ans que le fort de Chambly existait; ses palissades étaient tellement délabrées, pourries et ébréchées que l'on dû y faire de grandes réparations. Le comte de Frontenac disait dans une dépêche de la fin de l'année 1693, que le fort Chambly avait été refait à

---- LE FORT CHAMBLY ----

nouveau par M. des Bergères (19). En 1700, le fort subit quelques réparations urgentes et ayant été momentanément abandonné, les Iroquois en profitèrent pour l'incendier en partie en 1702. C'est Paul d'Ailleboust de Périgny qui le releva peu après et en garda le commandement jusqu'en 1710.

Au printemps de 1709, comme l'on craignait une invasion anglaise, on résolut de l'arrêter dans sa marche par eau, et, à cet effet, Claude de Ramesay, alors gouverneur de Montréal, fut envoyé avec un détachement de la milice de volontaires canadiens et sauvages à Chambly où était le rendez-vous général. Gédéon de Catalogne se trouvait du nombre de ces défenseurs de la patrie. Sur la fin de juillet, la petite armée remonta la rivière Richelieu jusqu'au lac Champlain où il y eut des coups de feu inutilement échangés avec l'ennemi. Les troupes reprirent aussitôt le chemin de Chambly où M. de Ramesay laissa Gédéon de Catalogne avec quelques ouvriers afin de remettre le fort en état de défense. Il fit construire un second hangar ou magasin qu'il abandonna l'automne suivant à Paul d'Ailleboust de Périgny. Un peu plus tard, on décida de fortifier sérieusement le fort Chambly. On croit que Josué Bois-Berthelot de Beaucour fit le plan de la nouvelle forteresse et en garda la surveillance générale tandis que Gédéon de Catalogne en dirigea les travaux. Pendant l'hiver de la même année on transporta à Chambly sur des traîneaux une partie de la pierre nécessaire à la construction de la forteresse. Le seize novembre 1709, on passait à Québec une ordon-

nance de l'intendant qui obligeait les habitants du gouvernement de Montréal de mener sur le lieu le plus tôt possible la pierre et la chaux nécessaires pour la bâtisse en pierre du fort Chambly. Ils devront aussi fournir et apporter à Chambly les poutres équarries et le bois nécessaire (20). Dans le mémoire de Gédéon de Catalogne l'auteur nous dit qu'on lui ordonna de se rendre sur le lieu au mois de janvier 1710 " pour y amasser des matériaux et pendant tout l'hiver on tailla les pierres angulaires, portes et fenêtres"(21). Au mois de mai 1710, on commença à creuser pour bâtir les fondations en pierre. A l'automne suivant les murs avaient douze pieds de haut, suivant le même mémoire mentionné plus haut. Au printemps de 1711, on sut que les Anglais avaient repris le projet d'attaquer la colonie, par terre et par mer. Les autorités comprirent qu'il était de toute conséquence de terminer au plus tôt le fort Chambly et elles envoyèrent des ouvriers de Québec et de Montréal pour prêter main forte aux habitants de Chambly de sorte que la forteresse de pierre fut achevée au mois de septembre 1711. Le fort s'était relevé par enchantement, grâce à l'activité qu'y avaient mise les habitants et les quelques soldats du poste. Dans une lettre au ministre Pontchartrain, MM. de Vaudreuil, gouverneur, et Raudot, intendant, disaient au printemps de 1711, que Bois-Berthelot de Beaucour "y avait donné tous ses soins et toute son application et les ouvrages en étaient bons et solides comme devant durer toujours"(22). Le ministre écrivait à Bois-

Berthelot de Beaucour, le 7 juillet que: "le roi est satisfait de son zèle dans la conduite des travaux aux fortifications de Québec et de Chambly"(23). N'aurait-il pas été plus à propos d'adresser les mêmes félicitations à Gédéon de Catalogne qui fut l'âme dirigeante des travaux. En effet, Bois-Berthelot de Beaucour ne paraît pas avoir été continuellement sur le lieu de la construction, cet été 1711, car on releva sa présence à Québec à maintes occasions en août et en septembre.

Le fort Chambly fut toujours le centre des mouvements militaires soit contre les Iroquois, soit contre les habitants de la Nouvelle-Angleterre. En 1747, son matériel fut transporté au fort St-Jean, à quelques lieues plus loin sur le Richelieu. En 1760, il passa entre les mains des Anglais. Les Américains s'en emparèrent, sans coup férir le 17 octobre 1775; mais à la suite d'une épidémie, ils l'abandonnèrent après y avoir mis le feu. Guy Carleton le restaura en 1777. Les troupes canadiennes en firent usage en 1812. Le fort Chambly était abandonné en 1847 et il ne serait plus qu'une ruine sans le patriotisme et les efforts de M. J.O. Dion, citoyen de Chambly qui en est aujourd'hui le gardien et qui l'a doté d'un petit musée.

Gédéon de Catalogne aux
fortifications de Québec.

M. de Frontenac
n'ignorait pas que les

Anglais songaient toujours à prendre la revanche de

leur défaite de 1690. Aussi ne négligea-t-il rien pour mettre la capitale à l'abri de leurs attaques. Le 10 mai 1691, M. de Champigny, intendant écrivait dans son "Mémoire instructif sur le Canada": "Le principal soutien de tous les lieux du monde dépend d'avoir des places fortifiées où les peuples se puissent retirer avec sûreté durant les guerres ----- Il est donc constant qu'il faut achever établir des villages fermes de bonnes palissades pour mettre les habitants en toute sûreté contre les sauvages et fortifier d'une bonne muraille Québec et Ville-Marie et particulièrement Québec à cause des descentes qu'on y peut faire par la mer----"(24). Faire de Québec une forteresse quasi imprenable n'était pas seulement un rêve. Le vieux mur, du moins le premier mur construit que Québec ait possédé, commençait au présent "bastion du roi" puis il se prolongeait au haut de la rue Mont-Carmel en traversant la cité jusqu'à la rivière Saint-Charles et entourait le palais de l'intendant. De là, une palissade courait le long de la grève jusqu'à la côte de la Canotière. Une autre palissade protégeait la cime du cap en aval depuis l'Hôtel-Dieu jusqu'au Sault-au-Matelot où il y avait une batterie de trois pièces. Cette batterie et celle du Château constituaient seules les défenses de la ville en 1700. En 1709, nous trouvons la première mention des nouvelles fortifications quand l'ingénieur Le Vasseur par ordre du gouverneur de Vaudreuil commença la construction d'un nouveau mur à quelque distance à l'ouest de l'ancien mur. Les citoyens prirent part à ce travail avec empres-

sement et l'année suivante l'oeuvre progressa rapidement.

L'expédition de Walker en août 1711 fut une faillite complète, mais elle laissa une profonde impression au Canada. Sur l'invitation de M. de Vaudreuil, de compléter les fortifications de Québec, tous les habitants se prêtèrent volontiers à un travail si opportun. Les uns contribuèrent la somme de cinquante mille écus tandis que d'autres fournirent la main d'oeuvre nécessaire. Gédéon de Catalogne se signala parmi ceux du deuxième groupe. Il écrit dans son Recueil pour l'année 1711-1712: "L'on avait commencé à jeter les fondements de deux redoutes à Québec pour être continuées l'année suivante quoique les fonds fussent épuisés. L'une des redoutes fut achevée à la menuiserie près et la maçonnerie de l'autre montée au carré, et en outre on fit un mur le long de la côte ou Palais jusques vis-à-vis l'Hôtel-Dieu, et on commença deux bastions, et la courtine entre la redoute du cap au diamant et le cavalier de M. Dupont et ces ouvrages en sont demeurés là. M. de Beaucour ayant été envoyé à l'île royale, je fus chargé de la conduite des ouvrages et des toises."

"Son intention (de sa Majesté) est que vous serviez à Montréal ou vous devez avoir une entière attention sur tous les travaux et réparations qui sy peuvent faire ou dans le gouvernement de cette ville (Québec) dans le tems que le S. de Beaucours qui est a present Ingénieur ny sera point" lisons-nous dans la correspondance du ministre pour l'année 1712 (25). Le mur dont parle Gédéon de Ca-

atalogne avait six pieds de hauteur, deux pieds d'épaisseur et la redoute avait une longueur de 160 toises. Tous ces travaux coûtèrent 60000 livres (26). C'était une entreprise digne de ceux qui en avaient la conduite, aussi s'acquittèrent-ils de leur emploi avec toute la perfection qu'on s'attendait d'eux. "J'ai tout lieu d'être content," écrivait M. de Vaudreuil en 1712, "de la diligence du sieur de Beaujours aussi bien que de la bonne volonté des peuples qui viennent aux corvées sans faire la moindre difficulté"(27).

Ce ne fut qu'en 1720 que Québec vit s'élever ses remparts véritables. M. de Chaussegros de Léry, ingénieur en chef d'alors envoyait en cette même année un plan en relief pour fortifier Québec. Le roi en fut fort satisfait et il ordonna de commencer aussitôt les travaux de fortifications. Ces fortifications existaient encore à la prise de Québec en 1759.

Gédéon de Catalogne
à Louisbourg.

L'Acadie perdue et devenue la Nouvelle-Ecosse,

il ne restait plus à la France qu'à utiliser la position stratégique du Cap Breton pour assurer la protection des pêcheurs du golfe. Tous ceux qui avaient suivi de près les affaires d'Amérique, en particulier les intendants de la Nouvelle-France, les Raudots, père et fils, recommandaient cette politique et le ministre Pontchartrain allait jusqu'à écrire: "Si la France perd cette île, pareille perte serait irréparable car cela entraî-

---- LES RUINES DE LOUISEBOURG. ----

nerait la perte de toutes ses possessions en Amérique septentrionales." Tel fut du reste, le parti auquel s'arrêta en 1713 le Conseil de la Marine qui résolut d'établir la pêche sédentaire dans l'île et d'y amener à cet effet des familles de colons et des soldats. On procéda sans retard à construire la forteresse de Louisbourg dont M. de Vaudreuil et l'intendant Bégon allaient surveiller les premiers travaux.

Pour faire de Louisbourg une des pièces importantes du système de défense du Canada, la France dépensa en vingt-cinq ans des douzaines de millions. Gédéon de Catalogne vint vite porter main forte à ces travaux de fortifications. Le 19 mars 1720, il était nommé sous-ingénieur à l'Île Royale (28). Il est malheureux que nous n'ayons pas plus de renseignements sur ses allées et venues car les attaques anglaises détruisirent des documents très précieux. Cependant, le passé de Gédéon de Catalogne nous laisse supposer l'efficacité de son travail à ce nouveau poste. Le 20 mai 1722, nous retrouvons M. de Catalogne en France: "Le conseil joint à cette dépêche les lettres de service pour ces nouveaux emplois qui ont été accordés aux Srs de la Carne, le Verrier, Sabreuvois et Lignery. Mr de Vaudreuil les leur remettra, celle des Srs Dugué, Raimont, Costebelle et la Martinière leur ont été remises icy, et celle du S. de Catalogne a été donnée à son Père" (29). Que faut-il penser d'un tel voyage? Ne pourrait-on pas croire que Gédéon de Catalogne se rendit en France pour exposer la

condition du Cap Breton. Aussi, le ministre de France semble-t-il refléter les remarques de l'ingénieur Catalogne quand il écrivait lors du départ de celui-ci pour le Canada en 1722: "Le conseil vous observera encore qu'on a travaillé les 2 dernières années à ces fortifications avec beaucoup de succès et que la dépense qu'on y a faite serait totalement perdue si on ne les continuait et que cette Isle qu'on ne pourrait conserver en tems de guerre, si Louisbourg n'étoit solidement fortifiée"(30). Quoiqu'il en soit, le roi de France vint récompenser le travail de cet habile et courageux sujet, et le 15 mars 1723, il était nommé capitaine de l'Isle Royale (31). De son côté, Louisbourg devenait rapidement une ville de belle apparence dont la réputation de place forte s'étendait par toute l'Amérique.

Les colons de la Nouvelle-Angleterre n'avaient pas vu sans crainte ni colère s'élever les fortifications de Louisbourg et ils songeaient depuis longtemps à se débarrasser de cette épine. La reprise des hostilités entre la France et l'Angleterre vers 1740 devait naturellement se faire sentir en Amérique. Le 17 juin 1745, Pepperell s'emparait de la forteresse de Louisbourg, mais quoique le traité d'Aix-la-Chapelle la rendait à la France en 1748, elle retombait définitivement aux mains ennemies dans les premiers jours de juin 1758.

----- CHAPITRE VI -----

Gédéon de Catalogne, ingénieur civil.

Mlle Mance et l'Hôtel-Dieu - Difficultés du début -
Le feu rase l'édifice - Assemblée des habitants -
Invitation de M. de Callières - Empressement des
colons - M. de Frontenac est satisfait des travaux -
Nécessité d'un canal - Difficultés à vaincre - MM. de
Casson et de Catalogne - Le contrat - La mort de M.
de Casson arrête les travaux - Quelques dates - Désir
du roi - Cartes de M. de Catalogne - Eloges de M. de
Raudot - Gédéon de Catalogne sous-ingénieur - Expli-
cations des cartes - Une lacune.

Reconstruction de l'Hôtel-
Dieu de Montréal.

L'histoire de

l'Hôtel-Dieu de Mont-

réal se rattache intimement à la fondatrice de Ville-Marie.
Elle démontre bien le zèle des habitants de cette colonie
et les talents d'architecte que possédait Gédéon de Cata-
logne.

Jeanne Mance faisait partie du petit groupe d'apôtres
qui, sous la conduite de Maisonneuve, débarquèrent sur l'île
de Montréal le 18 mai 1642. Le modeste édifice qu'elle fit
construire au coin des rues Saint-Paul et Saint-Sulpice fut
pendant longtemps le centre de ralliement de la petite co-
lonie car il servait d'église et d'hôpital. Seule à remplir
les fonctions d'infirmière et de sacristine pendant dix-sept
ans, Jeanne Mance eut la satisfaction de voir confirmer son
oeuvre en 1659. En effet, le 7 septembre de cette année
trois religieuses hospitalières essaimées de la maison de
La Flèche en France, les Mères Judith Moreau de Brésoles,
Catherine Macé et Marie Maillet arrivaient à Québec. Le 29
septembre de la même année elles débarquaient à Montréal
prendre charge de l'hôpital sous le nom de congrégation de

St-Joseph (1). Cette institution pourtant providentielle et très nécessaire à la colonie naissante ne put se maintenir que grâce à l'énergie indomptable des fondatrices, car outre les obstacles matériels il leur fallait lutter contre la pression constante des autorités ecclésiastiques qui voulaient la réunir à celle des Soeurs Hospitalières de l'Hôtel-Dieu de Québec (2).

Les filles de St Joseph appelées à honorer ce grand saint devaient offrir aux fidèles de Ville-Marie des exemples frappants de l'amour de la pauvreté. Si nous lisons la relation du voyage de M. de St-Vallier, quand il les visita pour la première fois en qualité de grand vicaire et d'évêque de Québec, nous voyons dans quel dénûment vivaient ces religieuses (3). M. de Denonville, gouverneur général et M. de Champigny, intendant du Canada furent aussi touchés de leur pauvreté, et pour engager la cour à leur procurer quelques secours extraordinaires, ils lui firent connaître en détail la modique revenu et les charges énormes de cet établissement (4).

En vue d'exercer les filles de Saint-Joseph à une pauvreté plus entière encore, Dieu voulut qu'outre le manque de revenu, elles n'eussent pour se loger et pour loger leurs malades que des bâtiments qui mériteraient à peine ce nom et qui tombaient en ruine de toute part (5). Dans l'état de gêne extrême où elles étaient réduites par l'incommodité et la petitesse de leur maison, et dans le péril continu où elles se voyaient exposées à cause de sa caducité, les filles de St Joseph désiraient le reconstruire, mais n'ayant pas de quoi suffire aux dépenses courantes de la maison, elles n'osaient pas entreprendre un pareil projet. M. de St Vallier, lors de sa visite à

Ville-Marie, voyant l'état des bâtiments, pressa les filles de St Joseph de les reconstruire. Ces humbles religieuses n'entreprirent ces constructions que par respect pour le sentiment de leur évêque et par obéissance à sa volonté. Les travaux allèrent de grande allure et le 21 novembre 1694, les ouvriers avaient déjà terminé le premier étage et une partie du dortoir. Les religieuses quittèrent leur vieille mesure et vinrent se loger dans le nouvel édifice (6). Mais cette maison qui procurait tant de commodités et de douceurs aux filles de St Joseph, semblait ne pas porter le cachet que Dieu voulait imprimer à toutes les entreprises de ces saintes filles. Trois mois après leur arrivée dans cette nouvelles maison, Dieu les réduisit à un état de dénûment qu'elles n'avaient jamais éprouvé. Les constructions n'étaient pas encore terminées et les religieuses n'avaient pas achevé de payer les comptes des fournisseurs et des ouvriers, lorsque dans la nuit du 23 au 24 février 1695 le feu rasa les vieux et les nouveaux bâtiments sans qu'il y ait aucune perte de vis(7). M. Dollier de Casson, prêtre de Saint-Sulpice, M. Juchereau, lieutenant-général de la juridiction de Montréal et M. de La Touche, commissaire des troupes du roi, se rendirent dès le matin, chez M. de Callières, et ils furent tous d'avis de faire sans délai un appel à la charité publique pendant que les coeurs étaient ouverts à la compassion. On célébrait ce jour-là la fête de Saint Mathias, alors fête de précepte. On profita de la présence des habitants des côtes venus pour les célébrations, pour convoquer aussitôt une assemblée générale de tous les citoyens dans la maison du gouverneur. A l'heure indiquée, devant une large

assemblée, M. de Callières prit la parole et fit un tableau touchant de la catastrophe qui venait d'arriver. M. de Callières, naturellement insinuant et éloquent, se surpassa en cette circonstance si bien que chacun s'empressa sur le champ d'offrir son aumône. L'assemblée avant d'journer décida que dès le jour suivant on enverrait des travailleurs dans la forêt pour équarrir le bois nécessaire à la nouvelle construction (8). M. de Catalogne, enseigne dans les troupes de la marine, et architecte, ainsi que M. Pottier, marchand de Villemarie, furent choisis pour présider aux travaux. Les "Annales des hospitalières de Villemarie", par la soeur Morin, nous disent qu'ils s'acquittèrent de cette commission honorable avec toute l'activité qu'on pouvait attendre de leur parfait dévouement. Dès le lendemain, ils se rendirent dans la forêt avec une multitude d'ouvriers remplis de foi, qui, abattirent gratuitement des arbres et les traînèrent hors du bois pour les équarrir. Ils continuèrent avec le même zèle jusqu'à l'achèvement de cet ouvrage, ayant souvent de l'eau jusqu'au genoux à cause de la fonte des neiges. On commença alors la construction du nouvel hôpital et du bâtiment des religieuses. M. de Catalogne poussa avec diligence les travaux de l'hôpital tandis que M. Pottier s'occupa de la résidence des religieuses. Quand M. de Trontenac vint à Ville-Marie à la fin du mois de juillet, il visita les nouvelles constructions. Il parut satisfait de la diligence que les ouvriers avaient mise à la construction de l'hôpital, nous disent les Annales des hospitalières de Ville-Marie. Il vantait, lui aussi l'habile architecte, Gédéon de Catalogne.

Gédéon de Catalogne
et le canal Lachine.

Le projet de re-
lier Lachine et Montréal

par un canal pour éviter le Sault St-Louis remonte aux premiers temps de la colonie. Les Sulpiciens de Montréal sentirent les premiers la nécessité de contourner les rapides afin d'activer les moulins des environs mais spécialement celui de la rivière St-Pierre. Dès 1680, M. Dollier de Casson songea à creuser un canal entre le lac St-Pierre et Lachine et en 1689 le travail était en bonne voie. Les deux gouvernements du Canada et de la France, et même le supérieur général de Saint Sulpice, M. de Tronson, tous découragèrent un projet si onéreux, et les travaux furent abandonnés. Un missionnaire écrivait en 1692 que le premier établissement français sur le St-Laurent est la Chine et qu'il serait facile d'y faire un canal par la rivière St-Pierre: " Il y a ", dit-il, " fort peu de terrain à couper pour faire un passage depuis le lac jusqu'à la rivière St-Pierre, qui est dans la dite isle et en ostant les arbres qui y sont tombés, son lit serait fort beau et assez profond pour passer les bateaux qui descendent d'en haut "(9). A la mort de M. de Tronson en 1696 et aux premiers signes de paix avec les Iroquois, M. de Casson contempla de nouveau le projet qui lui tenait tant au coeur. Aussi dès 1700, M. de Catalogne se chargeait pour le séminaire de Saint-Sulpice de Montréal de creuser un canal du fleuve St-Laurent à la rivière St-Pierre. Le contrat fut signé le 30 octobre 1700. M. de Catalogne s'engageait à faire un canal de 800 toises de longueur avec une largeur de 12 pieds et une profondeur de neuf pieds. Les messieurs du séminaire devaient four-

LE CANAL LACHINE CREUSE SOUS LA
DIRECTION DE M. DE CATALOGNE.

N.B.- Voir collection de cartes à la fin.

mourait pendant le temps de la construction, sa femme devait compléter l'ouvrage. Le prix du contrat pour cette entreprise était fixé à 3000 livres et elle devait être terminée en juin 1701. Le voici:" Furent présents Messire François Dollier de Casson un des pretres du seminaire de St Sulpice de Paris supérieur des Messieurs les Ecclesiastiques du seminaire dud Villemarie & procur de Messire François Le Chassier docteur En Theologie de Lafaculté de Paris supérieur de Mrs Les Ecclesiastiques dud seminaire de St Sulpice de Paris seigneurs et propriettaires de Lad Isle de Montreal & Lieux en dependants assisté de Messire Michel Caille aussy un des prêtes dud semre de St Sulpice economie & secretaire de mrsd Srs Les Seignrs, d'une part; Et sieur Gedeon de Catalogne officier dans Les troupes du dettacht de La Marine & arpenteur royal juré. En ce pais de la Nouvelle France d'autre part, Lesquelles parties ont fait Les marchez & Conventions quy Ensuivent, scavoir que Led sieur de Catalogne promet & soblige de faire un Canal pour donner Communicaon de Lagrande Riviere ou fleuve St Laurent, à la Riviere ditte de St Pierre aprendre despuis Labature quy est vis-à-vis de la Concession du nommé La Chasse a la Chime en descendant jusqu'à Lad Rivière St. Pierre Tout, Lequel Canal aura douze pieds de Large a La superficie de Laterre, Et ou Led Canal naura que quatre pieds de profondeur sa Largeur sera Reduite a onze pieds par Enbas. Et Lors quil aura sin pieds de proffond sa Largeur sera Reduite a dix pieds & a neuf pieds de proffondeur ou Environ

sera Reduite a neuf pieds de Largeur Letout par en bas
 Lequel canal Led Sr de Catalongne promet & soblige de
 fre fre bien & duet ainsy que dit est. Et qu'il y fera
 passer Les Eauës dud fleuve Lesquels iront joindre Lad
 Rivière St. Pierre auquel canal y aura du moings dans
 les plus basses Eauës & comme Elles se trouvent aujour-
 huy de Leau d'un pied de proffondeur dans tout Led Canal
 quy puisse Empescher Le Cours desd Eaux dans Led Canal;
 Et sera fait & dressé Entre les parties proces verbal de
 Lahauteur ou sont a présent Les Eauës; fournir par led
 Sr de Catalongne de toutes peynes d'ouvriers & des outils
 necessaires Et dy travailler & fre travailler incessant
 avec bon nombre d'ouvriers Et Rendre Led Canal fait & par-
 fait ainsy quest dit cydessus au Juin de Lannée prochaine
 mil sept Cents un auquel temps Led Sr de Catalongne Li-
 vrera Led canal a mesd Mrs Les seigneurs de cette Isle
 apayne de tous despens dommages & Intherest, Etmond Sr
 Dollier promet de fre fournir aud Sr de Catalongne tous
 les outils quilz ont propres por fre Lesd ouvrages comme
 pinces, pioles, pioches, pelles, masses de fer & a outils
 servants a miner dans Le Roi, despls led Sr de Catalongne
 se chargera par Inventaire & Les fera Entretenir jusqu'a
 Lafin desd ouvrages, a la fin desquels Il les Rendra a
 mesd Srs Les seigneurs, Et outre moyennant La somme de
 neuf mil Livres en argent Cours du pais que mond Sr. Dol-
 lier aud nom promet & soblige bailler & paier aud Sr de
 Catalongne, sçavoir quatre Cents livres en Commencant
 Led ouvrages, neuf Cents livres en Cent Cinquante minots
 de blé & froment a raison de sin Livres Le minot a fur &
 a mesure quil fera lesd ouvrages, quatre mil Livres aussy

a fur & a mesure que lesd ouvrages se feront Et Les
trois mils sept Cents Livres restant aparfaire Lesd
neuf mil Livres au quinsiesme jour doctobre de Lannée
prochaine mil sept Cents ou peyne de tous despens dom-
mages & Intherests, Est convenu quen Cas de mort dud
Sr. de Catalongne pendant Lesd ouvrages cydessus sera
Loisible a Ladamoisells son Epouse de faire parachever
Led Canad En doudent par Elle Caution solvable de le
fre parachever & de le rendre fait & parfait aud mois
de Juin ainsy qu'est dit cydessus & Conformt au pnt mar-
che: Car ainsi A Este acéorde Entre les parties, prot &
obl & renonçant & fait & passé En une des salles du did
seminaires de villemarie Lan mil sept cents Le trentiesme
jour d'octobre avant medy En presence des sieurs Hnthz-
hatanville & Pierre Rivet praticiens Temoins demt aud
villemarie soussignes avec mond Sr Dollter Led Sr. Caille,
Legn de Catalongne & nore après Lecture faite suivant
Lordre

(signé)

Fran. dollier p.s.

catalongne

M. cailla p.s.

Hatanville

Rinet

Adhemar"(10)

Les ouvriers se mirent à l'oeuvre avec courage et
l'on avit déjà creusé les deux tiers quand la mort de
M. de Casson survenut à l'automne de 1701 vint arrêter
la marche des travaux. Quelques années plus tard Mon-
sieur l'abbé Belmont fait continuer les travaux mais dans
le seul but d'augmenter le volume d'eau de la rivière

St-Pierre afin d'activer les moulins. L'intendant Bégon écrivait le 12 novembre 1714: "Mrs du Séminaire de St-Sulpice sont dans le dessein de faire achever le canal de la Chine non pour le rendre navigable mais seulement pour fournir de l'eau à leur moulin de Montréal qui en manque les trois quarts de l'année, n'en ayant que le printemps; il n'y aura que la difficulté d'avoir des ouvriers qui pourra en retarder l'exécution-----"(11).

Le canal Lachine pour les fins de la navigation ne fut jamais fait par les Français; c'est ce que nous lisons dans Bougainville et Knox qui étaient au pays à l'époque de la conquête. M. de Catalogne fut donc le premier et le dernier Français à entreprendre un tel projet. En 1815, une nouvelle démarche pour faire creuser le canal Lachine prit une tournure sérieuse. L'intention des premiers promoteurs était de creuser jusqu'au Pied-du-Courant par la rivière Saint Martin (rue Craig) avec un embranchement jusqu'à la pointe à Callières, mais de nouvelles dissensions intervinrent et on recula de nouveau la réalisation des désirs de plusieurs. En 1819, la législature octroyait la somme de \$150000 (\$600000) pour l'accomplissement de cet ouvrage et le 17 juillet 1821, on commençait le creusage du canal actuel. Les travaux allèrent à bonne allure puisqu'en 1825, les navires traversèrent le canal pour la première fois (12).

Gédéon de Catalogne,
géographe.

On est toujours

surpris de constater

combien le gouvernement de la mère-patrie était renseigné sur les affaires du Canada. Le gouverneur, l'intendant et même des particuliers entretenaient une correspondance continue avec le ministre du roi et j'ajouterai que la forme de gouvernement établi dans la colonie facilitait la compilation des diverses données nécessaires à ces longues lettres ou mémoires. Il manquait cependant un moyen sûr de concrétiser et de localiser les remarques que les premiers officiers de la colonie envoyaient au trône de France: je veux dire des cartes détaillées de la Nouvelle-France d'alors. Dès 1708, le roi exprimait aux sieurs Raudot le désir de voir des cartes des gouvernements de Québec, Montréal et Trois-Rivières: " Il semble, Monseigneur, que les Srs Raudot aient deviné vos intentions au sujet des cartes que vous leurs demandés des gouvernements de Québec, Montréal et 3 rivières, ils auroient l'honneur de vous envoyer cette année celle du gouvernement de Montréal que le Sr Robert a fait cet été sur les mémoires que le Sr de catalogue luy a remis lequel a été l'hiver passé dans toute les côtes de ce gouvernement pour en lever les plans s'il étoit venu un V^{au} de Salle, ils le feront l'année prochaine aussi bien que celles du gouvernement des 3 rivières et Québec auxqu'elles le dt Sr catalogue travaillera cet hiver, ils peuvent vous assurer qu'il est très propre a ces sortes d'ouvrages étant bon arpenteur. Les dts Srs Raudot ne se serviront point du Sr. le vasseur

LES CARTES DE M. DE CATALOGNE.

a) UNE PARTIE DU GOUVERNEMENT DES TROIS-RIVIERES.

b) UNE PARTIE DU GOUVERNEMENT DE QUEBEC.

N.B.- Voir collection de cartes à la fin.

pour ces plans, il marche a trop gros frais et il luy faudrait tant d'équipage qu'il en couteroit trop a Sa M. pour le Sr de Beaucour ils pouroient s'en servir, Monseigneur, c'est un homme aussi bien que le dt Sr Catalogne qui se contente de tout et qui cherche par toutes sortes d'endroits à mériter l'honneur de votre protexion, ils espèrent que quand vous aurés veu l'ouvrage du dt Sr de Catalogne vous voudrés bien luy accorder quelque petite gratification pour ce travail. Ils se serviront du Sr Robert qui sera d'une grande utilité icy pour faire ces cartes"(13). Tout le crédit de cette carte du gouvernement de Montréal revenait donc à M. de Catalogne puisque c'est d'après ses mémoires que le Sr Robert l'avait tracée. On ne sait encore le sort de cette carte. Aurait-elle été perdue, aurait-elle péri durant la traversée car nous savons qu'elle fut envoyée en France: "Les sieurs de Raudot eurent l'honneur de vous envoyer l'année dernière les cartes du gouvernement de Montréal qui vous furent présentées par le sieur de Marigny"(14). Les plans des deux autres gouvernements furent dressés par Jean Bte De Couagne (15) quoique le Sr Robert fut encore au Canada: "Ils ont receu aussi celui pour faire recevoir a bord de l'Affriquain le Sr Robert mais comme ce navire passe aux isles, il na peu sembarquer dessus, il sera très utile icy, Monseigneur, pour continuer afaire des plans des gouvernements des 3 rivières et de Québec, il a déjà fait sur les mémoires du Sr de Catalogne celui de Montréal qu'ils auront l'honneur de vous envoyer l'année prochaine"(16). Il serait intéressant de connaître les rai-

sons de ce changement. Les Archives nationales à Ottawa conservent une copie des cartes des deux gouvernements de Québec et des Trois-Rivières:

- 1 - Carte du gouvernement de Québec levée en l'année 1709, par les ordres de Monseigneur le Comte de Pontchartrain, par le Sr Catalogne lieutenant des troupes et dressée par Jean Bte Decouagne.
- 2 - Suite du gouvernement de Québec qui comprend en descendant le fleuve St-Laurent depuis le cap Tourmente jusqu'au Cap aux Oyes levée en 1709, par les ordres etc ----
- 3 - Suite du gouvernement de Québec qui comprend en descendant le fleuve St Laurent depuis la rivière duchesne jusqu'à celle du CAS rouge, levée en 1709, par les ordres etc ----
- 4 - Carte du gouvernement des Trois-Rivières qui comprend en descendant le fleuve St-Laurent depuis la sortie du lac St-Pierre jusqu'à Ste Anne, levée en 1709 par les ordres etc ----
- 5 - Suite du gouvernement des Trois-Rivières qui comprend en descendant le fleuve St-Laurent depuis les isles de Richelieu jusqu'à la sortie du Lac St-Pierre Levée en 1709, par les ordres etc ----.

Les deux cartes ci-jointes donnent une faible idée de ce travail phénoménal; la première représente une partie du gouvernement des Trois-Rivières tandis que l'autre

est une section de celui de Québec. Comme on peut le constater, ces cartes constituent un travail très minutieux contenant les noms de tous les colons seigneurie par seigneurie, et l'intendant Raudot en faisait-il aussi de grands éloges dans sa correspondance du 14 octobre 1709: "Ils ont l'honneur de vous envoyer cette année celles des gouvernements des Trois-Rivières et de Québec. Le sieur de Catalogne, lieutenant des troupes de ce pays, qui a levé toutes ces cartes s'est donné toutes les peines et tous les soins possibles pour qu'elles fussent justes et exactes. Ils peuvent vous assurer qu'il mérite l'honneur de votre protection et que vous ayez la bonté de vouloir bien l'avancer dans la promotion qui est à faire en ce pays: ses services, Monseigneur, et tous les mouvements qu'il s'est donnés pour ces cartes leur font espérer que vous voudrez lui accorder une place de capitaine. Cette récompense qu'il mérite par plusieurs endroits vous épargnerait une pension qu'il mériterait pour cet ouvrage qui lui a coûté deux années de travail pendant lesquelles il a été obligé de visiter toutes les côtes de ce pays et même dans les temps les plus rudes et les plus difficiles. Cet ouvrage, Monseigneur, lui a attiré l'indignation du sieur Le Vasseur, ingénieur en ce pays, qui lui demanda au château devant Mme la gouvernante, de quel ordre il travaillait, et fâché apparemment de ce qu'il faisait par les ordres que vous aviez eu la bonté de nous donner, il lui dit qu'il vous manderait que toutes ces cartes n'étaient point justes, le dit sieur de Catalogne ne put souffrir qu'on le condamnât, sans avoir vu son

ouvrage, et lui dit que pour juger et décider entre eux de quelque chose, il y faudrait toujours un 3e. Ils peuvent cependant vous assurer qu'elles sont très justes ayant été exposées ici pendant plus de quinze jours, à la censure de tout le monde, et il n'y a personne qui ne les aient trouvées de cette manière, si bien même que plusieurs personnes veulent en faire faire des copies sur les originaux qui sont restés ici"(17).

Le roi se montra très satisfait de ce gigantesque travail et le 24 juin 1712, M. de Catalogne devenait sous-ingénieur du Canada:" Sur le compte que j'ay rendu du Roy de vos services Sa Majesté a bien voulu vous accorder une commission de sous-ingénieur avec deux cens livres d'appointemens et je mande a M. Le Marquis de Vaudreuil que son intention est que vous serviés à Montréal ou vous devez avoir une entière attention sur tous les travaux et réparations qui sy peuvent faire ou dans le gouvernement de cette ville dans le temps que le S de Beaucours qui est a present Ingénieur ny sera point. La grace que vous recevés en cette occasion et à laquelle je suis bien ayse d'avoir contribué doit augmenter s'il se peut votre zele et vôtre application pour le service"(18). Cependant Sa Majesté devenait de plus en plus intéressée à connaître parfaitement le tout de ces cartes et il demandait à M. de Catalogne les explications nécessaires pour les bien interpréter:" J'ay receu la lettre que vous m'avez écrite en datte du 4 9^{bre} de l'année dernière. Vous me ferez plaisir de m'envoyer l'explication des plans dont vous me

parlés, mais il faut, en même tems que vous ny mettez que ce que vous croyés pouvoir réussir et estre mis en usage et les choses sur lesquelles ont peut certainement compter"(19). Gédéon de Catalogne ne se fit point attendre et le 7 novembre 1712, il écrivait au ministre:

"Monseigneur,

J'avais pretendu en levant les plans des Seigneuries et habitations des gouvernements de Quebec, les trois Rivières et de Montréal en Canada, donner a vostre grandeur une juste idée de lordre de son établissement, je me suis aperçu que pour les rendre plus intelligibles, il en faloit détailler seigneurie par seigneurie, les productions naturelles et accidentelles, la qualité et propriété des terres, les noms et qualités des seigneurs, par quelle communauté les paroisses sont desservies et achacune ses propriétés par ce moyent sy le copiste des derniers plans a esté fidel. Votre grandeur connoitra mieux le Canada que ceux qui l'ont fréquenté pendant plusieurs années. J'avais eu dessein de marquer sur les plans les étendues des terres reduitte à la culture par chaque habitation, mais il mauroit falu un temps très considerable, outre que les déserts saugmente tous les jours. Joze me flatter, Monseigneur, que Votre grandeur sera satisfaite de mes applications et du profond respect avec lequel jay l'honneur destre,

Votre très humble, très obéissant et très soumis serviteur,

Catalogne.

A Quebec le 7e novembre 1712"(20).

Il suffira ici de donner un résumé succinct des explications du plan des seigneuries des trois gouvernements du Canada. Les premières pages du mémoire nous impressionnent par la grande variété de produits que l'on trouve dans la jeune colonie. Ses forêts fournissent les bois les plus variés et les plus renommés: dans les bois mous, Gédéon de Catalogne mentionne le pin avec sa "guarigue" fort en usage pour les maux de poitrine et la dysenterie, la pruche dont l'écorce servait au tanneur, le cèdre dont on employait la gomme pour remplacer l'encens et dont le bois servait pour construire des palissades, le sapin dont on tirait plusieurs vertus médicinales et l'épinette qui fournissait le bois de charpente; dans les bois durs, il énumère, le chêne, l'érable, la plaine, le merisier, le frêne, le noyer, le hêtre, le bois blanc, l'orme, le tremble et le bouleau. Dans les prés, écrit-il, se trouvaient une infinité d'arbrisseaux et de plantes remarquables par leurs fruits. On remarquait un grand nombre de pruniers produisant des prunes âcres, des vinaigriers, des "peminas", des melons, du blé d'Inde, des groseilliers, des bluets, des "latocas", des "épines ou Ebeaupin", des cotonniers, des soleils, des citrouilles, de l'herbe capillaire et du houblon. Les bêtes sauvages sont aussi en grand nombre et M. de Catalogne en mentionnait trente espèces différentes dans lesquelles on trouvait: le castor, le renard, la martre, la loutre, le "rat musqué" etc ----. Les rivières pullulent de saumons, de brochets, de "masquinongés", d'achigans, de truites, d'anguilles et de mille autres encore. L'inventaire des arbres fruitiers et des grains importés d'Europe donnait pour les premiers les pommiers de différentes espèces, les poiriers, les cerisiers, les pruniers, les pêcheurs, les "couingaciers". les vignes

et les "gadelles" tandis qu'au nombre des seconds on trouvait le froment, le seigle, l'orge, l'avoine, le tabac, le chanvre et le lin. Gédéon de Catalogne avait donc bien vu: le Canada était une fortune à l'état sauvage.

Une étude détaillée de chacun des gouvernements suit cette vue d'ensemble des ressources du pays vers 1712. Le gouvernement de Montréal s'étendait depuis le bout du lac St Pierre, à l'est, jusqu'au lac des Deux-Montagnes, à l'ouest. Un sol fertile où la culture potagère réussissait bien et où les arbres fruitiers produisaient abondamment faisait à Catalogne: " c'est icy le meilleur pays du monde pour le laboureur." Il ne manqua pas cependant de mentionner les entraves au progrès de ce gouvernement. C'était à vrai dire la porte d'entrée des Iroquois dans leur ruée contre la colonie et en face d'un danger continu, les colons ne furent jamais des plus audacieux pour s'établir dans les environs. Les rapides du St Laurent embarrassaient considérablement la communication entre les diverses seigneuries car alors le fleuve en était le seul moyen tandis que les inondations causaient des désordres considérables aux îles environnantes. Le commerce avec les sauvages autrefois très prospère était devenu un problème épineux car les congés que le roi avait accordés ayant été supprimés, les nations sauvages avaient oublié le chemin de Montréal et elles se dirigeaient vers les Anglais. Gédéon de Catalogne voyait de plus un peu de négligence et de mésintelligence dans la population de ce coin de la Nouvelle-France.

Le gouvernement des Trois-Rivières s'étendait le long

de la rive nord du St-Laurent depuis Berthier-en-haut jusqu'à Ste Anne des Grondines et le long de la rive sud depuis St-Ours des Chaillons à Yamaska. Ce district n'était pas très étendu et il était divisé en plusieurs seigneuries dont un grand nombre avait peu d'importance. M. de Catalogne vante les pêcheries du lac St-Pierre et des rivières de ce gouvernement et il ajoute que la chasse prenait un rang d'honneur dès les premiers jours d'automne.

Le gouvernement de Québec longeait les deux rives du St-Laurent de la seigneurie des Grondines jusqu'à l'océan Atlantique au nord et de la seigneurie de St-Ours des Chaillons jusqu'à l'Acadie au sud. Les terres de la rive nord, hautes et entrecoupées de coteaux, étaient en général moins fertiles que les terres moins élevées de la rive opposée. Les environs de Québec quoique rocailleux produisaient des fruits en abondance. Ce gouvernement possédait plusieurs industries très prospères. On exploitait des carrières et on avait découvert ses gisements de charbon tandis qu'un grand nombre de colons fabriquaient des tissus. La pêche à l'anguille jouait aussi un grand rôle dans la vie économique.

Tel nous apparaît ce copieux rapport sur les seigneuries par Gédéon de Catalogne. Il nous donne plusieurs détails topographiques de la Nouvelle-France tout en énumérant les nombreuses ressources de la colonie. Il est regrettable que cet inventaire des seigneuries ne montre pas clairement les relations entre seigneurs et habitants. Nous aurions là un moyen sûr d'unifier les divergences de vue de certains

historiens étrangers à notre histoire. Ils verraient que le régime féodal transporté dans la nouvelle colonie perdait en traversant les mers, tous les mauvais caractères qui le distinguaient en France. Ils apprendraient que le seigneur perdait ainsi, son esprit de domination et d'oppression et que le pouvoir souverain avait posé des bornes et circonscrit le pouvoir des seigneurs dans des limites que ceux-ci ne connaissaient pas en Europe.

---- GEDEON DE CATALOGNE ----

E
T

L
E

SYSTEME SEIGNEURIAL

"Le Sr de Catalogne est un bon
sujet qui se donne tous les
mouvemens possibles pour le
service de Sa Majesté."

C" A, Vol. 28, p. 213.

---- CHAPITRE I ----

Considérations générales sur le
système seigneurial au
Canada

Ampleur du sujet - La féodalité, régime agricole et moyen de protection - Système féodal au Canada - Commissions des premiers explorateurs - Marquis de la Roche - MM. de Chauvin, de Chaste, de Monts, de Poutrincourt - Succès de Samuel de Champlain - Le Cardinal Richelieu et les Cent-Associés - Colbert et le Conseil Souverain - Compagnie des Indes Occidentales - Féodalité canadienne, régime de douceur et de justice - Causes de insuccès.

Il n'est pas facile de broser en un chapitre un tableau de la physionomie sociale et politique de la Nouvelle-France. L'ampleur du sujet et l'intérêt des événements ont invité plus d'un historien à venir y puiser la matière de centaines de volumes. Je me bornerai ici à souligner brièvement le sens du mot féodalité, afin d'en mieux suivre la naissance et l'épanouissement en terre canadienne. Pour conclure, un jugement sommaire établira sa relative adaptabilité pour la jeune colonie tandis que les chapitres subséquents mettront à blanc certains défauts qui d'après Gédéon de Catalogne en diminuèrent quelque peu l'efficacité.

La féodalité se compare justement à une pyramide sociale ayant à sa base les sens attachés à la glèbe et au sommet le souverain. Cette pyramide sera parfaite quand le grand Louis XIV s'écriera: "La France c'est moi." Cette société aristocratique requiert un régime agricole, tandis qu'elle relègue au deuxième plan le commerce et

l'industrie. Une féodalité présente des rangs plus forts devant un ennemi commun. De fait, ce système ne naissait-il pas d'un besoin urgent de se protéger contre ces hordes puissantes descendant du nord, alors que le pouvoir central manquait de vigueur et de force.

Le système féodal fut implanté en Nouvelle-France parce qu'il existait partout en France. Il était aussi naturel au gouvernement français d'alors de tenter ici cette expérience qu'il l'était pour le gouvernement anglais d'établir une tenure en commun socage pour ses sujets de la Virginie. Les commissions des premiers explorateurs et fondateurs sont marquées du sceau de la féodalité. Le Marquis de la Roche quitte la France en 1598 avec des instructions qui ne laissent aucun doute sur les intentions du souverain: "Et afin d'augmenter et accroître le bon vouloir, courage et affection de ceux qui serviront à l'exécution et expédition de la dite entreprise et même de ceux qui demeureront es dites terres, nous lui avons donné pouvoir d'icelles terres qu'il nous pourrait avoir acquises au dit voyage, faire bail, pour en jouir par ceux à qui elles seront affectées et leurs successeurs en tous droits de propriété, à savoir: aux gentilshommes et ceux qu'il jugera gens de mérite, en fiefs, seigneuries, châtelainies, comtés, vicomtés, baronnies et autres dignités relevant de nous, telles qu'il jugera convenir à leurs services, à la charge qu'ils serviront à la tuition et défense des dits pays et aux autres de moindre condition, à telles charges et

redevances annuelles qu'il avisera, dont nous consentons qu'ils en demeurent quittes pour les six premières années ou tel autre tems que notre dit lieutenant avisera bon être, et connoitra leur être nécessaire excepté toutefois du devoir et service pour la guerre." Cette expédition devait aboutir à aucun résultat. Outre son équipage, une soixantaine de repris de justice composaient ce premier contingent à destination des dites "terres neuves et pays occupés par des gens barbares qu'il prendra et conquerra." Les ayant débarqués à l'île de Sable, il se dirigea vers l'Acadie afin de choisir un lieu convenable pour y jeter les bases d'une colonie. En moins de douze jours, des vents contraires le jetèrent sur les côtes de France. Les troubles de la Ligue l'empêchèrent de venir au secours des misérables prisonniers. Ce ne fut que cinq ans plus tard qu'on vint les recueillir. Ces malheureux avaient tenté de vivre de pêche et de chasse mais douze seulement avaient survécu à tant de misères et encore faisaient-ils peur à voir: la pâleur de leur visage, leur longue barbe, leurs cheveux en désordre et leurs vêtements de loups marins en faisaient des espèces de spectres vivants. Ainsi en fut-il fait du premier essai de féodalité au Canada. Le Marquis de la Roche n'avait pas même eu le temps d'exercer ses pouvoirs quasi souverains car on ne peut trouver aucune évidence de concessions de terres ou de gratifications de titres de noblesse (1).

Ce piètre succès ne découragea aucunement l'entreprise de la France au Canada. De Chauvin, De Chaste,

De Monts, Poutrincourt, tous munis d'instructions des plus détaillées tentèrent vainement de fonder un établissement permanent sur les côtes d'Amérique. C'est à Samuel de Champlain que revient le juste titre de fondateur de la Nouvelle-France. En effet, le 3 juillet 1608, il prenait solennellement possession des nouvelles terres. Pendant plus de vingt ans, il se donna tout entier à la colonie naissante. Il est vrai que le peu d'encouragement reçu de la mère-patrie et les tentations de la traite diminuèrent de beaucoup le succès de l'entreprise. C'est tout de même avec Champlain que les intentions royales se réalisèrent. En 1623, Louis Hébert recevait la seigneurie du Sault au Matelot, l'année suivante Champlain concédait la seigneurie du Cap Tourmente à Guillaume de Caën et en 1626, la Compagnie de Jéhus devenait propriétaire de la seigneurie de Notre Dame des Anges.

Il était donc évident que la colonie progressait à pas de loup, aussi en 1627, Louis XIII, sous l'impulsion de son puissant ministre, le Cardinal Richelieu, résolut d'apporter des changements radicaux dans l'administration du pays. Leur premier soin fut de placer le sort de la colonie dans les mains de la Compagnie des Cent-Associés. On lui concédait à perpétuité toutes les terres que la France possédait en terre d'Amérique moyennant de rendre foi et hommage et autres devoirs dus à un souverain. De plus, la compagnie promettait d'envoyer dès l'année suivante deux ou trois cents ouvriers de dif-

férents métiers et d'élever ainsi avant quinze ans la population à 4000 âmes tant hommes que femmes. Dès 1628, un bateau chargé de colons et de provisions mettait voile à Dieppe pour Québec. Le temps était bien mal choisi car la France et l'Angleterre venaient de se déclarer la guerre. Afin de s'emparer des possessions françaises du Canada, la fière Albion confia dix-huit vaisseaux aux Kertk, qui vinrent s'emparer de Port-Royal. Ils se rendirent à Tadoussac où ils saisirent le navire envoyé par la compagnie et de là envoyèrent des messagers à Champlain pour le sommer de rendre la ville. Le brave fondateur résista d'abord, mais dut bientôt se rendre quand il apprit la perte des vivres qu'il espérait recevoir incessamment. Le traité de St Germain-en-Laye signé en 1632 rendit le Canada à la France et c'est alors que la compagnie put commencer activement son travail de colonisation. Le 15 janvier 1634, Robert Giffard recevait la première concession faite par la compagnie et le 15 février de la même année elle concédait à la Compagnie de Jésus environ six cents arpents de terre aux Trois-Rivières. Les quelques lignes qui suivent empruntées du titre de concession de la seigneurie à Giffard montrent bien clairement les ambitions du ministre français et mettent en lumière les grandes lignes de la tenure seigneuriale au Canada: "----- et en vertu du pouvoir à nous donné par Sa Majesté, avons au dit sieur Giffard donné et octroyé, donnons et octroyons, par ces présentes, l'étendue et circonstances des terres

qui en suivent, c'est-à-dire savoir: une lieue de terre à prendre de long de la côte du fleuve Saint-Laurent, sur une lieue et demie de profondeur dans les terres, à l'endroit où la rivière appelée Notre-Dame de Beauport entre dans le dit fleuve, icelle rivière comprise, pour jouir des dits lieux par le dit sieur Giffard, ses successeurs ou ayants cause en toute justice, propriété et seigneurie à perpétuité, tout ainsi et pareil droit qu'il a plu à Sa Majesté donner le pays de la Nouvelle-France à la dite compagnie, à la réserve, toutefois, de la foi et hommage que le dit Giffard, ses successeurs ou ayants cause seront tenus porter au fort St-Louis, à Québec, ou autre lieu qui sera désigné par la dite compagnie, par un seul hommage lige à chaque mutation de possessions des dits lieux, avec une maille d'or du poids d'une once et le revenu d'une année: de ce que le dit Sieur Giffard se sera réservé après avoir donné en fief ou à cens et rentes toute ou partie des dits lieux----"(2).

Cette compagnie demeura suprême au Canada jusqu'en 1663. Elle octroya environ 60 titres de seigneuries mais elle ne s'occupa guère des termes de sa commission. Ses directeurs essayèrent en vain de cacher au roi et à son nouveau ministre le peu de progrès de la colonie car Colbert connut vite l'état lamentable de la Nouvelle-France par les plaintes venues des colons eux-mêmes. On invita aussitôt la compagnie à abandonner les droits que lui donnait la commission de 1627, ce qu'elle fit le 24 février 1663.

Alors Colbert remit la jeune colonie dans les mains d'un conseil souverain, formé d'un gouverneur, de l'évêque, d'un certain nombre de conseillers choisis par le gouverneur et un peu plus tard de l'intendant. Ce conseil qui avait les mêmes droits que le parlement de Paris, pouvait régler les affaires concernant la politique, la justice, la police, les finances, le commerce et l'industrie. L'année suivante, en mai 1664, la compagnie des Indes Occidentales venaient aussi prêter son concours au conseil souverain dans une poussée vers le progrès. "Jonira la dite compagnie," lisons-nous dans les articles XXII, XXIII et XXXIII de la charte de cette compagnie, "en qualité de seigneur des dites terres et isles, des droits seigneuriaux qui y sont présentement établis sur les habitants des dites terres et isles, ainsi qu'ils se lèvent à présent par les seigneurs propriétaires, si ce n'est que la compagnie trouve à propos de les commuer en autres droits pour le soulagement des dits habitants. La dite compagnie pourra vendre ou inféoder les terres, soit dans les dites isles et terres fermes de l'Amérique ou ailleurs dans les dits pays cédés, à tels cens, rentes et droits seigneuriaux qu'elle jugera bon et à telles personnes qu'elle trouvera à propos. Seront les juges établis en tous les dits lieux, tenus de juger suivant les loix et ordonnances du royaume et les officiers de suivre et se conformer à la Coutume de la Prévôté et Viconté de Paris, suivant laquelle les habitants pourront contracter sans que l'on y puisse

introduire aucune coutume pour éviter la diversité ----
 ----" Du même coup, une grande révolution s'opérait
 dans le système seigneurial déjà établi dans la colonie.
 Dorénavant, la Coutume de Paris eut force de loi, "sui-
 vant laquelle les habitants pourront contracter sans que
 l'on puisse introduire aucune coutume pour éviter la di-
 versité -----." La nouvelle compagnie perdit vite l'en-
 thousiasme des premiers moments où elle obtenait ses pou-
 voirs souverains. En effet, le roi ne pouvait exercer
 à la fois une autorité suprême par son conseil souverain
 et par la compagnie des Indes Occidentales. A l'automne
 de 1666, celle-ci remettait déjà virtuellement à l'inten-
 dant son droit de concession de seigneuries et ne l'exer-
 ça dans la suite que très rarement. La traite des four-
 rures était devenue son principal objectif quand le roi
 révoqua en décembre 1674 la chartre qu'il lui avait co-
 troyée onze ans plus tôt. Cependant la colonie connut une
 ère de prospérité sous la sage administration de l'inten-
 dant Talon. Dès son arrivée au Canada, il s'occupe ac-
 tivement à étudier les hommes, les besoins et les res-
 sources du pays. Cet intendant façonné à l'école de Col-
 bert favorisa l'immigration française et développa con-
 sidérablement les ressources du pays par la colonisation,
 l'industrie et le commerce. C'était bien là aussi le
 plus sûr moyen pour le conseil souverain de mériter les
 bonnes grâces et la confiance du roi de France, aussi
 cette forme de gouvernement se maintint-elle jusqu'à la
 conquête.

Ce serait une grave erreur de croire que le système féodal de la Nouvelle-France fut semblable à celui qui existait alors dans la mère-patrie. La féodalité en terre d'Amérique a toujours été dans son ensemble un régime de douceur et de justice. Philippe Aubert de Gaspé nous dit que le censitaire canadien-français était l'homme le plus indépendant de la terre. L'habitant canadien n'était pas riche, il est vrai, son seigneur non plus du reste, mais il n'a jamais été dégradé comme les infortunés paysans de France. Une gaieté vive et franche de l'esprit gaulois régnait dans les familles. Duchesneau écrivait à Colbert le 6 octobre 1679: "Quant aux laboureurs qui s'appliquent avec assiduité à la terre, ils subsistent fort honnêtement et sont sans comparaison plus heureux que ce qu'on nomme en France les bons paysans." A ceux qui seraient tentés de douter de son adaptation au Canada qu'il me suffise de reproduire ici un témoignage de Sir L.H. LaFontaine: "L'institution féodale introduite au Canada par les rois de France, telle que modifiée ensuite par des lois spéciales pour l'adapter à l'établissement d'un pays nouvellement acquis à la couronne de ses rois, pays couvert de forêts gigantesques, habité uniquement par des hordes sauvages, a été regardée par des hommes impartiaux comme éminemment calculée dans l'origine pour assurer le succès de l'établissement." Il est clair que le seigneur formait un point d'appui armé propre à abriter, à défendre et à concentrer les colons dans les moments critiques. Le seigneur pou-

vait être la cheville ouvrière de la création d'un empire colonial car Louis XIV et Colbert avaient tout préparé pour cela. Colbert l'a voulu jusqu'à sa mort tandis que Louis XIV a oublié son projet au tiers du chemin et voilà ce qui explique le succès partiel de ce genre de gouvernement en Nouvelle-France. Que serait-il arrivé si le système seigneurial eut été mis en vigueur non seulement au début de la colonie mais s'il eut été appliqué avec continuité et en ne refusant pas aux seigneurs l'aide que le roi s'était obligé à leur fournir? Le Canada aurait valu n'importe quelle contrée de l'Europe en moins de cinquante ans. Le système seigneurial du Canada n'avait à mon avis qu'un défaut: la pauvreté des seigneurs au début de la colonie.

----- CHAPITRE II -----

Le seigneur

Tâche pénible des seigneurs - Impressions de M. de Catalogne - Examen de la situation - Gentilshommes des Cent-Associés - Leur désintéressement - Leur course aux emplois publics - Leur cupidité - Les seigneurs et le moulin banal - Relations entre seigneurs et censitaires - Conclusion.

En vertu de leur charte (1627) les Cent-Associés avaient le pouvoir de créer des fiefs ou seigneuries dont les concessionnaires étaient soumis à l'obligation d'établir des habitants. Le seigneur devait donc posséder quelques ressources, être prêt à certains sacrifices et s'en tenir pour le résultat aux chances de l'avenir, autrement dit escompter son temps, son argent, son travail. Cette situation offrait de minces privilèges; le seigneur acceptait de remplir un devoir lourd et coûteux dans l'espérance d'en tirer après une assez longue suite d'années des bénéfices solides. Moins heureux que les conquistadors du Mexique et du Pérou et moins favorisés que les planteurs de la Nouvelle-Espagne, nos seigneurs canadiens n'avaient pas devant eux les riches populations indigènes à dépouiller, et les naturels sédentaires susceptibles d'être réduits en esclavage pour le profit et les mille caprices du vainqueur. La Nouvelle-France, pays où tout était à faire avec des moyens clairsemés et dispendieux,

ne rendait ses produits qu'en retour d'une forte mise de fonds, d'un travail opiniâtre et bien entendu. Nous ne serons donc pas surpris de voir nos seigneurs faillir quelque peu dans leur rôle de chefs de file et tomber ainsi sous le regard scrupuleux de Gédéon de Catalogne.

En effet, Gédéon de Catalogne voit chez les seigneurs beaucoup trop d'inertie et de négligence. Il écrit à ce sujet le 7 novembre 1712: "Obliger les seigneurs pour faciliter l'establissement de leurs seigneuries de donner suffisamment de terres pour communes à un prix modique et à construire des moulins et les commoditez publiques, plusieurs consomment le tier de leur temps à aller faire leurs farines à 15 et 20 lieues, et que les seigneurs de qui les seigneuries ne sont pas établies concèdent des terres sans que les tenanciers soyent obligez de payer des rentes qu'après six années que les terres seroient en valeur"(1). Si nous passons par-dessus la longue suite des tentatives infructueuses et des désastres du début, et si nous examinons ce qui s'est fait du jour où, grâce à Richelieu, les Français s'enracinèrent plus fermement en terre canadienne nous sommes enclin à endosser ces critiques de 1712. Les gentilshommes fonctionnaires de la masse des Cent-Associés, abandonnèrent d'abord à un syndicat de marchands conduit par Jean Rosée, de Rouen, les opérations commerciales et la gestion des finances de la compagnie. De leur côté, sous la direction de Jean de Lauson, président au grand conseil, ils se chargèrent du peuplement de la colonie et du développement agricole de

la Nouvelle-France. La tâche, Même simplifiée, était encore difficile d'exécution. Nombre de concessionnaires ne vinrent jamais au Canada et renoncèrent bientôt à leurs intérêts dans les seigneuries. D'autres, comme Montmagny, Champflour, Lauson ne vinrent dans la colonie qu'en passant, pour y exercer des charges publiques, et à l'expiration de leurs termes d'office ou même avant, quittèrent le pays, laissant leurs concessions à peu près indéfrichées. Enfin nous avons quelques seigneurs plus sérieux ou du moins plus sincères, Giffard, Bourdon, la Poterie et d'autres, qui se montrèrent à l'origine disposés à bien jouer leur rôle de patrons agricoles. Mais, en somme, qu'ont-ils accompli? Nous les voyons tous, dès les premiers jours s'emparer des rares emplois publics qui existaient dans cette colonie naissante et chercher à vivre de toute autre manière que de l'exploitation de leurs domaines. Quelques-uns eurent même la précaution de demander outre un fief rural, un terrain de ville pour y élever un logement avec un jardin pour s'y retirer avec leurs familles (2). Non seulement les seigneurs se montrèrent incapables de mettre en valeur leurs propres réserves, mais ils n'assistèrent pas les habitants dans le défrichement et l'établissement de leurs seigneuries. Charlevoix, qui a visité le pays vers 1704, nous dit clairement: "Le Canada", écrit-il dans son journal, "n'était qu'une grande forêt quand les Français ont commencé de s'y établir. Ceux à qui l'on donna des seigneuries n'étaient pas des gens à les mettre par eux-mêmes en valeur. Il a donc fallu qu'ils y établissent des

habitants qui avant de pouvoir recueillir de quoy subsister, ont été obligés de travailler beaucoup et de faire même toutes les avances." Loin "de donner suffisamment des terres pour communes à un prix modique", le seigneur essayait par tous les moyens de retirer le plus d'argent possible dans les transactions avec ses subordonnés. Les Arrêts de Marly du 6 juillet 1711 viennent à point et démontrent d'une façon non équivoque que la suggestion de Gédéon de Catlogne qui voulait "que les seigneurs de qui les seigneuries ne sont pas établies concèdent des terres sans que les tenanciers soient obligés de payer des rentes qu'après six années que les terres seroient en valeur" était loin d'être populaire.

De la même manière, les seigneurs se dispensèrent d'accomplir les obligations qui leur avaient été imposées accessoirement telle la construction des moulins banaux. En 1686, on informe le roi que la plupart des seigneurs qui possèdent des fiefs en son pays de la Nouvelle-France négligent de bâtir des moulins banaux nécessaires pour la subsistance des habitants. "Le roi leur enjoint en conséquence de construire ces moulins dans le délai d'une année sous peine d'être dechus du droit de banalité"(3). Les habitants dans plusieurs seigneuries bâtirent le moulin à leurs frais et obtinrent ainsi la banalité. Le recensement de 1698 donne vingt-six moulins dans le gouvernement de Québec, six dans celui des Trois-Rivières et onze dans celui de Montréal. C'est beaucoup de moulins pour une popu-

lation de 13815 âmes, mais ces gens étant dispersés depuis Beauharnois à Kamouraska, il n'est pas surprenant que "plusieurs consomment le tier de leur temps à aller faire faire leurs farines à 15 et 20 lieues"(4). En 1699, Etienne Charest se prévalait de ses droits et érigait un moulin à farine parce que le seigneur n'en avait pas construit dans sa seigneurie. Ce cas particulier fut sans doute passé sous silence car l'intendant Raudot nous dit qu'en 1707, les habitants n'étaient pas au courant de l'ordonnance de 1686, et il nous montre du même coup le peu d'intérêt des seigneurs d'alors envers leurs censitaires: "Ces peuples n'ont pû jouir de cette grace jusqu'à présent et il ne la esté que depuis que je suis icy en aiant eu connaissance par un procez qui a esté jugé depuis peu dans lequel cet arrest estoit produit et dont une des parties du procez n'a pas pû tirer avantage parce qu'il estoit demeuré sans publication, on n'en peut imputer la faute qu'au Sr d'Auteuil lequel en qualité de procureur général de ce conseil est chargé d'envoyer les arrests de cette qualité dans les sièges subalternes, mais il estoit de son interrets comme seigneur et aussy de l'interrets de quelques conseilliers aussy seigneurs de ne pas faire connoitre led arrest"(5). En 1707, l'intendant Raudot permet aux habitants de la seigneurie des Mille-Isles de construire un moulin, ce qui les décharge à perpétuité de tous droits banaux. Les seigneurs semblent après ce temps se conformer plus strictement aux exigences des habitants et aux représen-

tations des principaux de la colonie, tel un Gédéon de Catalogne puisque le recensement de 1721 donne à la colonie quatre-vingt-dix moulins à farine.

Ce désintéressement des seigneurs et cette soif pour tout ce qui était argent en faisaient des personnages distincts des autres. Aussi, voit-on une rupture des relations amicales qui auraient dû exister entre ces derniers et leurs censitaires. Catalogne écrivait le 9 novembre 1712: "Que la subordination du vassal à son seigneur n'est point observée. Cette erreur vient qu'il a esté accordé des seigneuries à des roturiers qui n'ont pas su maintenir le droit que la raison leur donnent à l'égard de leurs sujets mesme les off^{ers} de milice qui leurs sont dependans nont la plupart aucun esgard pour leur supériorité et veulent dans les occasions passer pour indispendans"(6). Le 18 mai 1725, M. de Vandreuil écrivait au ministre dans les mêmes termes: "Je ne puis m'empescher à cette occasion de vous informer que ne n'est pas dans les habitants des villes seulement que l'on remarque cet esprit de mutinerie et d'indépendance, mais qu'il s'est déjà introduit chés tous les habitants de la campagne qui sont à leur aise, et dont la vie commode et oisive à laquelle, ils sont accoûtumés depuis quelques années les a rendus moins soumis et moins prompts à exécuter les ordres qu'ils recoivent pour le service de sa Majesté. Je me suis contenté d'imposer silence à ceux qui parlaient haut"(7). L'on comprend facilement alors l'atteinte que cet état de choses pouvait porter au progrès de la colonie. Gédéon

de Catalogne avait bien saisi la gravité du problème et il fut un des premiers à le porter à l'attention du roi de France.

Voilà les quelques griefs que Catalogne loge à l'en-droit du seigneur canadien et faudrait-il croire alors qu'il fut le seul grand coupable au pays? Dans une étude aussi concise, je n'ai pu même signaler une foule de détails qui seraient tout au crédit de ce même seigneur. Devenir propriétaire de deux lieues de terre de front au fleuve, sur deux ou quatre lieues de profondeur, était chose facile; toutefois il y avait des obligations à remplir. La principale consistait à établir, dans un temps prescrit un nombre de colons sur les seigneuries, ce qui nécessitait des sacrifices d'argent et l'attention continuelle des seigneurs. A tous les points de vue, le seigneur était moins favorisé que l'habitant.

---- CHAPITRE III ----

L'habitant

Petit nombre des colons - Robert Giffard - Immigration sous Louis XIV - Lettre de MM. Vaudreuil et Bégon - Un mémoire non signé - Lettre de MM. Ramesay et Bégon - Remèdes - Congédiement des soldats - Prix des marchandises - Négligence des colons - Coureurs de bois - Remarques de MM. de Denonville, Frontenac, Champigny et Cellières - Résultats.

Gédéon de Catalogne trouve aussi chez l'habitant canadien un point faible du système seigneurial. Il mentionne d'abord le petit nombre de paysans puis il fustige ces derniers de leur inconstance dans tout ce qui regarde la culture de la terre.

Voyons de suite ce que Gédéon de Catalogne écrivait le 7 novembre 1712 sur le nombre d'ouvriers dans la colonie: "Que parraport a la grande étendue que l'on a donnée à l'établissement, il ny a pas le quart des ouvriers qu'il faudrait pour bien estendre et cultiver les terres. Il serait à souhaitter que Sa Majesté voulust envoyer en ce pays toutes sortes d'artisans particulièrement des ouvriers en cordages et filasse, des potiers et un verrier et ils trouveroient à s'occuper"(1). En effet quelque soixante ans après la concession faite à Robineau, de la seigneurie de Bécancour, Charlevoix constate qu'elle n'est encore qu'un vaste terrain de chasse (2). Les autres n'ont certes pas accompli beaucoup. Pendant cette première période, le peuplement de la colonie se fit avec une extrême lenteur. L'arrivée

de quinze ou vingt nouveaux colons était l'occasion de grandes réjouissances. La plupart de ces colons furent amenés par les communautés religieuses, ou par la société de Notre-Dame de Montréal ou vinrent à leurs propres frais. Parmi les seigneurs individuels un seul contribua à diriger vers la Nouvelle-France un courant d'émigration de quelque importance: c'est Robert Giffard. Ce Giffard était un simple médecin originaire du Perche et son influence sur ses compatriotes fut assez forte pour en déterminer un grand nombre à le suivre en Canada. Mais qu'on le remarque bien, l'action de ce seigneur, le plus effectif des seigneurs de l'époque, resta autant qu'on peut en juger, purement morale. Rien ne nous permet de supposer que Robert Giffard ait pourvu aux frais de la traversée et à l'établissement de nouveaux colons sur ses domaines. Toutes les indications que nous possédons sont dans le sens contraire. Sous Louis XIV, le résultat ne fut pas meilleur, car pas plus que dans la période précédente les seigneurs ne transportèrent de colons sur leurs terres. Ceci se manifeste bien par la faible croissance de la population dès que Louis XIV eut cessé d'y envoyer lui-même des colons ou d'y licencier des troupes. Le roi avait transporté au Canada 5000 à 6000 hommes et femmes, ce qui, ajouté au groupe des anciens habitants devait former au moins 7000 âmes en 1672. Pourtant sept ans plus tard en 1679, on y comptait pas même 10000 habitants. En 1687, l'augmentation n'était que de 2000 âmes; et plus

de trente années s'écoulèrent à partir de cette dernière date avant que la population eût doublé (3).

Gédéon de Catalogne avait donc touché la plaie sur le vif dans son rapport de 1712. Le 15 novembre 1713, MM. de Vaudreuil et Bégon écrivant au ministre: "Cette colonie souffre pas moins par le défaut d'ouvriers qui sont devenus si rares qu'il n'est presque plus possible de cultiver les terres n'y de faire la récolte. Et par cette raison il est très important d'envoyer des recrues suffisantes pour mettre les 30 Compagnies qui sont icy à 50 hommes"(4). Un mémoire non signé, daté de 1715, abonde dans le même sens et tend à expliquer les raisons de ce malaise général. C'est d'abord "l'inexécution des Edits et réglemens donnés par sa Majesté ainsi que de ceux faits sous son bon plaisir par le Conseil establi en Canada," et vient le peu de précautions des gouverneurs et des intendants pour prévenir les maladies contagieuses ainsi que le nombre de jeunes Canadiens engagés dans des guerres continuelles (5). MM. de Ramesay et Bégon écrivant au Ministre le 12 novembre 1714 se ressentent aussi de cette pénurie d'hommes capables de cultiver la terre: "Vous avez eu la bonté, Monseigneur d'ordonner que les vaisseaux qui viendroient de France en ce pays embarqueraient des engagés ou des soldats dans leurs vaisseaux, il en est arrivé icy vint deux qui n'ont ont amené qu'un petit nombre et il n'y a point d'espérance que l'advenir ils en amène davantage ----- et cela sera très utile à la Colonie qui est desnuée

de monde et qui ne peut que très difficilement faire cultiver les terres -----"(6). Autant de témoignages ne font que mieux ressortir la judicieuse remarque de Gédéon de Catalogne.

C'est alors que ce dernier semble voir dans le congédiement des soldats une dernière planche de salut pour augmenter la population. Il écrivait dans son rapport: "Congédier de tems en tems des soldats en leur permettant de se marier après qu'ils auront un établissement. Si Sa Majesté vouloit faire envoyer en marchandises une partie des appointemens de Mrs les officiers cela radouciroit la dureté qu'eux seuls trouvent dans le pays par la grande cherté des marchandises causé par le mauvais retour de la monnoye de carte qui fait acheter 3 et 4 cens pour cent"(7). Il est vrai "qu'une ordonnance en faveur des soldats des compagnies de Canada qui voudront se faire habitans" avait été publiée en 1706 (8), mais ses résultats furent bien moins que satisfaisants. Le même mémoire mentionné plus haut, non signé et daté de 1715 montre le peu de succès de cette ordonnance: "On dira peut estre que les soldats que le Roy y a fait passer depuis 25 ans ont réparé ce manquement, mais il n'y a pas de comparaison de l'un et l'autre, car quoyque quelqu'uns de ces soldats s'y soient établis, la chose n'a pas été considérable au point qu'elle auroit du estre par les difficultés qu'on leur faisoit de leur permettre de se marier quoyque la cour le voulut et par

la facilité qu'on avoit de donner des congés à ces soldats de repasser en France, sous divers prétextes spécieux qu'ils savaient mettre en usage, certains moyens qui font tout mouvoir; Les registres des écrivains des vaisseaux du Roy et des commis de fond de calle faisoient foy de l'excès de cet abus"(9). Il faudra donc un autre moyen de gagner les soldats à la cause de la Nouvelle-France. Gédéon de Catalogne suggère à sa Majesté d'adoucir un peu leur sort en leur envoyant en marchandises une partie de leurs salaires. En effet, MM. de Vaudreuil et Bégon écrivant au ministre le 15 novembre 1713 montrent bien tout le danger du prix élevé des marchandises: "Il est constant que les Sauvages n'iroient point chez les Anglais si les marchandises de France n'estoient que d'un quart plus chères que celles que les Anglois leur fournissent"(10). Le même danger de voir les officiers des différents régiments quitter le Canada pour la France n'aurait-il pas pu être signalé avec la même ardeur? L'argent était rare au pays, car le Canada retirait beaucoup moins de ses ventes qu'il versait pour ses achats et de plus la mère-patrie craignait énormément de voir sa colonie commercer avec Hudson et Massachusetts. Pour répondre aux besoins les plus pressants, les intendants se virent dans la nécessité de fabriquer une monnaie spéciale sur des cartes à jouer. Une émission de ces cartes correspondante à la somme que les vaisseaux du roi devait apporter était faite au commencement de l'année. Les premières émissions faites par Desmeulles et Champigny furent remboursées exactement mais on ne tarda

pas à abuser de cette facilité de se procurer des ressources. En 1702, l'intendant Beauharnais constatait qu'il y avait en circulation pour un montant considérable de vieilles cartes qui n'avaient pas été payées les années précédentes. On en continua pas moins de fabriquer de nouvelles cartes jusqu'à ce que le roi par une déclaration officielle du 5 juillet 1717 abolit la monnaie de cartes et réduisit à la moitié de sa valeur l'ancienne monnaie en circulation depuis 1685. Le 21 mars 1718, un autre arrêt du roi appuie cette détermination et proclame une nouvelle baisse sur la monnaie de carte ancien cours. Ce papier ne fut liquidé qu'en 1720 mais les Canadiens y perdirent les cinq huitièmes dans l'échange avec le numéraire (11). Gédéon de Catalogne suggérait donc le moyen efficace de rendre la vie plus douce aux officiers que l'on devait congédier et c'était du même coup les attacher à leur patrie canadienne. Le remède était cependant bien peu proportionné au mal, car pour établir un empire aussi vaste que celui fondé par la France, il aurait fallu des hommes et des ressources vingt fois plus considérables. Pour avoir trop embrassé, la France finit par tout perdre en faveur de sa rivale l'Angleterre qui se contenta de grouper des colons et de fonder des villes le long des côtes de l'Atlantique.

Le dicton populaire veut souvent que la qualité supplée à la quantité, mais en ce qui concerne les colons de la Nouvelle-France, Gédéon de Catalogne ne semble pas y trouver toute la qualité nécessaire. Il les accuse de

est état délabré dans lequel se trouve la colonie quand écrit dans son rapport de 1712: "Que les laboureurs ne se donnent pas assez de soing pour cultiver les terres, estant certain que la semence d'un minot de bled semé sur de la terre cultivée comme en France produira plus que deux autres comme on sème en Canada. Il faudrait assujettir les habitans négligens à travailler à la culture des terres en les privans des voyages qui les dispensent de travailler et cela parce qu'un voyage de deux ou trois mois leur produit 30 ou 40 escus en perdant la saison du travail à la terre qui les fait demeurer en friche." (12) Dès 1673, ce mal se faisait déjà sentir car l'on trouve datées du 5 juin 1673 deux ordonnances, l'une du roi et l'autre de M. de Frontenac, contre les coureurs des bois et ceux qui les favorisent (13). Dans une dépêche du 12 novembre 1685, M. de Denonville disait que "la cause principale de la séparation d'habitations vient de l'envie de chacun d'estre à la teste de tous pour avoir le plus de pelleteries (14). Le 10 août 1688, il écrivait que: "le premier mal, Monseigneur, est venu de la traite du castor que tous les particuliers ont regardé comme l'unique bien du pays, négligeant les terres devant par jalousie les habitations les unes devant les autres pour estre devant son voisin" (15). M. de Champigny écrivait dans un mémoire instructif daté du 10 mai 1691: "Il est bien fâcheux que la jeunesse canadienne, qui est vigoureuse, de grande fatigue, ne puisse presque rien goûter que ces sortes de voyages, où ils vivent dans les bois comme des sauvages, et sont deux

ou trois ans sans pratiquer aucuns sacrements, vivant dans une oisiveté et souvent dans une misère extraordinaire . Quand une fois ils sont accoutumés à cette vie, ils ont peine à s'attacher à la culture des terres et ils demeurent dans une extrême pauvreté, faisant beaucoup de dépenses quand ils viennent. Nous voyons au contraire que ceux qui se sont attachés à faire valoir les terres, sont riches ou tout au moins, vivent très commodement, -----"(16). Les ordonnances de 1673 ne parurent pas très efficaces car le 1er juin 1697, M. de Callières, alors gouverneur de Montréal dut lui aussi sévir contre les coureurs de bois (17). Tant de témoignages établissent d'une manière irrécusable l'ampleur de ce désordre dû aux traiteurs et justifient les remarques de Gédéon de Catalogne. Vers 1712, la cupidité des trafiquants était si grande que le commerce se faisait sans scrupules et sans égard aux prohibitions de la loi. Les gouverneurs "commencèrent à contrevénir aux ordonnances en envoyant eux-mêmes dans les bois des gens à eux, négocier pour leur compte avec les sauvages. leur exemple fut bientôt suivi d'une infinité de particuliers -----"(18). M. de Catalogne avait donc bien passé des effets à la cause quand d'une part il voit le peu de soin apporté à la culture de la terre et que d'autre part il constate la grande tentation de chercher dans la forêt ce que l'on ne veut pas trouver dans le sol.

Les abus de la traite furent de tout temps une grande cause de faiblesse pour la colonie française et amènerent

finalement sa porte. C'est la traite qui priva le gouvernement du Canada de la meilleure partie de sa jeunesse pour en faire des vagabonds dans les bois et les bourgades sauvages. C'est elle qui fut encore la cause la plus considérable de la corruption du gouvernement du Canada et de tous ces démêlés et scandales entre le pouvoir civil et le pouvoir ecclésiastique si déplorable dans une société bien organisée mais désastreux dans une colonie naissante.

---- CHAPITRE IV ----

La justice seigneuriale

L'organisation judiciaire sous la domination française était compliquée. Le système introduit prêtait à des conflits d'autorité qui se manifestèrent de bonne heure dans la colonie. Des juridictions concurrentes mal définies, la justice seigneuriale d'une part et la justice royale de l'autre, toutes ces institutions, prenant racine à la fois dans le sol de la Nouvelle-France, amenèrent des complications qui retardèrent souvent le progrès de la colonie.

Jusqu'en 1663, la justice fut rendue à peu près arbitrairement par le gouverneur. La compagnie de la Nouvelle-France avait bien décidé en 1651 que la justice ordinaire aurait pour chef un grand sénéchal institué pour tout le pays, mais le gouverneur-général avait pouvoir de Sa Majesté de juger souverainement et en dernier ressort. La justice royale remplaça la sénéchaussée en 1663. La province du Canada était divisée en trois districts: Québec, Trois-Rivières et Montréal. Il y avait dans chacun de ces districts un juge nommé par le roi. Ce juge avait pouvoir de décider toute matière civile ou criminelle. Il y avait appel des décisions rendues par les juges de ces trois juridictions, à une autre cour composée de plusieurs membres et appelée le Conseil supérieur ou souverain et cet appel existait pour toutes les causes, quelque minime qu'elle fut.

Du Conseil souverain on pouvait en appeler encore au roi de France. Outre ces diverses juridictions établies par le roi et dans lesquelles la justice était administrée au nom du roi, il y avait dans chaque seigneurie des juridictions seigneuriales dans lesquelles la justice était rendue par l'autorité du seigneur.

Gédéon de Catalogne remarqua cette multiplicité de juridiction et cette absence de bonne foi, non seulement chez le paysan mais même chez le seigneur. Les colons n'avaient pourtant pas été des sots aux procès et Charlevoix le notait bien quand il écrivait: "Quoique de race normande, pour la plupart les colons du Canada n'avait pas l'esprit processif. Ils aimaient mieux pour l'ordinaire céder quelque chose de leur bon droit que de perdre le temps à plaider. Il semblait même que tous les biens fussent communs dans cette colonie: du moins, on fut assez longtemps sans rien fermer sous la clef"(1). Toutefois, cet excès de confiance dans les transactions amena vite des complications et l'on s'aperçut bientôt que pas un colon ne pouvait se vanter de ne pouvoir être traduit devant la justice pour régler les lacunes d'un contrat ou d'une pièce judiciaire quelconque. MM. de Raudot et de Catalogne s'accordèrent sur les sources de tant de disputes: d'une part, les arpenteurs ne connaissaient guère leur métier et de l'autre un manque d'exactitude dans les conventions qui se passaient dans la colonie et cette nouvelle attitude de trouver en tout et partout matière pour des querelles et des procès. M. de Raudot écrivait le

10 novembre 1707: "L'Esprit d'affaires qui a toujours comme vous le sçavez beaucoup plus de subtilité et de chicanne qu'il n'y a de vérité et de droiture a commencé à s'introduire icy depuis quelque tems et augmente tous les jours ----- ce n'est pas que tout ne se soit fait souvent dans la bonne foy, mais l'ignorance et le peu de règles qu'on a observées dans toutes ces affaires a produit tous ces désordres"(2). M. de Catalogne reprenait la même idée quand il notait: "Estant à remarquer que les anciens Seigneurs et habitans se sont establis de bonne foy que les terres ont esté limitées par des arpenteurs peux intelligens et aujourd'huy que la chicane est en vogue chacun veult suivre les termes de son contrat qui tendent la pluspart à l'impossible"(3).

Ce n'était pas tout de découvrir tous ces abus il fallait y remédier. MM. Gédéon de Catalogne et de Raudot suggéraient des moyens pratiquement identiques pour diminuer tant de maux. Ils demandèrent non seulement de valider toute pièce authentique se rapportant aux concessions de terrains mais encore d'avoir égard à tout ce qui pourrait légitimer tout titre quelconque de possession. M. de Raudot s'exprimait ainsi dans le mémoire adressé au ministre: "je croy que vous ne pourriez pas faire un plus grand bien aux habitans de ce païs que d'obtenir pour eux de Sa Majesté, une déclaration qui asseurat le propriette des terres dans toutes leurs consistances en suivant les lignes qui ont esté tirrez a ceux qui en ont

en possession depuis cinq ans ou par le travail qu'ils ont fait dessus ou en vertu d'un titre tel qu'il soit qui valide aussi tous les partages qui ont été faits jusqu'à présent"(4). M. de Catalogne revenait à la charge quand il notait dans son mémoire du 7 novembre 1712: "Si sa Majesté vouloit couper la racine à une pépinière de procès et de mésintelligence entre les Seigneurs et habitants il seroit à souhaitter qu'elle voulust donner une ordonnance tendant à ce que les seigneuries et autres concessions demeureroient dans les limites qu'elles se trouvent à présent sans avoir esgard aux titres portez dans les contracts pour la quantité et pour les rums de vendis qui y sont enoncez"(5). Cependant, ce dernier, ayant une expérience mûrie de la vie des colons et enrichie d'un grand sens constructif, proposa non seulement le vrai remède mais en même temps jeta la base de notre présent système judiciaire. En effet, M. de Catalogne eut tôt remarqué qu'il n'y avait pas d'avocats au pays et que leur rôle revenait aux notaires. Ceux-ci rédigeaient sans scrupule des actes notariés laissant toujours large marge pour des litiges. Leur rapacité fut à son comble quand ils ne se contentèrent plus de juger différents problèmes qui se présentaient mais quand ils firent de leurs propres clients autant de victimes de leur cupidité. On ne sera pas sans supposer que les cours seigneuriales étaient bien disposées à juger en faveur des seigneurs lorsqu'ils étaient en procès avec leurs vassaux et qu'elles étaient peu compétentes dans de semblables disputes. La partie

l'écrou se voyait traîner à la cour royale du district mais, loin de donner une solution équitable au problème, cette juridiction semblait être le chemin logique conduisant à la cour du Conseil: "Mais il y en a encore un autre, Monseigneur," écrivait M. de Raudot au ministre, "bien plus grand que tous ceux là, et qui est bien à charge aux habitants de ce pais ou il y a bien plus de malheureux qu'il ny a de riche, c'est la liberté qu'on s'est donnée depuis trois ou quatre ans, de porter au Conseil du Roy toutes les affaires de ce pais bonnes ou mauvaises, vous le savez, Monseigneur, par la quantité qu'on a la hardiesse de vous presenter cette année et dont je suis persuadé que vous avez esté très importuns. Ceux qui sont en Etat de pouvoir fournir a la depense qu'il faut faire pour de telles poursuites soit pour le voyage soit pour la procédure, ou qui ont quelques connoissances en france, l'emportent toujours sur ceux qui sont privez de ces secours, cela fait que le pauvre est toujours opprimé et qu'il n'oseroit entreprendre aucun proces, estant menacé lorsqu'il veut le faire, d'estre traduits au conseil du Roy en cas qu'il ait un arrest qui luy soit avantageux"(6). Les finances plutôt limitées de l'un des contestants pouvaient seules mettre un frein à toutes ces procédures. Il est vrai que M. de Raudot faisait déjà le premier pas à l'encontre de ces malaises quand il demandait au roi de diminuer les "degrés de juridiction qu'ils (habitants) avaient à essuier dans sa lettre du 10 novembre 1707: "Il me semble aussy Monseigneur

que vous pourriez donner aux habitans de ce païs un grand soulagement dans leurs procez en leur diminuant les degrés de juridiction qu'ils ont à essuier ----- rien n'a esté plus pernicieux pour ces pauvres habitans lesquels en souffrent encore à présent beaucoup puisque le temps qu'ils devroient donner au travail on leur en fait consommer la plus grande partie à plaider, permettez moy, Monseigneur de vous faire faire reflection sur l'embaras où est un habitant qui demeure à quinze lieux d'icy qui est obligé souvent pour une bagatelle d'y descendre pour faire juger à la prevosté l'appel du juge de son Seigneur et d'y faire encore un second voyage pour faire juger au conseil l'appel de cette seconde sentence outre la perte du tems le plus clair de leur argent y vat encore"(7).

Cette solution ne guérissait pas tous les maux, car la cour seigneuriale pouvait encore engloutir plusieurs fortunes. Il va sans dire que M. de Catalogne ne pouvait souffrir un tel état de choses. Dans un temps, où l'on manquait même du nécessaire, il est évident qu'on ne pouvait perdre son temps et son argent à ces futilités. Il demandait au roi que chaque ville eut des juges ou "consuls" qui pussent administrer la justice sans qu'il en coûte aux plaideurs. Les "consuls" en effet ne seraient plus intéressés au favoritisme et ils n'auraient aucun encouragement à éterniser ces sortes de procès. Il y avait encore le danger de changer graduellement la coutume de Paris par les différentes interprétations que les juges pourraient donner d'un gouvernement à l'autre, en

instruisant les causes qu'on leur soumettrait. Gédéon de Catalogne contourna la difficulté en distinguant les causes judiciaires relatives à la coutume de celles qui ressortiraient de tout autre domaine et en demandant que ces dernières seulement tombassent sous la juridiction des juges: "Il serait à souhaiter que Sa Majesté voulut établir dans chaque ville des consuls à juger sans frais sur le fait du commerce et des affaires qui n'entrent pas dans la coutume"(8). Cette sage suggestion tout en maintenant l'unité de la constitution pour la jeune colonie, rendait possible la solution d'une foule de petits problèmes avec la plus grande économie de temps et d'argent alors rêvée. M. de Catalogne poussa cependant plus loin encore et voulut que rien ne vint éloigner le pauvre colon de sa ferme. La colonie, comme on le sait, ne comptait pas une large population mais cependant elle s'étendait du golfe St-Laurent jusqu'aux lointaines contrées des Grands Lacs. C'était fort incommode quand on en venait aux conventions légales puisqu'il fallait se rendre chez le notaire qui se tenait en général dans les centres les plus peuplés. Tout se prêtait à un long voyage et souvent des plus dispendieux par les occasions qu'il offrait de s'amuser avec des amis et des connaissances qu'on n'avait pas rencontrés depuis longtemps. Faudrait-il demander à la mère-patrie plus de notaires? Gédéon de Catalogne n'y avait jamais pensé mais il insista plutôt pour faire reconnaître comme légal pour un certain temps tout acte qui serait contracté en présence de deux témoins: "Que comme

il ny a pas de No^{res} dans tous les lieux, que les marchez et conventions faites en présence de deux temoins valideront pendant un temps fixé"(9).

On ne pourrait terminer ce chapitre sans mentionner le dernier moyen que mentionne M. de Catalogne pour empêcher les violations de la justice. M. de Callières lui-même, se plaignait déjà de trop d'indulgence envers les marchands qui se laissaient aller à tout acte frauduleux. "J'ay fait part à Mr l'intendant", écrivait-il au ministre, "de ce que Sa Majesté a trouvé qu'on avait traité trop doucement les marchands qui avaient donné des marchandises à des sauvages pour porter aux français qui sont dans les bois afin qu'il ne fust pas si indulgent à l'avenir en pareil cas"(10). Il ne paraît pas cependant qu'une sanction plus sévère ait été appliquée, car enfin le mal ne semble que se généraliser. M. de Raudot dans sa lettre du 10 novembre 1707 en disait assez long à ce sujet: "Delaveu de tous les honnêtes gens il commençait à s'y établir une chicanne et une mauvaise foy, une fausseté meme dans les témoignages et dans les écrits qui auroit produit un très grand désordre dans la suite si le remede n'ut esté prompt et violent il a falu pour cela faire des exemples pour metre tous le monde dans son devoir et avec la protection que vous donnez Monseigneur, a tous ceux qui nont que de bonnes intentions, j'espere que j'en viendray a bout et que tous ces redoutables ennemis de l'équitté et de la justice sous la tirranie desquels tous le monde trembloit depuis vingt ans estant a bas il me sera pas difficile de soumettre tous les autres.

les juges tant supérieurs que subalternes qui à leurs exemple vouloient se prevaloir plustot de leur caractère que de leur esprit s'estans desja soumis. Les officiers de guerre et les seigneurs de ce pays qui croioient se pouvoir faire justice eux-mêmes voyant bien que porteur de vos ordres je ne le souffrirois pas et que je vous en porterois mes plaintes ont repris aussy le bon chemin, je veille les praticiens et les huissiers de si près que malgré les mauvaises inclinations de quelqu'uns il y en a peu qui soient assez hardis pour faire quelque chose contre leur devoir dans les affaires qui peuvent venir à ma connoissance"(11). Le mal était devenu général et il tendait à ralentir et même à arrêter le commerce de la colonie. Personne n'osait s'aventurer à signer quelque convention commerciale de peur d'être trompé par l'autre partie contractante. Le Sieur de Riverin parlait pour la traite du castor quand il disait: " Il n'y que les fraudes qui puissent diminuer les retours annuels des Castors secs, Il est necessaire d'empescher auelque prix que ce soit ces fraudes"(12). Il était donc à propos quand Gédéon de Cataloene écrivait le 7 novembre 1712: " Châtier sévèrement tous ceux qui seront convaincus de fraude, mauvaise foy et d'imposture qui est un mal qui commence à estre bien enraciné et qui indubitablement le privera de tout commerce, les marchands des Isles et de Plaisance s'en estants déjà plains"(13).

-----CHAPITRE V-----

L'élevage

Soucis de colonisation - Lettre de M. de Talon à Colbert - Recensement de 1681 - Elevage, source de confort - Deux dangers - Impressions de Catalogne - Ordonnance de Raudot, fils - MM. de Vaudreuil et Raudot, père - Ordonnance du roi - Oubli de l'ordonnance - Bestiaux à l'abandon - Remarques de Catalogne - Ordonnances pour Montréal et Québec - Résultat.

Le gouvernement du Canada ne songea sérieusement à la colonisation qu'à la conclusion de la paix avec les Iroquois en 1666. Dans le but de la favoriser, le régiment Carignan-Salières fut licencié en 1668; des seigneuries furent données à ses officiers et des secours en argent et en provisions furent offerts aux soldats qui y prenaient des terres. Cette politique produisit d'excellents résultats car Talon écrivait à Colbert: "Il y a depuis le Cap Tourmente, qui est à huit lieues au-dessous de Québec, jusqu'à huit lieues au-dessus de Montréal, des habitans le long de la rivière. Il y a 9 à 10000 âmes. Chaque habitant a sa grange et une frontière de deux arpents"(1). La grange mentionnée ici suggère déjà l'élevage car en effet on conçoit difficilement la culture de la terre sans y voir de nombreux bestiaux. Le recensement de 1681, publié par M. Sulte (2) nous donne une idée de la colonisation à cette époque. La population française de la colonie était de 9,710 personnes, possédant 24,427 arpents de terre sous culture, 6936 bêtes à cornes, 78 chevaux, 16 ânes, 600 moutons et 18 chèvres. Presque chaque habitant, tant des villes que des campagnes, l'artisan comme l'homme de profession avait au moins cinq à dix, vingt et trente arpents en valeur et quelques bestiaux. Si l'on en

juge par le rapport de Gédéon de Catalogne, dans ses Explications du plan des Seigneuries et Habitations, tous jouissaient d'une certaine aisance: "Le laboureur, dit-il, bourgeois et artisan comme le gentilhomme, mange le pain de froment; le moindre habitant à la campagne tue deux ou trois cochons gras pour son ménage; le lettré et les volailles n'y manquent pas." L'élevage est donc une source de confort et on croirait se trouver dans nos côtes d'aujourd'hui à l'approche des fêtes du jour de l'an en lisant ces quelques lignes. Là aussi malheureusement, d'après le même M. de Catalogne, des abus se glissèrent et l'on vit bientôt les pionniers canadiens donner une attention exagérée à l'élevage des chevaux et laisser leurs animaux errer à l'abandon.

Gédéon de Catalogne dans son rapport du 7 novembre 1712 avait saisi cet amour déréglé des colons pour les chevaux et il écrivait alors: "Assujettir les habitants à élever et nourrir des bettes à cornes au lieu du grand nombre de chevaux qui ruinent les paccages et qui entrent les habitants à de grosses dépenses tant pour leurs équipages qui sont fort chers que par la grande quantité de fourrage et de grains qu'il faut pendant sept ou huit mois de l'année estant très vray que l'entretien d'un cheval coute autant que deux boeufs" (3). Dès 1709, l'intendant Raudot, fils, émettait une ordonnance qui met bien en évidence le danger signalé par Gédéon de Catalogne et aux termes de laquelle il était défendu aux habitants de la région de Montréal de garder plus de deux chevaux et un poulain, ceux qui en avaient davantage devaient les tuer ou les vendre: "Etant informé que les habitants de Montréal nourrissent une trop grande quantité de chevaux, ce

qui les empêche d'élever des bêtes à cornes et à laine, ne connaissant point en cela leur véritable intérêt, puisqu'ils ne retirent aucun profit des dits chevaux qu'ils élèvent, et au'au contraire ils en retireraient beaucoup des bêtes à cornes et à laine qu'ils élèveraient avec les fourrages que consomment les dits chevaux; Et attendu que cette trop grande quantité de chevaux produirait par la suite le manque des autres bestiaux, ce qui irait au détriment de cette colonie; et comme notre principale attention doit être à son augmentation et à y procurer autant qu'il est en notre pouvoir l'abondance; nous ordonnons que chaque habitant des côtes de ce gouvernement (de Montréal) ne pourra avoir plus de deux chevaux ou cavales et un poulain, et ce, à commencer après les semences de l'année mil sept cent dix, leur donnant le dit temps pour pouvoir se défaire des chevaux qu'ils ont au-delà de ce nombre, et après lequel ils seront tenus de tuer ceux qu'ils auraient au-delà"(4). Le 2 novembre 1710, MM. de Vaudreuil et Raudot applaudissaient à la conduite de M. de Raudot, fils, tandis que nous trouvons dans un mémoire de Mme la marquise de Vaudreuil à M. de Pontchartrain une condamnation de cette peste de chevaux: "On remarque Monseigneur que depuis qu'il y a un si grand nombre de chevaux en Canada les jeunes gens ne sont plus si vigoureux que quand ils étaient obligé d'aller à pied en été et en raquette en hiver ----- pour remédier à cela il faudroit faire tuer une partie des chevaux et afin que ce ne fut pas une perte pour ceux

à qui ils appartiendroient on les feroient saler et les sauvages en mangeroient en guise de boeuf cela produiroit un autre bien qui que l'on élèverait une plus grande quantité de beste à corne et a l'aine ayant des fourrages que les chevaux consomment sans autre utilité que la commodité des habitants -----"(6). Le 10 juin 1710, le roi ordonne aux MM. de Vaudreuil et Raudot de faire disparaître les chevaux qui nuisent aux progrès de la colonie: "Sa Majesté est informé que depuis qu'il y a un grand nombre de chevaux dans la colonie les habitants accoutumés à s'en servir devenoient effeminés et on avoit de la peine à trouver des hommes propres à aller dans les partis qu'on est obligé de faire pendant l'hiver. Sa Majesté pour prévenir les inconvéniens qui pourroient en arriver, ordonne ausdits Srs de Vaudreuil et Raudot de laisser périr par le tems ceux qu'il y a de trop et de regler pour l'avenir le nombre nécessaire et de faire boucler les jumens et couper les chevaux en sorte que dans la suite il n'y en puisse avoir que ce qu'il en faut indispensablement pour la colonie"(7).

Ces sages mesures enrayèrent temporairement le mal,

mais les successeurs des Raudot et de M. de Vaudreuil oublièrent vite cette ordonnance et de nouveau l'ancienne tentation s'établissait maîtresse dans la colonie.

Le 14 octobre 1730, Mgr Dosquet, archevêque-coadjuteur de Québec s'exprimait en ces termes: "Le paysant élève plus volontiers des chevaux que des beufs ce qui les a rendu si rares que l'on a manqué de viande ce printemps,

j'ay dessein de leur faire voir par l'expérience l'avantage qu'ils retireroient d'élever de bestes a corne"(8). Le savant suédois, Peter Kalm, étant de passage au pays en 1749 écrivait ce qui suit: "On se plaint généralement que le peuple de la campagne commence à élever un si grand nombre de chevaux que les bestiaux manquent de fourrage en hiver"(9). Devant tous ces témoignages, les remarques de Gédéon de Catalogne en ce domaine nous apparaissent judicieuses et autorisées.

L'élevage jouait un grand rôle dans la vie économique de la Nouvelle-France et plusieurs notables du pays en font foi dans leur correspondance avec le gouvernement de la mère-patrie. Cependant, il y avait un grand danger ici, c'était de laisser les bestiaux courir à l'abandon dans les campagnes et détruire les belles cultures car les habitants se souciaient peu d'y construire des clôtures. Gédéon de Catalogne avait entrevu le danger le 7 novembre 1712 quand il écrivait: "Il s'est estably une coutume dans ce pays autorisée par les magistrats qui ne me paraist pas naturelle, de laisser les bestiaux à l'abandon qui la pluspart gastent les grains et les prairies ny ayant presque point de terres closes qui causent des contestes et de la mésintelligence entre les voisins, pour obvier à cela il faudrait qu'il y eust des gardiens pour chaque nature d'animaux pour les mener dans les communes car tel qui na un ponce de terre envoie ses animaux paître sur des terres de son voisin en disant que l'abandon est donné"(10). Ainsi, M. de Catalogne ne se con-

tentait pas de découvrir le mal mais il suggérait en même temps des moyens propres à l'entraver. De tels désordres n'étaient certainement de nature à encourager la culture des terres, car quoi de plus déconcertant que de voir ruiner ce que l'on avait obtenu avec tant de travail. Le 24 juin 1706, l'intendant Raudot rendait une ordonnance remplie de sages prescriptions à cet endroit: " Leur défendons (aux habitants de Montréal) de laisser vaguer dans les rues aucunes bêtes à cornes et en cas de contravention, permettons aux huissiers de cette juridiction de saisir et arrêter les dites bêtes lorsqu'elles se trouveront dans les rues sans être conduites par quelqu'un" (11). Le 20 août 1709, le même intendant lançait une autre ordonnance conçue dans les mêmes termes pour les habitants de Québec: " Leur faisons aussi défense d'aller chasser dans les jardins de cette ville clos ou declos et d'y laisser vaguer leurs bêtes et surtout les cochons à peine de 10" d'amende-----" (12). Ces deux ordonnances cadrent bien avec les remarques de Gédéon de Catalogne mais elles font sourde-oreille aux moyens qu'il préconise pour y remédier. Il ne faut pas s'étonner alors, qu'en 1727, on ait déjà oublié les ordonnances de M. de Raudot et que le champ du voisin soit redevenu la proie d'un tout à chacun. En effet, MM. de Beauharnois et Dupuy écrivait au ministre en cette même année: " Si l'ordre public semblait demander l'augmentation de la Marechaussée qui est nécessaire dans un pays à proportion qu'il devient plus étendu et surtout dans celui cy où le défaut de bonnes clôtures à peu à peu

autorisé à entrer dans les clos et jardins, à aller couper les bois des particuliers au milieu de leurs desers et à commettre beaucoup d'autres désordres dont on a lieu d'appréhender les suites et le progrès"(13).

Voilà bien en quelques mots certains témoignages qui jettent quelques lumières sur l'élevage dès les premiers temps de la colonie.

----- CHAPITRE VI -----

Autres aspects de la vie économique

Obstacles à la vie économique - Fêtes d'obligation - Remarques de M. de Catalogne - M. Léandre Lamontagne - Décision de la cour de France - M. l'Abbé A. Gosselin - Mgr de Pontbriand - Culture du chanvre et du lin - MM de Callières et de Champigny - Encouragement de M. de Beauharnois - Vues de Mme de Vaudreuil - Crainte de M. de Raudet - Demande de M. de Catalogne - Culture du chanvre vers 1728 - Problème du blé - Craintes de M. de Bégon - Suggestion de Catalogne - Recensements de 1719 et 1734 - Chemins publics et pilotage - Pierre-Robineau de Bécancour - Description des rues par M. de Catalogne - Suggestions de M. de Catalogne - Ordonnances - M. de Lanouillier - Pilotage du fleuve - Pierre Allemand - Conclusion.

Le Canada d'alors nous apparaît sous un double aspect. Ses vastes forêts s'offraient à l'exploitation des pelleteries et des mines. La culture du sol pouvait fournir les matières nécessaires au développement d'une vie économique intense. La faiblesse des moyens dont disposaient les habitants empêchait ce mouvement agricole de suivre l'expansion prodigieuse que le commerce des fourfures donnait à la colonie.

En outre, M. de Catalogne déplorait, dans son rapport de 1712, tous les obstacles qui paralysaient l'ascension de la Nouvelle-France vers les progrès qu'il ambitionnait. C'était d'abord les nombreuses fêtes religieuses de la saison d'été. M. de Catalogne écrivait dans ses remarques du 7 novembre 1712: " Que comme les saisons sont trop courtes & souvent très mauvaises, il serait à souhaiter que l'Eglise permit les travaux indispensables que les fêtes d'esté obligent de chaumer, étant très vray que depuis

le mois de may que les semences commencent jusques à la fin de septembre il ny a pas quatre vingt dix journées de travail par raport aux fetes et aux mauvais tems, c'est pourtant dans cet espace que roule la solidité de l'Establissement"(1). Ceux qui consultent les vieux documents ne manquent pas de constater qu'il y avait plusieurs jours fériés. M. Léandre Lamontagne puisa dans le rituel du diocèse de Québec pour l'année 1703 les renseignements qui suivent: "D'abord, à l'ordinaire on compte 52 dimanches du premier janvier au trente & un décembre, mais il y en a 53 dans les années non bissextiles commençant par un dimanche ainsi que dans les années bissextiles commençant par un samedi ou un dimanche. Si on ajoute 37 fêtes d'obligation y compris celle de la paroisse que l'on n'oubliait jamais, on arrive, selon le cas, à 88, 89 ou 90 jours de chômage. Huit fêtes étaient mobiles: Pâques & les deux jours suivants; l'Ascension; la Pentecôte & les deux jours suivants, puis la Fête-Dieu.

Vingt-huit fêtes étaient fixes:

Janvier: 1, Circoncision; 6, Epiphanie; février: 2, Purification de la B.V.M.; 24 ou 25, St Mathias, apôtre; mars: 19, S. Joseph; 25, Annonciation; mai: 1, S. Philippe et S. Jacques, apôtres; juin: 24, Nativité de S. Jean-Baptiste; 29, S. Pierre et S. Paul, apôtres; juillet: 25, S. Jacques, apôtre; 26, Ste-Anne; août: 10, S. Laurent; 15, Assomption de la B.V.M.; 24, S. Barthélemy, apôtre;

25, S. Louis; septembre: 8, Nativité de la B.V.M.;
 21, S. Mathieu, apôtre; 29, S. Michel; octobre: 28,
 S. Simon et S. Jude, apôtres; novembre: 1, Toussaint;
 30, S. André, apôtre; décembre: 3, S. François-Xavier;
 8, Immaculée-Conception; 21, S. Thomas, apôtre; 25, Noël;
 26, S. Etienne; 27, S. Jean, apôtre. En plus le patron
 principal de chaque paroisse.

Actuellement, il n'y a plus que six fêtes d'obligation"(2). Il y avait donc du commencement de mai à la fin de septembre, douze solennités religieuses et environ vingt dimanches. Si nous ajoutons maintenant quelques jours de réjouissances publiques, certaines fêtes de famille et les températures inclementes, il est à craindre que la culture de la terre eut à en souffrir. La cour de France prit connaissance de ce fait et fit aussitôt pression auprès du gouverneur et de l'évêque pour obtenir quelques changements. "Depuis longtemps," écrit M. l'abbé Auguste Gosselin, "la Cour exprimait aux autorités religieuses et civiles du Canada, le désir que l'on réduisit ici le nombre de fêtes chômées, comme on l'avait fait en France; et un certain nombre de Canadiens, les hommes d'affaires et les négociants surtout, le demandaient également." Ecrivant à l'évêque, au printemps de 1743, M. de Maurepas paraissait croire que la chose était déjà faite. Mgr de Pontbriand jugea alors qu'il était temps pour lui de s'exécuter. Mais on voit par le mandement qu'il publia à cette occasion qu'il lui en coûta beaucoup de supprimer un certain nombre de fêtes; et il ne se

décida que par la pensée qu'il ne les supprimait pas tout à fait puisqu'il en renvoyait la solennité au dimanche. "Plusieurs motifs nous ont arrêtés jusqu'à présent," dit-il. "Les malheurs que ressent depuis plusieurs années cette colonie nous persuadent qu'elle ne peut avoir dans le ciel trop de protecteurs; et tandis que les dérèglements s'augmentent tous les jours, nous conviendrait-il de ne plus proposer aux peuples des exemples illustres et capables de les exciter à la pratique des vertus chrétiennes? Non, sans doute; nous voulons donc conserver le culte public aux Saints que ce diocèse regarde comme ses protecteurs, et nous avons pensé qu'en fixant leurs fêtes à certains dimanches, ce culte n'en serait que plus solennel ----- . Nous ne retranchons aucune fête; nous déterminons seulement les jours; nous n'en diminuons point la solennité, au contraire nous prétendons l'augmenter --- .

"Par ce mandement, daté du 24 novembre 1744, le prélat renvoyait au dimanche la solennité de dix-neuf des trente-trois fêtes chômées sur semaine. Ces dix-neuf fêtes étaient celles de quelques apôtres, la Purification de la Nativité de la sainte Vierge, la fête de Notre-Dame des Victoires, celle des saintes Reliques, la Saint-Joseph, la Saint-Jean Baptiste, la Sainte-Anne, la Saint-Laurent, la Saint-Louis, la Saint-Michel et la Saint François-Xavier. Il restait encore quatorze fêtes chômées sur semaine y compris les lundis et mardis de Pâques et de la Pentecôte; et quelques unes de ces fêtes n'ont été supprimées ou renvoyées au dimanche que bien plus tard.

"Le but principal de la Cour en demandant à l'autorité ecclésiastique de réduire le nombre de fêtes chômées, et celui de l'évêque en obtempérant au désir du Roi, était de procurer aux fidèles, aux habitants des campagnes surtout, plus de facilité pour leurs travaux. Eh bien, sait-on ce qui arriva: Il y eut partout dans nos campagnes un murmure général de mécontentement. Le peuple est essentiellement attaché à ses coutumes, à ses usages, à ses traditions religieuses surtout. Il n'y eut qu'une voix pour blâmer le mandement de l'Evêque, et il fallut du temps pour convaincre les habitants des campagnes que rien d'essentiel n'était changé dans la religion."

M^r de Pontbriand écrivait au ministre le 10 novembre 1746, c'est à dire deux ans après son mandement: "Les habitants commencent à être tranquilles sur la translation que j'ai faite de plusieurs fêtes au dimanche.

"Il va sans dire qu'il n'avait pu être question pour le pieux Prélat de demander l'autorisation du Saint-Siège avant de faire le changement. L'état de l'Europe à cette époque rendait les communications avec le centre de la catholicité très difficiles, pour ne pas dire impossibles. Mais le nouvel ordre de choses reçut dans la suite l'approbation entière du Saint-Siège"(3).

M. de Catalogne avait observé dans sa tournée à travers les seigneuries que le chanvre et le lin poussait facilement. Il suggérait alors, dans son rapport, la culture intensive de celui-là. On donna toujours beau-

coup d'encouragement à cette culture. MM. de Callières et de Champigny écrivaient au ministre en 1701: "Nous trouvons qu'il est plus apropos d'exiter les habitants à faire des chanvres de bonne volonté en leur faisant comprendre les bonnes raisons que vous aleguez à cet égard dans la dépesche de sa ma^{te} que de les y forcer, c'est pourquoy nous vous supplions Monseigneur d'ordonner qu'on nous envoie suffisamment de cette graine pour en pouvoir donner à ceux qui seront dans le dessein de sadonner à cette culture et nous aurons soin qu'elle soit employée utilement"(4). L'année suivante, M. de Beauharnois distribuait gratuitement à plusieurs habitants les graines pour la semence du chanvre, afin de les tourner vers la culture de cette plante: "J'ai déjà engagé Monseigneur quelques particuliers à s'attacher à la culture des chanvres dont j'ay fait distribuer la graine à plusieurs afin qu'il s'en trouve quelques-uns que l'espérance du gain engage à en cultiver davantage dans les suites ----- Je demande Monseigneur à M. Bégon à Rochefort quinze boisseaux de graine de chanvre et de lin comme ces graines sont pour être distribuées gratis aux habitants de ce pays. Je vous supplie de vouloir bien ordonner qu'on ne nous les fasse pas payer sur nos fonds"(5).

De son côté, Mme la Marquise de Vaudreuil qui avait visité plusieurs familles de colons, préconisait les bienfaits de cette industrie pour la vie familiale canadienne. Voici ce qu'elle écrivait: "Il serait bon aussey Monseigneur

pour occuper les femmes et les filles des habitants qui ne font rien la plupart du temps et pour le bien du pays d'obliger chaque habitant de semer du chanvre et d'en fournir au magasin du Roy tous les ans certaine quantité que lon payeroit"(6). De plus d'après des lettres de l'abbé François Leschassier, sulpicien éminent, et datant de 1706 et 1707, il appert que le Canada traversa alors une période difficile qui eut pour effet la création ou la stimulation de certaines industries domestiques. M. de Raudot, croyant encore que la Nouvelle-France ne devait vivre que pour la mère-patrie, craignait que la culture du chanvre et l'industrie de la toile portassent préjudice aux manufactures de France. Il trahissait toutes ses craintes dans une lettre au ministre de France: "Cette manufacture ne fait pas encor grand tort au commerce de France par le peu qu'ils en ont fabriqué, il sera même assez difficile de l'empêcher fais^t cette toile pour leur usage ----"(7). Ces encouragements ne furent cependant pas suffisants pour contrebalancer les tentations de la forêt et le peu d'enthousiasme de M. de Raudot. M. de Catalogne ira donc aux mesures radicales dans les suggestions de son rapport de 1712 en demandant au roi de forcer les colons à semer une grande quantité de chanvre et de lin: "Les obliger à semer quantité de chanvre et de lin qui sont en ce pays plus beau qu'en Europe, ils s'en relaschent parceque disent-ils ils y a trop de paine et de soin a le mettre en oeuvre il est vray qu'il y a peut de gens qu'ils s'entendent qu'ils faut payer bien cher"(8). Le rapport fit bonne impression et poussa le

Conseil à favoriser, par tous les moyens possibles, la culture du chanvre. On suivrait l'exemple des colonies anglaises de la Nouvelle-York en offrant, pour cette marchandise, un prix assez élevé que l'on "pourrait diminuer en proportion du progrès de cette Etablissement"(9). Vers 1728, la situation s'était améliorée grandement quand M. de Beauharnois transmettait aux habitants les instructions reçues de Rochefort au sujet de la culture du chanvre et de la manière de le préparer pour le marché (10). En 1729, Hocquart écrivait à M. de Maurepas qu'il y avait 103000 livres de chanvre dans les magasins, et que la récolte de l'année rapporterait au delà de 80, 000 livres. C'était donc un résultat qui dépassait les espérances les plus présomptueuses.

La culture du blé créait aussi un autre problème épineux. Le Canada était avant tout un pays d'agriculture et son sol fertile produisait abondamment toutes espèces de céréales. La période de l'histoire de la Nouvelle-France qui s'étend de 1714 à 1754 devait être l'âge d'or du commerce et de l'industrie. Les esprits clairvoyants avaient compris que le trafic de la fourrure qui jusque-là avait été le gros lot du commerce de la Nouvelle-France, était bien aléatoire et sujet à des baisses considérables. Il fallait songer à établir le système commercial de la colonie sur des bases plus solides. Naturellement, on encouragea avant tout la culture des céréales. Cependant, on ne connaissait pas les greniers du pays, et si la récolte était abondante on la vendait à un vil prix plutôt

que de risquer de tout perdre en la plaçant dans des endroits peu propices. Quand une saison peu favorable faisait rater la récolte, on en manquait au plus grand détriment de la colonie non seulement pour les usages ordinaires, mais encore pour les semences. On recourait alors à la mère-patrie, mais les prix exorbitants du blé et la pauvreté des colons rendaient souvent impossible l'achat des grains pour la semence. On en vit plusieurs alors laisser pour toujours la culture du blé pour un autre travail qui réclamait moins de prévoyance. M. de Bégon écrivait au ministre le 7 novembre 1715: "c'est ce qui fait juger que tant que les affaires seront sur le pied où elles sont il est fort à craindre qu'il n'y ait icy une disette de farine si on a une attention particulière à empêcher qu'il n'en sorte. Le commerce des farines seroit un grand bien pour la Colonie si on pouvoit parvenir à n'en laisser sortir que l'Excedent de ce qui est nécessaire pour la subsistance des habitants"(11). M. de Bégon essaya tous les moyens pour faire disparaître cette anomalie mais toujours avec peu de succès. Il revenait à M. de Catalogne de trouver la solution quand il demandait: "Obliger l'habitans ou ceux qui sont en estat de faire des greniers pour que chacun fut en estat de conserver du grain pour deux années. Cela fait une fois l'abondance se trouvera toujours en Canada au lieu que la plupart faute de cette commodité en manquent très souvent estant obligez de le vendre à vil prix"(12). C'était là un moyen pratique qui devait rappeler aux colons la nécessité d'amasser des réserves de blé afin de

prévenir ces disettes néfastes aux progrès de la colonie. Si l'on en juge d'après les recensements de 1719 et de 1734, on voit un regain d'enthousiasme pour la culture du blé qui nous porte à croire à un changement conforme au désir de M. de Catalogne. En 1719, le résultat des récoltes était de 234566 boisseaux de blé et l'on comptait 76 moulins à farine tandis que le recensement de 1734 donnait 737892 boisseaux de blé et 18 moulins à farine (13).

Gédéon de Catalogne terminait son rapport par quelques remarques sur les chemins du temps et sur le pilotage du St-Laurent. Au commencement de la colonie, on se servait beaucoup de canots pour se rendre d'une habitation à une autre. Tout le monde savait manier la rame ou l'aviron. Le Conseil avait bien ordonné en 1665 qu'un chemin public devait longer le fleuve sur la grève, mais ce chemin n'était encore, vingt ans après, qu'à l'état rudimentaire, un sentier raboteux tracé à travers les galets du rivage. Nos pères ne connaissaient point encore l'art ni le luxe de se donner de belles voies carrossables.

En même temps que les paroisses s'organisaient, les chemins qui devaient établir des liens de communication entre ces différents centres s'ouvraient. La route fluviale était trop lente et ne suffisait plus. En 1706, Pierre Robineau de Bécancour, grand voyer, recevait ordre de visiter les trois gouvernements de la colonie afin de faire réparer les chemins et d'en faire de nouveaux. Ce

ne fut qu'en 1708, qu'il fit relier Ville-Marie avec le bas de l'île. Entre les années de 1709 à 1713, le grand voyer avait fait le tracé du chemin du roi sur la rive nord du St-Laurent entre Québec et Montréal et sur la rive sud entre Québec et Ste Anne-de-la-Pocatière. Chaque habitant devait faire la partie du chemin qui traversait sa terre, les ponts devaient être construits à la corvée par tous les habitants de la seigneurie (14). Les habitants d'alors n'aimant pas les corvées, les choses traînèrent en longueur et les routes restèrent à peine ébauchées et dans un état impraticable. La description des rues de Québec et de Montréal telle que la donnait M. de Catalogne en 1712 nous trace un peu la condition des chemins publics: "Comme la pluspart des rues de Quebec et de Montréal sont souvent impraticables tant par les rochers que par les bourbiers"(15). M. de Catalogne voulut faire disparaître ces obstacles qui entravaient la marche vers le progrès. Il aurait aimé que l'on employât à réparer les rues de ces villes, les argents provenant des amendes et des saisies: "S'il plaisoit à sa Ma^{té} d'ordonner que les deniers qui proviennent des amandes et certaines confiscations seroient employez à les mettre en estat"(16). Quant aux chemins il faisait une demande assez explicite à l'endroit du grand voyer: "Ordonner au grand voyer de donner son application à faire établir les chemins et ponts nécessaires au public qui est une nécessité fort essentielle"(17). Gédéon de Catalogne frappait juste et en 1713 et 1722, l'intendant émettait des ordonnances obligeant

les habitants des paroisses de St-Augustin, de la Pointe-aux-Trembles, de Batiscan, de Champlain et du Cap-de-la-Madeleine à faire les chemins et ponts dans leurs paroisses respectives, conformément aux procès-verbaux du grand voyer (18). En 1730, un homme d'énergie, Jean Eustache Lanouillier de Boisclerc remplaçait M. de Bécancour. Il se mit aussitôt à la tâche, et l'on vit aussitôt un changement considérable. M. de Hocquart le disait assez clairement quand il écrivait le 14 octobre 1733: "La colonie se ressent dès aujourdhuy des avantages qu'il (M. de Boisclerc) y procure et elle en aurait ressenti de pareils depuis longtemps si ses prédécesseurs avaient exercé leur charge avec le mesme zèle que luy. Il estait temps d'y pourvoir pour remédier à leur négligence et à l'abandon dans lequel étaient tombez l'entretien et l'établissement des chemins publics"(19).

Comme on peut se l'imaginer, il y avait beaucoup à faire, constructions de ponts, établissements de bacs sur les grandes rivières avant de rendre la route de Québec à Montréal parfaitement carrossable. Le fleuve devait être encore la voie de communication la plus facile quoique la plus longue. M. de Catalogne avait entrevu ce dernier point quand il notait dans ses "Observations sur L'Etablissement": "Engager un certain nombre de gens du pays à estudier le pilotage même les officiers des troupes particulièrement du fleuve St-Laurent qui est très dangereux la plupart du temps ne se trouvant pas un seul pilote en Canada et cependant on commence à donner dans

la construction, le capⁿ de part et M^r Duplessis ayant mis un v^{au} de 3 à 400 tonnes sur les chantiers" (20). Sous le régime français, les vaisseaux venaient d'abord vers l'île du Bic, puis cinglaient vers Tadoussac. De là, ils longeaient la rive nord jusqu'au cap Tourmente, puis traversaient du côté du sud, en rasant la pointe est de l'île d'Orléans. Pour les conduire à travers les méandres et les bancs de sable toujours mouvants, ces vaisseaux avaient besoin de marins expérimentés. C'est à la baie St-Paul, à la Petite-Rivière, à l'île aux Cou-dres que l'on s'adressait. Ainsi se forma la pépinière des pilotes du bas du fleuve. M. Pierre Allemand semble être le premier pilote français du Canada (21). Ce ne fut qu'en 1788, que nos législateurs s'occupèrent pour la première fois des pilotes du St-Laurent. Ils passèrent alors une loi défendant à toute personne de piloter sans subir un examen et obtenir un certificat de compétence.

Au point de vue économique, on comprend facilement l'importance des remarques de Gédéon de Catalogne et on admet à prime abord que les moyens de communication ont toujours été les artères du commerce et de l'industrie. En effet, de tous les moyens proposés pour accroître la vie économique d'un pays, le plus facile et en même temps le plus efficace, n'a-t-il pas été la confection de voies publiques? Oui, et ce qui le prouve de la manière la plus irrécusable, c'est que chaque fois qu'on a établi quelque part de bonnes voies de communication, à peine le fait

a-t-il été connu parmi les populations que les routes se sont bordées d'habitations. C'est donc en terminant, proclamer de nouveau, à l'honneur de M. Gédéon de Catalogne, la justesse de ses "Observations sur L'Etablissement"(22).

---- CONCLUSION ----

La monographie de Gédéon de Catalogne est un tribut d'hommage à plusieurs de nos ancêtres qui à son bon exemple contribuèrent chacun à sa manière à la défense et à la prospérité de la jeune colonie. Dans son pays natal, son courage se trouvait à l'étroit, il avait besoin de se dilater, de répandre et de se donner. La Nouvelle-France, éprouvée par des guerres incessantes, le vit lutter sans défaillance et sans recul contre toutes ces épreuves. Soit à l'attaque de l'ennemi, soit sur une défensive opiniâtre, soit encore à quelque autre poste qui requiert sa présence, Gédéon de Catalogne se montra digne de la confiance qu'on lui manifestait.

Les dernières années de la vie de Gédéon de Catalogne l'amènèrent en contact immédiat avec la vie économique de sa deuxième patrie. Son rapport de 1712 ne fut guère encourageant pour les autorités françaises mais il contribua largement à stimuler leur intérêt pour leur colonie d'outre-mer. Elles corrigèrent plusieurs lacunes qu'elles avaient jusque là semblé ignorer. Elles réalisèrent alors qu'elles avaient été trop généreuses dans l'octroi de seigneuries et dès 1716, elles décidaient de ne pas en augmenter pour le moment le trop grand nombre déjà existant. On ressuscita les décrets de Marly et on apporta graduellement les changements que préconisaient M. de Catalogne,

En dépit de réels progrès survenus entre 1712 et 1755, l'état de l'agriculture faisait dire à M. de Vaudreuil que la colonie était susceptible de grands avantages mais pour

les recueillir elle avait besoin de recouvrer la première tranquillité. Néanmoins, la Nouvelle-France comptait à la veille de la guerre de Sept Ans de nombreuses et prospères paroisses échelonnées sur les deux rives du St-Laurent. C'est dans cette colonie dont la France pouvait être fière au sein de cette population courageuse que les derniers défenseurs du Canada allaient bientôt trouver les éléments qui lui permettraient d'opposer une admirable résistance à des forces vingt fois supérieures en nombre. L'épuisement seul devait avoir raison des courages et jeter au pied des Anglais un peuple vaincu mais fier.

"Ni le gouvernement, ni la nation" dit M. Hanotaux en parlant de la France, "n'eurent jamais à fond et à plein, le sentiment de la grandeur de l'oeuvre que quelques pionniers avaient commencée sur l'autre rivage de l'Atlantique et que des héros y avaient défendue; on lui marchandait toujours l'existence; on eut jamais confiance en son avenir. Or, quand on considère le chemin parcouru, quand on réfléchit à l'étonnante multiplication des cinquante mille Français laissés par le XVIII^e siècle sur les arpents de neige, quand on sait de source trop certaine ce qu'est le Canada aujourd'hui, ce que sera le Canada de demain, on porte le deuil inconsolable d'une telle perte, le regret le dispute au remords"(1).

A
P
P
E
N
D
I
C
E
S

APPENDICE NO. 1

Correspondance qui établit la date de l'arrivée de Gédéon
de Catalogne au Canada.

I

Lettre de M. de la Barre au Roi.

Demande d'assistance contre les Iroquois pour l'automne 1683.

Sire:

Comme le peu de temps qu'il y a que ie suis icy ne me donne pas encor de connoissances estendûes, je rendray compte de peu de chose à Votre Majesté.

La division des chefs dont elle avoit eu acreeble de me parler, avoit tellement partagé les Esprits, qu'il ne faudra pas moins que l'union parfaite qui est et sera toujours entre Mr. l'Intendant et moy pour y mettre le calme et la paix; on ne connoissoit plus icy de Gustice, tout s'y faisoit par cabales, et Mr. le Comte de Frontenac n'estoit pas celuy qui y avoit le plus de torts. Il me paroist que Mr. l'Evesque qui d'abord faisoit le difficile se relasche beaucoup et se reduira a suivre les justes intentions de Votre Majesté sur les boissens enyvranter et sur les Cures fixes. Nous n'avons que les Iroquois qui ayant proffitté de la division se sont tellement en orgueillis, et poussez et aidez par les Anglois D'Orange et Manate, qu'ils marchent contre nos allies pour les destruire et sapper le comerce de cette colonie qui seroit facilement aneantie par la.

Je ne puis avec le pays seul les reduire ou les ruyner, mais avec fort peu d'aide de Votre Majesté je croy en venir a bout.

Je luy demande donc pour tout un peuple fidelle et obeissant un petit secours ainsi que ie l'explique à Mons. le Marquis de Seignelay.

Je travaille des a present a preparer des Magasins de vivres pour faire porter cet esté au fort de Frontenac et ensuite cet automne fortifié du secours de Votre Majesté pour l'escorte de mes vivres marcher avec douze cens habitants dans leur pays et y aller hyverner, pour le printems 1684 y attirer tous les sauvages leurs ennemis pour nous attacher a leur destruction; Ils sont deux mil six cens bons soldats, et fort agueris, mais notre jeunesse est aguerie et fort accoustumée aux lois outre que nous ferons mieux la guerre qu'eux, et qu'un peu de canon nous donnera un grand avantage et que n'ayant point de magasin de vivres comme nous, ils ne pourront tous subsister ensemble, ce que nous ne pourrions pareillement et sur tout l'hyver si nous n'avions des soldats pour garder nos forts et escorter nos convois.

Je croy mesme que s'ils voyent que Votre Majesté ait la bonté de m'assister, ils feront la paix laissant nos allies en patience et nous sauveront la peine et la despence d'une rude guerre; Ils me connoissent avant que m'avoir veu par les Anglais qui leur ont dit que j'avois fait fort rudement la guerre contre eux aux Isles de Lamerique.

Je m'appliqueray avec tout le soin et zele possible a procurer le calme au dedans et la paix au dehors, afin de faire connoître a Votre Majesté combien je m'attacheray a l'exécution de ces parolles Royales en qualité de

Votre tres humble et tres-obeissant serviteur et sujet

Le Febvre de la Barre.

Les Nipiseriniens viennent d'arriver dans vos terres
me demandant secours contre la fureur des Iroquois, et un
lieu de retraite, ce que je leur ay accordé."

C"A, Vol. 6, pp. 97-99.

II

Lettre de M. de Meulles au Ministre.

Relations avec les Iroquois.

A Québec le douze novembre 1682.

Monseigneur,

Ma principale occupation depuis que je suis icy a esté
de m'attacher à la police, faire rendre la justice, et pren-
dre connoissance de tout ce qui regarde cette colonie; je
n'auray point d'honneur Monseigneur de vous rendre compte
de beaucoup de choses que je ne puis connoistre que dans les
voyages que j'espère faire cet esté, je prendray la liberté
seulement de vous entretenir de ce que l'on peut faire icy
pour le bien du pais, lequel me paroist assez bon. -----

Nous avons appris depuis que nous sommes en Canada que les
Iroquois voulaient faire la guerre aux Illinois nos amis, et
que par une politique non barbare qu'ils avoient envoyé a
Monsieur le Comte de Frontenac un espee d'Embassadeur pour
l'asseurer qu'ils desiroient entretenir la paix avec les
françois, les Miamis et Quessacaons; on peut juger facilement
que cet envoyé n'estoit qu'un veritable espion pour amuser
Monsieur le Comte et scavoir ses sentimens, ayant fait
connoistre par cette ruse, qu'ils ne vouloient pas en mesme
temps s'atirer plusieurs ennemis sur les bras; tout le
monde sçait qu'ils ont toujours pratiqué cette maxime mais

estant des peuples inquiets ambitieux, braves, et guerriers, et ayant eu beaucoup d'avantage sur leurs voisins et notamment l'année passée sur les d. Illinois, j'l est aisé de croire qu'j'l leur sera facile successivement de détruire tous ceux qui pourroient s'opposer au dessein qu'ils ont de se rendre les maistres de l'Amérique septentrionale, et mesme par le secours des Hollandois, et Anglois, ruiner entièrement les habitations françoises, et nous obliger à la fin d'abandonner cette colonie; C'est pourquoy j'l paroist d'une nécessité absolue d'estre en estat de leur pouvoir résister, et d'empescher qu'ils n'attaquent nos allies, et nos voisins, sans quoy nous verrions perir en peu de temps la ferme du Caston, percequoyant vaincu les Illinois, et obligé de s'enfuir, tous les autres sauvages en seroient si effrayez qu'ils n'oseroient entreprendre aucun voyage pour venir négocier en ce pais, au lieu que si dans une nécessité nous estions en estat de les attaquer ou au moins de les menacer; nous pourrions en faisant bastir quelque petit fort du costé des Iroquois, empescher que les sauvages ne portassent leur castor à Baston, et à Orange comme jls font tous les jours, par ce moyen la ferme du domaine d'Occident augmenteroit considérablement au premier bail au lieu qu'j'l est à craindre quelle ne diminue si nous ne nous rendons les maistres des d. Iroquois. -----".

Votre tres humble et tres obéissant serviteur,

De Meulles.

III

Lettre de M. de la Barre au Roi.

Demande de troupes pour porter la guerre aux Iroquois.

30 May 1683.

Sire,

Votre Majesté ne des-approuvera pas que nous luy ayons depesché cette Barque expres Mr. l'Intendant et moy pour l'avertir du péril ou se trouve exposé son pays de la Nouvelle France dont j'informe particulièrement Mons. le Marquis de Beignolay pour en rendre compte a V. M. dans le temps que nous supplions sa bonté de ne nous pas desnier quelques uns de ses secours avec lesquels nous puissions dompter ses ennemis et mettre ce pays cy en seureté pour un très long temps, ou mesme pour toujours. Je demande peu, parceque je scay que nous méritons encore moins; non par nos volonteiz et obeissances, mais par le peu de pouvoir ou nous sommes qui s'augmentera sans doute lorsque ces peuples auront des marques que leur conservation n'est pas indifférente à V. M. comme nous ne pouvons rien faire d'utile qu'entrant et hyvernans dans le pays ennemy; nous ne pouvons sans secours d'hommes de la part de V. M. abandonner le nôtre à la mercy de peuples qui sont comme les Tartares accoutumez à faire des courses de deux ou trois lieues; je periray à leur teste, ou détruiray vos ennemis si tost que je seray en état d'entreprendre, et vôtres bonté, ne peut refuser cette assistance à ce pauvre pays; c'est la tres humble supplication que luy fait

Son tres humble tres obeissant et tres fidelles sujet
et serviteur

Le febvre de la Barre.

A Montreal le 30e May 1683.

Lettre de M. de Meulles au Roi.

Demande d'assistance pour écraser les Iroquois.

Quebec, ce 2 juin 1683.

Sire,

Nous avons fait tous nos efforts Mons. le General et moy, pour suivre les intentions de Votre Majesté dans ce pays icy en donnant la paix a tous vos peuples et consiliant tous les esprits que nous avions trouvez fort divisez. Votre Majesté me donnera sil luy plaist la liberté de l'asseurer que cette colonie, na jamais este dans une plus belle disposition de saugmenter et de se rendre florissante qu'elle est a present. Nous navons que les seuls Iroquois a craindre, seuls dans le monde qui ne connoissent point la grandeur de Votre Majesté, et il seroit a apprehender que si Votre Majesté ne nous envoioit de quoy reprimer leur audace, quils ne se rendissent les maîtres d'une partie de vos peuples, leurs habitations se trouvant fort éloignées les unes des autres, si Votre Majesté a la bonté de nous envoyer seulement six cens hommes avec ce qui se peut trouver de jeunesse en ce pays. Elle peut s'asseurer que M. le Général, fera tous ses efforts, et que j'apporteray tous mes soins pour faire en sorte de mettre les Iroquois hors d'état de ne pouvoir jamais insulter cette colonie, ayant resolu daller camper dans leur pays, et y faire hyverner une partie de nos Canadiens, qui savent vivre dans les bois comme eux, et sont capables de les rebousser si loin qu'il nen seroit jamais fait de mention. Il seroit dangereux d'entreprendre de les attaquer presentement sans le secours

que nous attendons de Votre Majesté parce qu'il seroit a craindre qu'ayant dans leurs cinq cabanes plus de trois mille bons guerriers, et avec l'adresse qu'ils ont de se cacher dans les bois, qu'ils n'eussent un avantage considerable sur la colonie; c'est ce qui nous oblige d'avoir recours à Votre Majesté pour la supplier tres humblement de vouloir soutenir et proteger des peuples, qui ont un zele infiny, pour la prospérité et la gloire de Votre Majesté.

Je suis

De Votre Majesté

Sire

Le tres humble, tres obeissant et tres fidelle sujet
et serviteur

de Meulles."

De Québec, ce 2 juin 1683.

C"A, Vol. 6, pp. 271-272.

V

Lettre de M. de Meulles au Ministre.

Nécessité d'écraser les Iroquois.

Québec ce 2e juin 1683.

Monseigneur,

Il y avoit desja cinq semaines que j'allois d'habitations en habitations pour connoitre le pays, recevoir les plaintes des particuliers et donner tous les

ordres nécessaires pour apporter la paix entre les peuples, lorsque j'ay reçu une lettre de Monsieur le General qui m'a prié de me rendre à Montreal en toute diligence ou il estoit depuis longtemps ce que j'ay exécuté à l'heure mesme, il souhaitoit de me faire voir plusieurs lettres qu'il avoit recues de divers endroits par les quelles on luy donnoit avis du dessein et de la mauvaise volonté des Iroquois lesquels paroissent avoir intention de nous vouloir attaquer a la fin de cet esté, cela nous a semblé si véritable qu'ayant envoyé un particulier pour savoir en quel tems ils désiroient se rendre à Montreal, et y venir saluer Monsieur le General suivant la parole qu'ils luy en avoient donnée cinq ou six mois auparavant, ils ont répondu a cet envoyé qu'ils ne s'en souvenoient plus, et que si les françois vouloient leur parler, qu'ils pouvoient les venir trouver chez eux. Cette reponse a paru a tout le monde extraordinairement fiere, et comme un effet de la mauvaise volonté, et du dessein qu'ils ont de nous attaquer un jour, ce qui nous a fait prendre la resolution de faire partir une barque en toute diligence pour en donner avis à sa Majesté, et vous supplier tres humblement Monseigneur de nous envoyer de quoy attaquer ces bestes feroces et les mettre hors d'estat d'oser jamais nous menacer. C'est une conquête qu'il faut absolument faire estant tres certain que si nous ne les destruisons, qu'un jour ils nous obligeront d'abandonner le pays qui me paroît tres beau et en disposition de se faire tres florissant par la quantité de terres que l'on a défrichées depuis un certain tems, qui donne une infinité de blés, et nourrit un grand nombre de bestiaux. Si vous avez la bonté Monseigneur de vouloir proteger et appuyer les interets de ce pays aupres de

Sa Majesté en nous mettant en état de vaincre et chatier les Iroquois, il est seur que la ferme des droits du Castor augmentera considerablement puis qu'il ny a que cette detestable nation qui empeche et detourne tout le commerce que nous devrions avoir seuls avec les nations les plus éloignées, nous avons resolu Monseigneur cette année de ruser et temporiser le plus que nous pourrons dans l'esperance que nous avons que Sa Majesté n'abandonnera point ce pays icy, et qu'Elle nous enverra l'année qui vient ce que Monsieur le General demande. Nous avons fait partir la barque fort secretement, n'en ayant fait confidence que trois ou quatre personnes qui y ont trop d'interest, pour leur avoir pû cacher ce secret. Permettez-moy de prendre aussy la liberte Monseigneur de vous dire quil n'est pas moins a propos du coste de la Cour, que personne ne sache ce que Sa Majesté decidera touchant cette affaire qui est de la dernière importance, crainte que du côté d'Angleterre on ne la fasse scavoir a ceux de Baston lesquels sous main pourroient appuyer les Iroquois en faisant passer chez eux de la poudre et des armes en quantité, si Sa Majesté vouloit envoyer en ce pays un millier de fusils a bon marché, et autant d'espées que les sauvages craignent plus que le fuzil, j'en ferois rembourser Sa Mté. nous les donnerions aux habitans au prix de France, Sa Majesté n'y perdrait que le fret, qui est fort peu de chose, et les peuples s'estimeroient fort heureux de ne les point acheter si chers, que les marchands les vendent icy. Vous nous ferez savoir s'il vous plait, Monseigneur l'intention de la Cour par la meme barque estant d'une tres grande consequence que nous sachions de bonne heure la volonté du Roy, pour nous preparer aussi tost et pour disposer a executer avec le plus de conduite que

nous pourrons, ce que Sa Majesté aura déterminé, nous n'esperons pas que la barque puisse remonter le fleuve, et revenir a Quebec, dans la même année, mais nous luy donnons ordre d'aller au Port Royal hyverner, et nous envoyer par terre des quelle sera arrivée, les depeches de la Cour. J'auray lhonneur Monseigneur de vous écrire plus au long et vous rendray compte de toutes choses par le retour des vaisseaux, que nous attendons tous les jours. Je suis avec un respect infiny

Monseigneur

Votre tres humble, tres obeissant, et tres oblige
serviteur

de Meulles.

C"A, Vol. 6, pp. 267-270.

VI

Mémoire de M. de la Barre au Roi.

Accusé de réception des dépêches du 5 août 1683.

Le Sieur le Febvre de la Barre, Seigneur du dit lieu, conseiller du Roy en ses conseils gouverneur et son lieutenant general et toutes les terres de la Nouvelle France et Acadie,

19 mars 1684.

Sa Majesté ayant eu agreable de Nous envoyer par sa despeche du 5e aoust dernier ses ordres precis dempescher lestablissement des Anglois dans la baye d'Hudson dont on a pris possession en son nom depuis longtemps -----

Fait a Quebec le 19e mars mil six cens quatre vints quatre.

Signé Le Febvre de La Barre et plus par Monseigneur
Regnault. Collationné a l'original resté en nos mains par
moy secretaire de mondit seigneur le General le dit jour
dix neuvième mars 1684.

Signé Regnault."

C"A, Vol. 6, pp. 368-371.

VII

Lettre du Roy au Sr. De Meules.

Depart de soldats pour la Nouvelle-France.

A Fontainebleau le 5e aoust 1683.

Monsieur de Meules,

J'ay esté bien aise de voir par vos lettres et par
celles du Sieur de la Barre que vous travaillez de con-
cert pour reunir les esprits de tous les habitans de la
nouvelle france -----

J'ay veu par vos lettres la disposition dans la-
quelle sont les Iroquois d'attaquer mes sujets dans le
commencement de l'année prochaine, et le refus qu'ils ont
fait de venir trouver le dit Sieur de la Barre a Montreal,
et comme il n'y a rien de si préjudiciable a l'affermis-
sement, et a l'augmentation de cette Colonie, que d'estre
obligé de faire la guerre a ses voisins quand mesme on
la feroit avec avantage, vous devez travailler avec soin
a ramener les esprits de ces Iroquois par la douceur afin
de n'estre pas obligé de leur faire la guerre, estant cer-
tain que le pais ayant besoin du travail des habitans, et

de leur application continuelle a la culture de la terre, il se détruiroit en peu de temps si l'on estoit obligé de les tenir ensemble, en les esloignant de leurs habitations, et leur ostant par consequent les moyens de maintenir leur commerce.

Cependant pour donner moyen au Sieur de la Barre de reprimer l'insolence de ces sauvages. je donne ordre au Sieur Arnoul de faire embarquer 200 soldats que j'envoye au dit pais, et les marchandises et munitions contenues au memoire que le dit Sieur de la Barre a demandé.

Je luy donne ordre aussi de vous envoyer 500 mousquets 500 fusils et mil espées, ne manquez pas de les distribuer aux habitans du dit pais, et de retirer d'eux le prix qu'ils ont cousté dont vous serez informé par le dit Sieur Arnoul, et vous pourrez vous servir de concert avec le dit Sieur de la Barre du fonds qui en proviendra pour les desbenses a faire pour l'expedition contre les dits Iroquois en cas qu'il soit necessaire de l'entreprendre.

Je donne ordre aussi au Tresorier de la marine de remettre incessamment au dit pais la somme de 20 m H. en especes pour servir aux desbenses qu'il faudra faire en cas qu'il soit absolument nécessaire de faire la guerre aux Iroquois, et si pour terminer promptement cette entreprise vous estiez obligé d'avancer encore quelque fonds, ne manquez pas de le faire, mais observez de ne vous servir du pouvoir que je vous donne que dans la dernière necessité, et observez sur tout de menager ce fonds avec beaucoup de soin et d'oconomie. -----

(Non signé)."

VIII

Lettre du Roi à Mr. de la Barre.

Envoi de troupes au Canada.

Exhortations à la prudence pour en finir le plus avantageusement possible avec les Iroquois.

A Fontainebleau le 5e aoust 1683.

Monsieur de la Barre, j'ay veu avec plaisir par les lettres que vous m'avez escrit, et par celles que j'ay receües du Sieur de Meules que vous scissiez de concert ensemble pour reduire les Esprits de tous les habitants de Canada que les demeles continuelles de ceux qui vous ont precede avoient si fort diviser, et comme j'estime que ce concert entre ceux a qui je confie la principale autorité dans un pais aussi esloigné est le moyen le plus efficace de faire reüssir mes desseins sur l'augmentation de cette colonie, je ne puis assez vous exciter a continuer d'agir de la mesme maniere, et faire en sorte que l'Evesque de Quebec excité par vostre exemple fasse cesser toutes les difficultes qu'il a faites jusques a present sur plusieurs matieres.

J'ay esté informé par vos lettres du refus qu'ont fait les Iroquois de vous venir trouver à Montréal, et des dispositions dans lesquelles ils paroissent estre d'attaquer les habitations des françois dans le commencement de l'année prochaine, et pour vous faire sçavoir mes pensées sur cette guerre des Iroquois j'estime necessaire de vous dire que rien ne peut estre si contraire à l'affermissement et a l'augmentation d'un pais nouveau

comme le Canada que d'estre obligé de faire la guerre avec ses voisins, quand mesme on la feroit avec avantage, parce que le pais ayant besoin du travail des habitans et de leur application continuelle a la culture de la terre et a l'augmentation du commerce, il diminueroit considérablement et se destruiroit enfin en peu de temps dans le cours d'une guerre dans laquelle on seroit obligé de tenir ensemble les habitans en les esloignant de leurs habitations, et leur ostant par conséquent les moyens de maintenir leur commerce, c'est pourquoy j'estime de mon service que vous travailliez avec soin a ramener les esprits de ces Iroquois par la douceur afin de n'estre pas obligé de leur faire une guerre dans laquelle il n'y a rien a gagner pour mes sujets et que pour peu qu'elle durast, les mettroit dans une extreme misère.

Cependant pour vous mettre en estat de monstrier a ces Barbares que vous pouvez aysement reprimer leur insolence, je donne ordre a Rochefort de faire embarquer incessamment sur la Barque, que vous avez envoyée, et sur un autre petit vaisseau 200 soldats commandés par les officiers dont vous trouverez la liste cy jointe, et je fais embarquer en mesme temps 500 mousquets, 500 fusils et 1000 espées que je donne ordre au Sieur de Meules de distribuer aux habitans au mesme prix qu'ils coustent en France, afin qu'estant armés ils soient en estat d'attaquer, et de se deffendre, sur quoy je suis bien aise de vous dire que j'ay esté surpris d'apprendre que la pluspart des dits habitans n'ont point d'armes, qu'il est bien necessaire que vous les obligiez a en avoir a l'advenir, et que vous les fassiez souvent exercer suivant ce qui est plus particulierement porté

par votre instruction.

Je fais aussy embarquer toutes les munitions et marchandises que vous avez demandées par le mémoire joint a votre lettre du 12e novembre dernier. Et je donne ordre au Tresorier de la marine de remettre incessamment la somme de 20 m H en especes pour servir aux despeses que vous serez obligé de faire en cas qu'il soit absolument necessaire de faire la guerre aux Iroquois, auquel cas je vous exhorte de la commencer de telle maniere que vous soyez bientost en estat par quelque avantage considerable sur ces Barbares de les obliger a faire la paix a des conditions utiles pour les sujets et qui facilite pour l'advenir le commerce des castors qu'ils ont si souvent interrompu.

Pour parvenir a cette fin il est absolument nécessaire qu'outre le nombre d'habitans de Canada que vous pourrez mettre ensemble vous scissiez de concert avec les nations alliées pour attaquer en mesme temps les dits Iroquois, et c'est en quoy je me remets entierement a votre prudence, ne doutant pas que vous ne profitiez de toutes les conjonctures favorables pour terminer cette guerre avec diligence et avantage, et que connoissant comme vous faites de quelle importance il est de rendre promptement la paix aux dits habitans, vous ne profitiez de toutes les occasions qui pourront obliger les sauvages a l'accorder a des conditions avantageuses. -----

(Non signé)."

Lettre du Roi à M. de la Barre.

Guerre avec les Iroquois.

Deux cents soldats au secours de la colonie.

A Versailles le 10e avril 1684.

A M. de la Barre,

Mons. de la Barre jay receu vos lettres des 4 et 9e novembre dernier et je fais response a tous les articles qui y sont contenus. ----- L'un des plus importants articles de vos lettres est ce qui regarde la guerre a faire contre les Iroquois a l'egard desquels bien que je vous aye desja fait scavoir mes intentions par l'instruction qui vous fut donnée lorsque vous passastes en Canada, j'estime encore necessaire de vous reposer que vous commandez par mes ordres dans une colonie nouvelle qui a besoin de se fortifier, et de s'augmenter par les facilitez et avantages que les habitans trouveront dans leur commerce et dans la culture de leurs terres, que pour y parvenir il est nécessaire de les maintenir en paix, et que l'egard de la guerre des Iroquois il y auroit beaucoup a perdre, et peu a gagner contre des peuples qui sachant bien mieux le pays, et estant accoutumez a vivre dans les bois ne donneront jamais lieu par leur resistance de les delaire entierement, et seront toujours en estat de se rassembler pour s'opposer au commerce de mes sujets, et pour reunir les peuples allies qui sont beaucoup plus foibles qu'eux, et qui par leur grand esloignement ne sont pas a portee de recevoir des secours, ainsy j'estime tres necessaire au bien de la colonie de maintenir la paix avec

ces peuples, soit par les bons traitemens, que vous leur ferez soit par la crainte que vous leur donnerez des armes françoises sans en venir a aucun acte d'hostilité contre eux.

Que si par l'instigation des Anglais, ces peuples attaquoient les allies, ou pour telle autre raison qui ne se peut prévoir de si loin vous estimiez absolument nécessaire de les attaquer je vous recommande de ne le point faire qu'avec une certitude presque assurée du succès, et que vous ne soyez en estat de terminer cette guerre en une seule campagne.

Je donne ordre a Rochefort pour la levée de 200 nouveaux soldats que je vous enverray avec les officiers pour les commander, et les munitions de guerre dont vous trouverez cy joint, le memoire desquelles je vous repete encore que je souhaite que vous n'ayez pas besoin pour la guerre contre les Iroquois qui peut estre tres prejudiciable au bien de la colonie et ny peut jamais apporter une grande utilité .----- Je vous ay desja fait connoistre que je donne les ordres necessaires a Rochefort pour faire passer a Quebec 200 soldats outre les 170 que la frigate la Tempeste y a portez l'année dernière, et afin qu'il ne reste aucune difficulté sur leur entretienement et subsistance j'ay bien voulu vous faire connoistre et au sr de Meules mes intentions par le reglement qui sera joint a cette desesche, a l'execution duquel je veux que vous teniez solennellement la main.

Pour ce qui regarde les appointemens des officiers et la solde des 170 soldats du premier envoy observez qu'ils ont receu 4 mois avant que de partir a compter du

16 aoust et qui ont finy le 16 xbre, qu'il a esté embarqué
4 mois de vivres pour eux sur la d. frigate, finis le mesme
jour. -----

(Non signé)."

C"A, Vol. 6, pp. 400-416.

APPENDICE NO. 2

Faits généalogiques de la famille de Gédéon de Catalogne.

I - Joseph

Joseph, fils de Gédéon, naquit à Montréal le 5 mai 1694. Son père après l'avoir fait étudier à Paris, lui fit prendre le parti des armes, et, dès l'année 1722, il recevait sa commission d'enseigne. Il servit en cette qualité à l'île Royale en 1727, et trois ans plus tard il était élevé au grade de lieutenant de marine.

En 1733, le 3 février, il épousait à Montréal Charlotte Dubuisson.

Ses mérites lui obtinrent bientôt l'honneur d'être décoré de la croix de chevalier de l'ordre royal de Saint-Louis.

Bien que militaire expérimenté, Joseph s'était adonné à la littérature et aux sciences. Il composa un Traité sur l'aiguille aimantée, qui lui valut un fauteuil à l'Académie des sciences de Paris.

Malheureusement pour la science et la colonie, il décédait à Louisbourg en 1735, six ans seulement après son père, ne laissant qu'un fils, Louis-Charles-François-Gédéon.

II - Louis-Charles-François-Gédéon

Louis-Charles-François-Gédéon, fils unique de Joseph, naissait à Louisbourg le 14 février 1734. Il voulut, comme ses ancêtres, embrasser la carrière militaire, et comme eux

fut décoré de la croix de chevalier de Saint-Louis.

Il fut un des braves de 1759 qui combattirent si vaillamment pour conserver à la France cette belle et vaste contrée du Canada. Le succès n'ayant pas couronné leurs efforts, le Canada fut cédé à la couronne d'Angleterre.

En 1765, une ordonnance portait que tous les propriétaires canadiens qui voulaient demeurer au Canada et prêter serment de fidélité à l'Angleterre, resteraient en possession de leurs biens.

Mais le caractère de l'officier français ne lui permit pas de se plier sous la domination d'un souverain étranger, et dès lors il renonça à ses propriétés, pour rester fidèle à la foi jurée au roi et à la France, aimant mieux perdre ses titres et ses droits à la seigneurie des Prairies-Marsolet, qui était passée dans sa famille, que de consentir au sacrifice de sa nationalité. En 1766, il partit pour Saint-Domingue, où bientôt il eut le commandement de la place des Cayes, qu'il conserva jusqu'à sa mort, arrivée en 1781. Son corps repose dans l'église de Saint-Pierre de Saint-Domingue.

De son mariage avec Mlle Louise Guyon-Després, célébré le 19 février 1759 à Montréal, naquit Charles-Gédéon.

III - Charles-Gédéon

Né à Montréal le 11 septembre 1764, Charles-Gédéon n'eut pas l'avantage de connaître sa mère patrie, puisqu'en

1766 ses parents passaient à la Martinique; mais il avait devant lui l'exemple de ses ancêtres dont il retraçait la lignée jusqu'aux croisades et dont il lisait les armoiries:

"D'or au chevron de gueules accompagné au chef d'un croissant et d'une étoile du même, en pointe d'un pin au naturel sur une terrasse sablée. L'écu timbré d'un casque de baron, orné de tous ses lambrequins."

Il entra et fit ses études à l'école militaire de Paris et obtint la décoration de Saint-Lazare décernée aux six premiers de l'école. En 1782, il partit pour l'Espagne, avec son régiment et assista aux batailles de Cadix et de Gibraltar. Il entra, l'année suivante (1783), au régiment de la Martinique, et dès lors servit avec grande distinction. De brillants faits d'armes signalèrent sa présence à Sainte-Lucie.

En 1790, il obtenait le grade de capitaine, et quelque temps après, bien jeune encore, il était décoré de la croix de Saint-Louis.

C'est à cette époque (1791) qu'il épousa Mlle Gallet de Saint-Aurin, appartenant à une des familles les plus honorables de la Martinique. Elle décéda en 1840, à Saint-Pierre de la Martinique.

"En 1793, écrit Sydney Daney, à la tête de quelques royalistes, il s'empara de la batterie Carnicas, au Gros-Morne, afin de combattre Rochambeau, lieutenant-général des armées de la République, et gouverneur de la Martinique, qui se trouvait à la tête des patriotes.

Dans l'attaque du morne Vert-Pré par Rochambeau, les

colons, ayant négligé de suivre les conseils de Charles-Gédéon, furent battus. Celui-ci put néanmoins réunir quelques compagnons pour prévenir les suites d'une défaite qui pouvaient être terribles. Il protégea ainsi les femmes et les enfants qui fuyaient un vainqueur dont ils étaient loin d'avoir entendu vanter la clémence. Il voulut même les conduire jusqu'à la Trinité, où ils s'embarquèrent." - (Histoire de la Martinique, par Sidney Daney, imprimée à Port-Royal en 1846.)

L'Angleterre s'étant rendue maîtresse de l'île de la Martinique, en 1794, Charles-Gédéon crut, dans son patriotisme héréditaire, devoir renoncer à la carrière des armes plutôt que d'accepter les offres brillantes que lui faisait le nouveau gouverneur de la colonie alors devenue un des joyaux de la couronne d'Angleterre.

A cette époque déjà bien éloignée, il ne pouvait en aucune manière témoigner que des sentiments de froideur pour la nation maîtresse de l'île.

Il conçut même, en 1809, le projet d'un coup d'Etat, pour en reprendre possession; mais trahi dans ses plans, il eut à subir une longue détention au fort Saint-Louis.

Vaincu mais non abattu, Charles-Gédéon répondit au gouverneur anglais qui, président au conseil réuni pour le juger, lui reprochait d'être hostile au gouvernement de Sa Majesté britannique: "Qu'entendez-vous, Monsieur le gouverneur, par cette expression "hostile"? Est-ce que vous voudriez faire couler du sang anglais dans mes veines? Ce serait aussi difficile que de faire couler du sang français

dans les vôtres. Ce qui est un mérite pour vous serait donc un crime pour moi!"

Ses juges qui étaient d'ailleurs des gens d'honneur, n'osèrent pas condamner un citoyen aussi dévoué et aussi ferme. Il fut remis en liberté.

Les représentants du gouvernement français qui, en 1814, avait repris possession de l'île, n'oublièrent pas, dans sa retraite, le brillant officier du régiment de la Martinique, et mettant à profit son zèle, son courage, ses lumières et son expérience, ils le nommèrent d'abord commandant, puis colonel du bataillon des milices. Il fut successivement membre du conseil général et membre du conseil privé, et, en 1823, il était décoré de la croix de la Légion d'honneur.

Le brave, loyal et généreux Charles-Gédéon s'éteignit le 9 août 1854 à la Martinique, à l'âge de quatre-vingt-dix ans.

IV - Auguste-François-Marie-Gédéon

Né en 1796 à Saint-Domingue, Auguste-François-Marie-Gédéon épousait en 1823, Mlle Marie-Louise-Joséphine de Carbonel, originaire de Provence, et petite nièce de l'abbé de l'Epée. Il était lieutenant des bataillons coloniaux, et membre du conseil colonial. Il mourut le 31 janvier 1850 à Madison, Etat de New-Jersey, laissant deux fils Gédéon-Auguste et Jules-Charles.

V - Gédéon-Auguste

Gédéon-Auguste, fils aîné du précédent, reçut le jour le 8 juillet 1824, à Saint-Pierre de la Martinique. Il y étudia le droit et y exerça les professions de notaire et d'avocat. Dans l'Etat présent de la noblesse française on trouve mentionné le baron Gédéon de Catalogne, notaire à Saint-Pierre de la Martinique.

Le 16 novembre 1852, il épousait Mlle Louise-Hylaris Tiberge, fille de Noble-Hypolite Tiberge et de demoiselle Hodebourg DesBrosses. Cette dernière était parente avec les Dauray de Maupertuis, les Tascher de la Pagerie et les Dubuc de Rivery, dont un des membres, Mlle Aimée, fut enlevée par des pirates sur les côtes d'Algérie, et envoyée par le Bey comme présent au Grand Turc Sélim III.

Elle devint sultane favorite, et à l'avènement de son fils Mahmoud II au trône, en 1808, elle fut déclarée sultane validée.

Gédéon-Auguste est décédé à Saint-Pierre le 10 septembre 1861, ne laissant qu'un fils Paul-Louis-Gédéon, et une fille, Marie-Gabrielle-Laurence.

VI - Paul-Louis-Gédéon

Paul-Louis-Gédéon, septième descendant de la branche cadette, est aujourd'hui l'héritier des titres de cette famille si remarquable. Il occupe la propriété de ses pères, et possède toute l'estime de ses concitoyens.

quelque temps après la publication du premier volume

du Dictionnaire généalogique, l'auteur recevait de M. Paul-Louis-Gédéon de Catalogne la lettre suivante:

"Monsieur l'abbé,

"J'ai appris, par une revue littéraire, que vous aviez publié un premier volume du dictionnaire des familles canadiennes. J'ai songé immédiatement à vous écrire pour vous expédier quelques documents concernant ma famille qui a habité le Canada pendant près d'un siècle. Je regrette vivement qu'ils ne soient pas plus détaillés; mais toutes mes tentatives pour les compléter sont venues échouer contre le mauvais vouloir de l'archiviste du ministère de la marine, à Paris.

"Plus heureux que moi, vous avez sans doute pris connaissance, aux archives de la marine, d'une somme de documents dont l'accès est refusée à beaucoup d'historiens archéologues. Nul doute aussi que vos archives du Canada ne soient très riches et très précieuses.

"De nombreuses familles françaises, Monsieur l'abbé, doivent s'intéresser vivement à votre ouvrage; depuis longtemps en effet, les noms de nos exilés du Canada attendaient une plume généreuse qui les réveillât de l'oubli et des ténèbres dans lesquels ils étaient plongés; c'est assez vous dire, Monsieur l'abbé, le succès qui attend votre dictionnaire.

"Permettez, Monsieur l'abbé, que je vous exprime les vœux les plus sincères pour que le deuxième volume de votre intéressant et si précieux ouvrage rencontre le

succès mérité de son aîné. Plusieurs de mes amis, dont les familles ont eu des alliances au Canada, s'intéressent vivement à votre publication, et se sont adressés à un libraire de Paris pour le faire venir du Canada.

"Veuillez agréer, Monsieur l'abbé, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

"P. de Catalogne."

Tanguay, Royal Society of Canada,
1884, section I, pp. 11-14

----- BIBLIOGRAPHIE (1) -----

I.- Sources manuscrites.

Archives des Colonies:

- a) Série B.- Correspondance ministérielle et ordres et dépêches du roi. Lettres envoyées.

C'est la collection des dépêches du roi et des ministres aux gouverneurs et aux intendants de la Nouvelle-France, ainsi qu'à d'autres fonctionnaires. Elle comprend aussi les instructions et les mémoires du roi. Le présent ouvrage réfère aux volumes renfermant la correspondance des années 1682 à 1735.

- b) Série C^A. - Lettres reçues.

Cette collection se compose des lettres et des dépêches reçues du Canada, principalement des gouverneurs et des intendants. Les volumes contenant les lettres échangées avec le gouvernement de la mère-patrie pour les années de 1682 à 1735 ont été scrupuleusement étudiés.

- c) Série F³. - Collection Moreau de Saint-Méry.

Cette collection comprend à la fois des originaux et des copies de la correspondance échangée entre Versailles et Québec. Elle complète ainsi les deux séries précédentes. L'auteur du présent

ouvrage a dû consulter tous les documents
que cette collection possède pour la période
de temps s'étendant de 1682 à 1735.

d) Registres de Notre Dame de Montréal.

II.- Sources imprimées.

- a) Calendar of State Papers, Colonial Series,
America and West Indies, edited by Cecil
Headlam, M.A.
- b) Documentary History of New York
by E.B. O'Callaghan, M.D.
- c) Documents Relating to the Seigniorial Tenure
in Canada, edited, with a historical intro-
duction and explanatory notes by William
Bennett Munro, Ph. D., LL. B.
- d) Inventaire des Concessions en Fief et Seigneurie,
Etc., Archives de Québec par P.-G. Roy.
- e) Journal de l'Expédition du chevalier de Troyes,
par L'Abbé I. Caron.
- f) Recueil de ce qui s'est passé en Canada au sujet
de la guerre, tant des Anglais que des Iroquois,
depuis l'année 1682, publié sous les auspices de
la société littéraire et historique de Québec.
- g) Travels and Explorations of the Jesuit Mis-
sionaries in New France, edited by Reuben Gold
Thwaites.

III.- Ouvrages auxiliaires.

- a) Bulletin des Recherches Historiques
publié par Pierre-Georges Roy.
- b) Canada and Its Provinces,
Adam Shartt and Arthur G. Doughty, general
editors.
- c) Cours d'Histoire du Canada
par J.B.A. Ferland, prêtre.
- d) Dictionnaire Généalogique des familles cana-
diennes,
par L'Abbé Cyprien Tanguay.
- e) Histoire de l'Amérique Septentrionale, divisée
en quatre tomes, par Mr De Bacqueville de la
Potherie.
- f) Histoire de la Nouvelle-France
par Le P. de Charlevoix de la Compagnie de
Jésus.
- g) Histoire du Canada, François-Xavier Garneau,
cinquième édition, revue, annotée et publiée
avec une introduction et des appendices par
son petit-fils, Hector Garneau.
- h) Histoire du Canada par les Frères des Ecoles
Chrésiennes,
par Frère Symphonien.

- i) L'Administration de la Nouvelle-France, l'administration générale par Gustave Lanctot.
- j) Le Canada d'hier et d'aujourd'hui, Gustave Lanctot.
- k) Les Petites Choses de Notre Histoire, Pierre-Georges Roy.
- l) Louisbourg, From Its Foundation to Its Fall, 1713-1758,
by J.S. McLennan.
- m) Mélanges Historiques, Benjamin Sulte et Gérard Marchelosse.
- n) Proceedings and Transactions of the Royal Society of Canada.
- o) The History of Canada, William Kingsford, LL. D. F.R.S. (Canada).
- p) The Old Province of Quebec, Alfred Leroy Burt.
- q) The Seigniorial Regime in Canada,
Dorothy A. Heneker, A.R., C.M., L.L.B., B.C.L.
- r) The Seigniorial System in Canada,
A Study in French Colonial Policy,
William Bennett Munro, Ph. D., LL. B.
- s) Voyages dans l'Amérique du Nord par
Pierre Kalm, naturaliste suédois.
Traduction, Mémoire de la Société Historique de
Montréal.

---- TABLE DES MATIERES ----

PREFACE.

PREMIERE PARTIE

Chapitre I .-	Europe - Canada	1.
Chapitre II .-	Biographie de Gédéon de Catalogne ...	5.
Chapitre III.-	Gédéon de Catalogne contre les Iro- quois	16.
Chapitre IV .-	Gédéon de Catalogne contre les An- glais	38.
Chapitre V .-	Gédéon de Catalogne, ingénieur mili- taire	54.
Chapitre VI .-	Gédéon de Catalogne, ingénieur ci- vil	70.

DEUXIEME PARTIE

Chapitre I .-	Considérations générales sur le sys- tème seigneurial au Canada	90.
Chapitre II .-	Le seigneur	100.
Chapitre III.-	L'habitant	107.
Chapitre IV .-	La justice seigneuriale	116.
Chapitre V .-	L'élevage	125.
Chapitre VI .-	Autres aspects de la vie économi- que	132.

CONCLUSION.

----- REFERENCES -----

Abbreviations.-

- a) Archives des Colonies: A. C.
- b) Histoire de la Nouvelle-France par le P. de Charlevoix: Charlevoix.
- c) Recueil de ce qui s'est passé en Canada au sujet de la guerre, tant des Anglais que des Iroquois, depuis l'année 1682: Recueil, année.
- d) Royal Society of Canada: R.S. of Canada.

----- PREMIERE PARTIE -----

PREFACE.-

- 1.- Appendice No. 1.

CHAPITRE I.-

- 1.- Esprit des Lois, livre XXI, chap. XXI.

CHAPITRE II.-

- 1.- R. S. of Canada, 1884, sec. I, p. 7.
- 2.- Ibid. p. 8.
- 3.- Appendice No. 1.
- 4.- A. C., CⁿB, vol. 7, pp. 197-200.
- 5.- Archives judiciaires de Montréal, 21 février 1702.
- 6.- Dictionnaire généalogique, C. Tanguay, vol. 1, p. 107.
- 7.- A. C. D², vol. 222, p. 120.
- 8.- Autres descendants: Appendice No. 2.
- 9.- R. S. of Canada, 1884, sec. I, p. 11, Mgr Tanguay
dit cinq filles.
- 10.- A. C., B, vol. 38-1, p. 250.

- 11.- Recueil, 1686.
- 12.- A. C., CⁿA, vol. 9, p. 9.
- 13.- A. C., D², vol. 222, p. 120.
- 14.- Vie de Mlle Mance, t.II, p. 130.
- 15.- A. C., B, vol. 34-1, p. 191.
- 16.- On n'a pas retracé l'endroit où se trouvent les
cartes du gouvernement de Montréal.
- 17.- A. C., CⁿA, vol. 33, pp. 278-370.

CHAPITRE III.-

- 1.- A. C., B, vol. 10, pp. 4-5.
- 2.- A. C., B, vol. 11, pp. 112-113.
- 3.- Recueil, 1683.
- 4.- Charlevoix, t.I, p. 486.
- 5.- Ibid.
- 6.- A. C., CⁿA, vol. 6 bis, p. 111.
- 7.- Ibid., p. 116.
- 8.- Recueil, 1684.
- 9.- A. C., CⁿA, vol. 6 bis, p. 119.
- 10.- Nord-est d'Oswégo, Le Jeune, t.II, p. 4.
- 11.- Recueil, 1684.
- 12.- A. C., CⁿA, vol. 6 bis, pp. 116-130.
- 13.- Ibid., pp. 327-332.
- 14.- A. C., CⁿA, vol. 7, p. 5.
- 15.- Ibid., p. 38.
- 16.- A. C., CⁿA, vol. 9, p. 52.
- 17.- Ibid., pp. 83-112.
- 18.- Ibid.
- 19.- Aujourd'hui Prescott, Coll. Man. I, p. 26.
- 20.- Documents Related to Colonial History of the State
of New York, III, p. 433 - O'Callaghan.

- 21.-A. C., CⁿA, vol. 9, pp. 83-112.
- 22.-Recueil, 1684.
- 23.- A. C., CⁿA, vol. 9, p. 187.
- 24.- A. C., vol. 9, pp. 83-112.
- 25.- Ibid., p. 193.
- 26.- Ibid., p. 196.
- 27.- Recueil, 1684.
- 28.- Ibid., 1689,
- 29.- Ibid,
- 30.- Ibid.
- 31.- Ibid., 1691
- 32.- A. C., CⁿA, vol. 11, p. 391.
- 33.- Recueil, 1691.
- 34.- Ibid.
- 35.- A. C., D², vol. 222, p. 120.
- 36.- Charlevoix, t. II, p. 166.
- 37.- Recueil, 1695.
- 38.- Ibid.
- 39.- Charlevoix, t. II, p. 167.
A. C., CⁿA, vol. 14, p. 318.
- 40.- Extraits des Registres de Notre-Dame, au 3 avril, 1696.
- 41.- Vie de Mlle Mance, t. II, p. 130.
- 42.- A. C., CⁿA, vol. 14, p. 329.
- 43.- Ibid., pp. 241-242.
- 44.- A. C., CⁿA, vol. 30, p. 325.
- 45.- Recueil, 1709.
- 46.- Légende d'un peuple, L. Fréchette.

CHAPITRE IV.-

- 1.- A. C., CⁿA, vol. 8, p. 129.

- 2.- Aujourd'hui, Mattawa.
- 3.- Recueil, 1684.
- 4.- Bacqueville de la Potherie, t. I, p. 148.
- 5.- Expédition du Chevalier de Troyes, I. Caron, p. 86.
- 6.- A. G., CⁿA, vol. 11, p. 72.
- 7.- Ibid.
- 8.- Charles Monseignat mentionne 100 hommes, Coll. M. de St-Mery, vol. 4, p. 495.
- 9.- A. G., CⁿA, vol. 11, p. 100.
- 10.- Ibid., p. 188.
- 11.- A. G., CⁿC, vol. 4, p. 239.
- 12.- Ibid., p. 249.
- 13.- Ibid.
- 14.- Ibid., pp. 271-272 et 282-283.
- 15.- Ibid., pp. 270-271.
- 16.- Ibid., pp. 282-283.
- 17.- Ibid., pp. 272-273.
- 18.- Ibid., p. 385.
- 19.- Ibid., p. 337.
- 20.- Ibid., p. 290.

CHAPITRE V.-

- 1.- A. G., CⁿA, vol. 7, pp. 204-205.
- 2.- Ibid.
- 3.- A. G., B, vol. 12, pp. 106-107.
- 4.- A. G., CⁿA, vol. 9, p. 9.
- 5.- Recueil, 1687.
- 6.- A. G., vol. 10, pp. 304 et 311.
- 7.- Recueil, 1689.

- 8.- D'où étoit venu le nom de Rivière Puante à la
Rivière de Beckancourt, Charlevoix, t. III, p. 110.
- 9.- Recueil, 1703.
- 10.- Voir carte du fort à la fin.
- 11.- A. C., CⁿA, vol. 22, pp. 45-46.
- 12.- A. C., CⁿA, vol. 7, pp. 202-223.
- 13.- A. C., CⁿA, vol. 12, pp. 1-32.
- 14.- A. C., CⁿA, vol. 12 bis, pp. 551-622.
- 15.- A. C., CⁿA, vol. 13, pp. 75-100.
- 16.- Album de l'Histoire des Trois-Rivières, Sulte, p. 14.
- 17.- Recueil, 1704.
- 18.- Album de l'Histoire des Trois-Rivières, Sulte, p. 14.
- 19.- A. C., CⁿA, vol. 12 bis, pp. 422-468.
- 20.- Ordonnances des Intendants, I, p. 89.
- 21.- Documents sur la Nouvelle-France, I, p. 620.
- 22.- A. C., CⁿA, vol. 32, pp. 34-71.
- 23.- A. C., B, vol. 33-2, p. 429.
- 24.- A.C., CⁿA, vol. 11, pp. 471-472.
- 25.- A. C., B, vol. 34-1, p. 191.
- 26.- Bull. R. H., vol 12, p. 97.
- 27.- A. C., CⁿA, vol. 33, pp. 23-27.
- 28.- A. C., D², vol. 222, p. 120.
- 29.- A. C., B, vol. 45-2, p. 2.
- 30.- A. C., B, vol. 45-1, p. 187.
- 31.- A. C., D², vol. 222, p. 120.

CHAPITRE VI.

- 1.- Le Jeune, t. II, p. 769.
- 2.- Annales de l'Hôtel-Dieu de Montréal, p. 110.
- 3.- L'Etat présent de l'Eglise et de la Nouvelle-France
par l'évêque de Québec, pp. 60-62.

- 4.- A. C., C"A, vol. 9, pp. 2-29.
- 5.- Annales de l'Hôtel-Dieu de Montréal, p. 117.
- 6.- Ibid., p. 183.
- 7.- La soeur parle de cet incendie mais elle ne s'accorde pas avec elle-même.
- 8.- Annales des hospitalières de Ville-Marie par la soeur Morin.
- 9.- A. C., C"A, vol. 11, p. 248.
- 10.- Bull. R. H., vol. 13, pp. 88-90.
- 11.- A. C., C"A, vol. 34, p. 396.
- 12.- Rapport général des travaux publics, 1867, pp. 7-8.
- 13.- A. C., C"A, vol. 28, p. 225.
- 14.- R. S. of Canada, 1884, sec. I, p. 9.
- 15.- Voir dépôt des cartes - Archives nationales, rue Sussex, Ottawa.
- 16.- A. C., C"A, vol 28, p. 211.
- 17.- R. S. of Canada, 1884, sec. I, p. 9.
- 18.- A. C., B, vol. 34-1, pp. 191-190.
- 19.- A. C., B, vol. 43-1, p. 190.
- 20.- A. C., C"A, vol. 33, p. 278.

---- DEUXIEME PARTIE ----

CHAPITRE I.-

- 1.- Benjamin Sulte: "L'ancienne noblesse du Canada," Revue Canadienne, mai 1885.
- 2.- Titres des Seigneuries, p. 386.

CHAPITRE II.-

- 1.- A. C., C"A, vol. 33, p. 361.
- 2.- Tenure seigneuriale, t. I, pp. 344, 375, 387.
- 3.- Edits et ordonnances, t. I, pp. 255-256.
- 4.- A. C., C"A, vol. 53, p. 250.
- 5.- A. C., C"A, vol. 26, p. 17.
- 6.- A. C., C"A, vol. 33, p. 365.
- 7.- A. C., C"A, vol. 47, p. 82.

CHAPITRE III.-

- 1.- A. C., C"A, vol. 33, p. 359.
- 2.- Tenure seigneuriale, t. I, p. 378.
- 3.- Garneau, t. II, p. 100.
- 4.- A. C., C"A, vol. 34, p. 7.
- 5.- A. C., C"A, vol. 40, pp. 165 et seq.
- 6.- A. C., C"A, vol. 34, p. 433.
- 7.- A. C., C"A, vol. 33, p. 366.
- 8.- Bull. R. H., vol 40, p. 63.
- 9.- A. C., C"A, vol. 40, p. 171.
- 10.- A. C., C"A, vol. 34, p. 9.
- 11.- Benjamin Sulte, Mélanges Historiques, vol. V, p. 60.
- 12.- A. C., C"A, vol. 33, p. 360.
- 13.- A. C., C"A, vol. 4, pp. 14-18.
- 14.- A. C., C"A, vol. 7, p. 201.
- 15.- A. C., C"A, vol. 10, p. 100.
- 16.- A. C., C"A, vol. 11, pp. 350-353.
- 17.- A. C., C"A, vol. 15, p. 192.
- 18.- A. C., C"A, vol. 33, p. 385.

CHAPITRE IV.-

- 1.- Charlevoix, t. I, p. 167.
- 2.- A. C., C"A, vol. 26, p. 8.
- 3.- A. C., C"A, vol. 33, p. 363.
- 4.- A. C., C"A, vol. 26, p. 9.
- 5.- A. C., C"A, vol. 33, p. 363.
- 6.- A. C., C"A, vol. 26, p. 25.
- 7.- Ibid., p. 18.
- 8.- A. C., C"A, vol. 33, p. 362.
- 9.- Ibid.
- 10.- A. C., C"A, vol. 18, p. 37.
- 11.- A. C., C"A, vol. 26, p. 21.
- 12.- A. C., C"A, vol. 27, p. 96.
- 13.- A. C., C"A, vol. 33, p. 362.

CHAPITRE V.-

- 1.- A. C., C"A, vol. 3, pp. 23 et 250.
- 2.- Histoire des Canadiens-Français, Suite, vol. V, p. 53.
- 3.- A. C., C"A, vol. 33, p. 361.
- 4.- A. C., Moreau de St-Mery, vol. 9, 13 juin 1709.
- 5.- A. C., C"A, vol. 31, pp. 22-23.
- 6.- Ibid., pp. 88-89.
- 7.- A. C., Moreau St-Mery, 1706-1716, p. 256.
- 8.- A. C., C"A, vol. 53, p. 249.
- 9.- Fort et Château St-Louis. Gagnon, p. 342.
- 10.- A. C., C"A, vol. 33, p. 363.
- 11.- A. C., Moreau St-Mery. 1706-1716, 24 juin 1706.
- 12.- Ibid., p. 220.
- 13.- A. C., C"A, vol. 49, p. 23.

CHAPITRE VI.-

- 1.- A. C., C"A, vol. 33, p. 360.
- 2.- Bull. R. H., vol. 23, p. 216.
- 3.- L'Eglise du Canada, depuis Monseigneur de Laval jusqu'à la Conquête, vol. III, p. 130.
- 4.- A. C., C"A, vol. 19, p. 36.
- 5.- A. C., C"A, vol. 20, p. 108.
- 6.- A. C., C"A, vol. 31, p. 88.
- 7.- Vie de la Soeur Bourgeois, éd. 1852, vol. II.
- 8.- A. C., C"A, vol. 33, p. 361.
- 9.- A. C., C"A, vol. 43, p. 27.
- 10.- A. C., C"A, vol. 50, pp. 95-97.
- 11.- A. C., C"A, vol. 35, p. 255.
- 12.- A. C., C"A, vol. 33, p. 362.
- 13.- Recensement du Canada, vol IV, p. 52.
- 14.- Edits et Ordonnances, vol. III, pp. 410 et seq.
- 15.- A. C., C"A, vol. 33, p. 365.
- 16.- A. C., C"A, vol. 33, p. 365.
- 17.- Ibid., p. 362.
- 18.- Edits et Ordonnances, VIII, pp. 443 et 440.
- 19.- A. C., C"A, vol. 60, p. 65.
- 20.- A. C., C"A, vol. 33, p. 363.
- 21.- Petites Choses de Notre Histoire, Sulte, 3e Série, p. 145.
- 22.- A. C., C"A, vol. 33, pp. 359-366.

CONCLUSION.-

- 1.- Préface de la cinquième édition de l'Histoire du Canada par F.-X. Garneau, annotée par son petit-fils, Hector Garneau, p. XX.

BIBLIOGRAPHIE.-

- 1.- L'Administration de la Nouvelle-France, G. Lanctot, p. 149.